

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2025-2029



Projet PPF validé par le Bureau Exécutif de la FFVoile : **mai 2025**

Sommaire

I – La stratégie de performance découlant du bilan de l’olympiade 2021-20246

1. LE BILAN DU HAUT NIVEAU OLYMPIQUE

a) L’Equipe de France Olympique6

2. BILAN DE LA « RELEVÉ »10

a) L’Equipe de France Jeune U23.....10

b) Catégories jeunes – séries d’accès (U19)11

c) Relève U15 - séries d’accès et le dispositif de détection12

3. BILAN PPF 2022-2025, PREAMBULE15

a) Construction du Projet de Performance Fédéral 2022-2025.....15

b) Evaluation des structures, cahiers des charges et indicateurs.....15

c) Pilotage du dispositif du haut niveau.....16

d) Remarques.....16

4. BILAN DES STRUCTURES DU PPF16

a) Evolution du nombre de structures.....16

b) Evolution du nombre de sportifs par niveau ANS.....17

c) Evolution du nombre de sportifs par type de structure17

d) Performances des Pôles Espoirs et alimentation sur le niveau supérieur.....18

e) Sportifs du PPF figurant sur les listes HN et Espoirs19

f) Sportifs FFVoile figurant sur les listes HN et Espoirs par Discipline20

g) Evolution de la réalisation de la SMR.....20

5. LES CELLULES DE LA PERFORMANCE	21
a) L'Engin.....	21
b) Analyse « Datas »	21
c) Le projet de recherche « CtoOr »	21
d) La veille Technologique	22
e) Plan d'eau	22
f) Règlement	22
g) Suivi Socio-Professionnel	23
h) Cellule de la Performance Humaine – Lutte Anti-Dopage	24
i) Logistique	26
6. LES DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU	26
a) La Course au Large	26
b) La Course en Baie	29
c) La Wing	32
d) Le Kiteboard	34
e) Le Funboard.....	37
f) Le Para voile	41
7. LA STRATEGIE DANS LES OUTRES-MER, BILAN 2021-2024	43
8. LA STRATEGIE POUR LA PREPARATION OLYMPIQUE LOS ANGELES 2028	45
a) Réorganisation du Service Haute Performance de la Direction Technique	45
b) Une nouvelle vision, de nouveaux objectifs et axes de travail pour les prochaines olympiades	45
c) Constitution des 3 Equipes Nationales : Equipe de France, Groupe France, Equipe de France Jeune :	47
d) Les Publics Cibles de l'ANS	48
e) Sélections et délégations nationales FFVoile	49
f) Les Droits et devoirs des athlètes des collectifs nationaux régis par la « Convention SHN/FFVoile ».....	50
g) Renforcer les Equipes Nationales de la FFVoile	51

h) Fonctionnement des projets individuels ou autonomes	51
i) Les projets de séries	52
j) L'accompagnement des entraîneurs	52

II - La déclinaison opérationnelle de la stratégie

articulée autour des thématiques obligatoires

a) Les critères de mise en liste des sportifs et des arbitres et juges.....	54
b) La convention à conclure entre le sportif de haut niveau et sa fédération ainsi que les modalités de sa formation sportive et citoyenne.....	59
c) L'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau ainsi que leur reconversion.....	61
d) Les modalités de la surveillance médicale réglementaire (SMR).....	67
e) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'ensemble des intervenants réguliers ou occasionnels auprès des sportifs du PPF et les dispositions de formation continue de l'encadrement.....	68
f) La manière dont la data est exploitée au bénéfice de la performance au sein du projet de performance fédéral :.....	70
g) La cartographie des structures et dispositif :.....	73
h) Le cahier des charges des structures de chaque programme.....	75

III - Les dimensions devant impérativement apparaître

tant dans la stratégie que dans sa mise en œuvre

a) La santé mentale des sportifs	76
b) Le renforcement de la mixité des équipes d'encadrement :.....	77
c) L'égalité de traitement et d'accompagnement entre les sportives et les sportifs :.....	79
d) La prise en compte des problématiques de parentalité des sportifs et de maternité des sportives :.....	80
e) Une plus grande inclusion des parasportifs et le développement de la mixité de la préparation des parasportifs et sportifs :.....	80

<u>Annexe 1</u> : EVOLUTION LISTES HN 2020/2025 PAR DISCIPLINE ET SPECIALITE	82
<u>Annexe 2</u> : CONVENTION FFVOILE SPORTIFS INSCRITS SUR LES LISTES DE HAUT-NIVEAU / SAISON 2025.....	88
<u>Annexe 3</u> : CONVENTION EQUIPE DE FRANCE DE VOILE / EQUIPE DE FRANCE JEUNE / GROUPE FRANCE / SPORTIF DE HAUT-NIVEAU SOUS CONTRAT	95
<u>Annexe 4</u> : LES CAHIERS DES CHARGES DE CHAQUE PROGRAMME ANS POUR LA VOILE OLYMPIQUE ET DE HAUT NIVEAU + LA VOILE HABITABLE	107
<u>Annexe 5</u> : EXPORT CARTOGRAPHIE PSQS STRUCTURES DU PPF DES VALIDATION MRP/ANS/DS	109

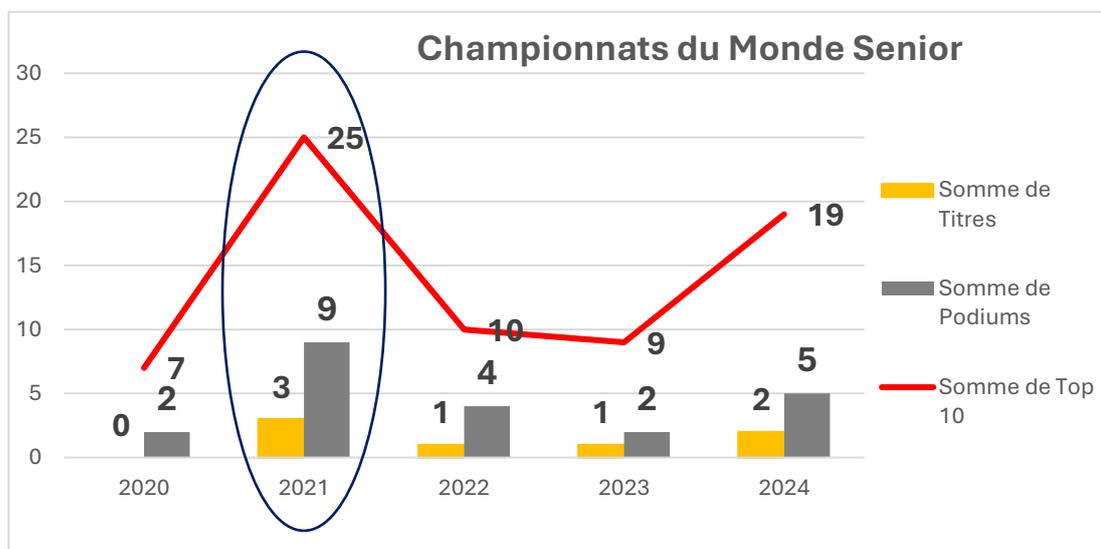
I - La stratégie de performance découlant du bilan de l'olympiade 2021-2024

1- BILAN DU HAUT NIVEAU OLYMPIQUE :

a) L'Equipe de France Olympique :

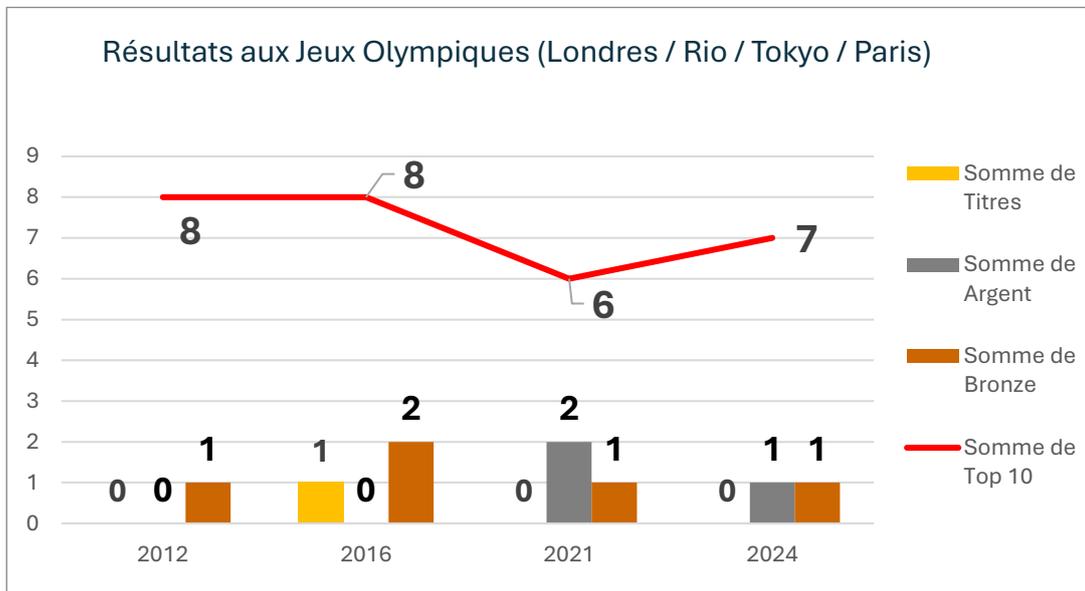


- Résultats de l'olympiade sur les championnats du Monde Senior :
 - En 2021, 4 séries olympiques supplémentaires (iQFoil + Kite H & F)
 - 7 titres mondiaux : 2 en iQFoil H & F, 1 en Kite H et 2 en Kite F, 1 en Ilca H, 1 en 49er.
 - Des séries performantes dès leur arrivée en début d'olympiade comme l'iQfoil et le Kite H ont perdu leur avance en fin d'olympiade.
 - 2 titres historiques en ILCA H et 49er H

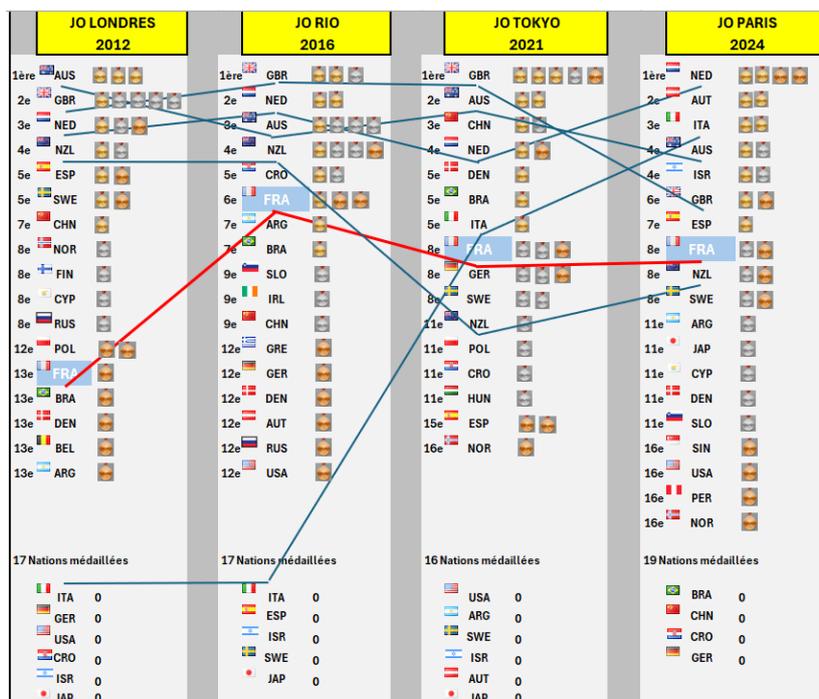


▪ Résultats aux J.O. (depuis les 4 dernières olympiades) :

○ **Les médailles :**



○ **Le rang de la France depuis Londres 2012 :**



a. Mise à part à Londres, depuis, la France se maintient dans les **8 premières nations**.

○ Le rang de la France en cumulé depuis Londres 2012 :

									TOTAL
1ère		AUS	8	4					12
2e		GBR	7	6	2				14
3e		NED	5		3				8
4e		ITA	3						3
5e		NZL	2	5	2				9
6e		ESP	2		3				5
7e		AUT	2		1				3
7e		BRA	2		1				3
9e		FRA	1	3	5				9
10e		CRO	1	2					3

1. La France, avec 9 médailles, est la **3ème nation** ex-aequo en nombre de médailles obtenues sur les 4 dernières olympiades
2. La France **9ème** au classement des nations avec le nombre de médailles d'or (plus grand nombre de médailles de bronze)
3. **Et depuis 1992 :**



				Nbre Finalistes	Rang Nations
1992	2	0	0	5	2e
1996	0	0	0	4	nc
2000	0	0	0	2	nc
2004	1	0	1	6	7e
2008	0	1	2	7	7e
2012	0	0	1	7	13e
2016	1	0	2	8	6e
2020	0	2	1	5	8e
2024	0	1	1	6	8e



▪ Le Bilan des JO de Paris 2024 partagé avec l'ANS

Sans aller dans une redite du bilan complet effectué avec l'ANS, voici les points majeurs qui ressortent des réflexions post-JO, et qui doivent conduire à adapter la formation et la préparation des futurs athlètes identifiés en vue des prochains évènements majeurs tels que les Championnats du Monde Seniors et jeunes ainsi que les JO à horizon Brisbane 2032)

1. Beaucoup de travail prioritairement orienté sur les règles de course et les procédures lors des JO, la technique, le physique, à défaut peut-être de la dimension mentale
2. Les athlètes qui ont performé ont « osé changer des choses » en faisant appel à des intervenants externes (expertises et compétences diverses)
3. Des volumes de navigation probablement inférieurs à la concurrence ; certaines sélections tardives ont limité le volume de navigation lors de la préparation finale (ex : tests matériel)
4. Un travail des points faibles certainement au détriment du renforcement des points forts
5. Une organisation complexe de la préparation, due à la confrontation et à la concurrence avant les sélections.
6. Un travail physique et une approche diététique de qualité pour développer le rapport poids/puissance
7. Un stage de cohésion pré-JO mitigé : certains ravis, certains perturbés, certains déçus
8. Un « Test Event » réussi en termes de résultats, mais dans des conditions différentes. Et certainement un championnat du Monde 2023 pas considéré dans la préparation à sa juste valeur.
9. Un travail technique sur l'eau dans des conditions trop « classiques » et pas suffisamment « marginales »

▪ Résultats aux JO de Paris 2024 séries par séries :

JO - P24	470	Nacra	49er	FX	ILCA6	ILCA7	IQ F	IQ H	Kite F	Kite H
	AUT	ITA	ESP	NED	NED	AUS	ITA	ISR	GBR	AUT
	JPN	ARG	NZL	SWE	DEN	CYP	ISR	AUS	FRA	SLO
	SWE	NZL	USA	FRA	NOR	PER	GBR	NED	NED	SGP
France	6ème	5ème	12ème		10ème	12ème	7ème	15ème		6ème



éve

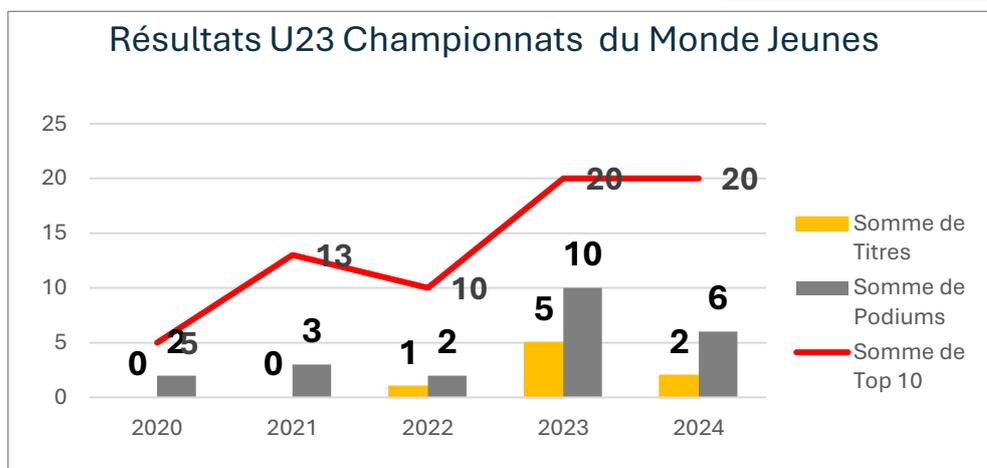
Compte tenu des éléments ci-dessus, voici donc les compétences que nous allons chercher à développer pour l'ensemble de nos sportifs, des plus jeunes, jusqu'à nos équipes olympiques Senior :

1. Vouloir se battre du début à la fin avec volonté et agressivité pour s'imposer, savoir prendre des risques et faire preuve de résilience
2. Rester centré sur la performance au présent, quels que soient le contexte et les événements
3. Faire preuve d'excellence sur la tactique / stratégie et contrôle de l'adversaire (ex : le départ et le 1er bord déterminants)
4. Être le plus rapide possible dans toutes les conditions de vent
5. Vouloir se battre du début à la fin avec volonté et agressivité pour s'imposer, savoir prendre des risques et faire preuve de résilience

2. BILAN DE « LA RELEVÉ » :

a) L'Equipe de France Jeune U23

- Résultats sportifs



- Commentaires :

- **Nette progression à partir de 2022 suite à :**

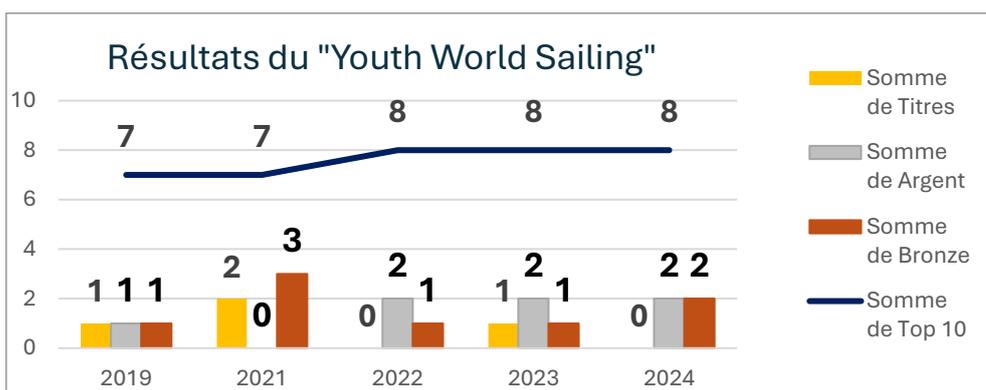
- La réforme des Pôles France initiée en 2020,
- Un fonctionnement proche de l'Equipe de France Senior (entraînement par bloc, plus de volume de navigation et préparation physique – 200 jours/an,
- Un encadrement dédié, des Entraîneurs Nationaux Jeunes avec un statut et des moyens renforcés,
- Un rapprochement avec les équipes de France senior favorisé par la navigation sur le plan d'eau olympique de Marseille (travail en tandem avec l'entraîneur national dans certaines séries)

- L'accès aux « coach regatta » sur le plan d'eau olympique (navigation au contact des meilleurs étrangers senior)
- Des groupes ciblés et le renforcement du double-projet (suivi socio-pro) avec un fort soutien de l'ANS,

➔ **La courbe des résultats s'est inversée, mais elle n'est pas stabilisée.**

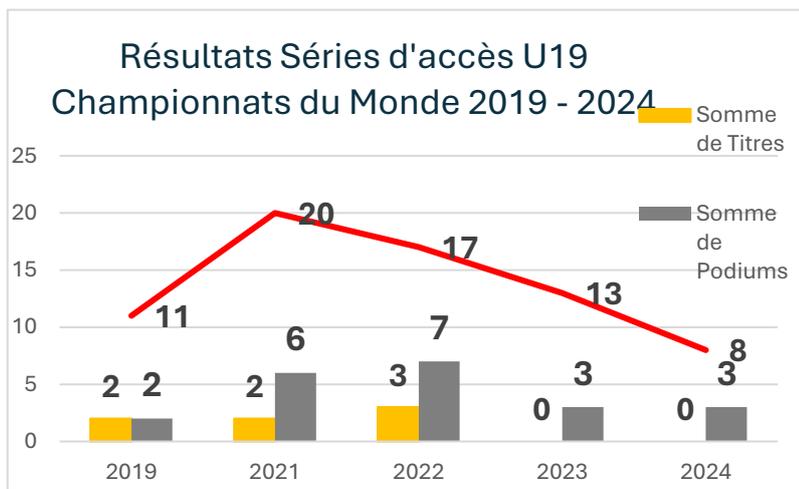
b) Catégorie jeunes – séries d'accès (U19) :

- Résultats sportifs sur le « Youth World Sailing » :



- Commentaires :
 - **Le « Youth World Sailing » un savoir-faire français depuis de nombreuses générations**
 - Au classement par nation, la France se maintient dans le top 5 depuis 2010 (**sur l'olympiade : 1^{ère} en 2021, et 2^e en 2022-2023-2024**)
 - Une équipe d'encadrement tournante avec un chef d'équipe,
 - Une sélection nationale sacralisée et une préparation spécifique : « apprendre à se sélectionner et à se préparer pour un évènement majeur », un représentant par nation par série.
 - Un tremplin vers le haut niveau, les séries olympiques, les collectifs nationaux seniors.
 - Mais nos résultats sont bien souvent supérieurs sur cet évènement par rapport aux championnats du Monde Jeunes de classe.

- Résultats sportifs sur les championnats du monde jeunes de classe U19 :



- Commentaires :

- **Nos résultats sportifs sont en stagnation, voire en régression.**
- La bonne gestion de la période COVID (soutien MJS pour l'accès aux plans d'eau) s'est traduit par une bonne année 2021.
- **L'alimentation de nos Pôles France est en baisse significative** alors que le recrutement des Pôles Espoirs est stable, voire en augmentation.
- Cependant notre modèle « sections sport-études / Pôle Espoir » demande à être modernisé, optimisé et individualisé pour « **faire accélérer nos meilleurs U19** »
- Il nous faut donc opérer des changements tout en stabilisant l'accueil des U23 en Equipe de France jeunes
- **Et renforcer le lien avec EDF-EDFJ pour les futurs JO « APPRENDRE A GAGNER »**
-

c) Relève U15 - séries d'accès et le dispositif de détection

- Rappel des objectifs du dispositif détection U15 :

- 1) **IDENTIFIER** les potentiels, pour alimenter les disciplines Olympiques et de Haut Niveau.
- 2) **ACCOMPAGNER** les potentiels : former et orienter les coureurs
- 3) **FORMER** les entraîneurs et construire un langage commun
- 4) Apprendre à **PERFORMER** pour les meilleurs coureurs sur des épreuves internationales lorsque les objectifs précités sont remplis.



- Actions réalisées :
 - JOURNEES DE LA DETECTION :
 - RDV national annuel avec tous les référents détection des ligues, les référents nationaux U15 et U19 et les Référent PPR.
 - A cette occasion Identification collective d'un groupe de **Potentiels Nationaux U15** (fin 2023 et 2024) : des coureurs U15 identifiés à fort potentiels : 40 coureurs identifiés en 2023 et 69 coureurs en 2024.
 - ACTIONS DE SUIVI DES SERIES U15 :
 - Travail dans les séries U15 avec un cadre référent : en Optimist, Open skiff, RS Feva et Bic293. Faute de ressources humaines suffisantes et en raison de la faible structuration U15 en catamaran, il n'y a pas d'accompagnement spécifique sur le support Tyka. L'alimentation des séries U19 se faisant transversalement depuis les différentes séries U15.
 - A minima 1 stage annuel de détection dans chaque série U15 (remplace l'ancien stage national multisupport)
 - Suivi sur toutes les épreuves nationales.
 - Animation du réseau des entraîneurs de la série – formation des entraîneurs.
 - Suivi international : mise en place d'un accompagnement ciblé sur un groupe de potentiels sélectionnés ou identifiés sur CE et CM si en Europe et si le niveau sportif est suffisant
 - ACTIONS EN REGION :
 - Le travail de formation et détection des U15 est effectué dans la quasi-totalité de nos ligues au travers notamment de déclinaisons régionales de stages identifiés dédiés à la détection (stage U15, 100% féminins).
 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES POTENTIELS NATIONAUX U15 :
 - Mise en place d'une **réunion nationale en visio avec parents**, coureurs et entraîneurs, pour préciser le cadre de cette identification Potentiel national U15, présenter les filières d'accès au HN ainsi que le réseau et les interlocuteurs détection pour l'accompagnement des coureurs et répondre aux questions des parents et coureurs.
 - Invitation des Féminines potentiel U15 au **Stage 100% féminin** (0 frais d'inscription)
 - « **Ouverture** » **des structures du PPF** pour accueillir les potentiels et leurs parents
 - En 2024 pour la première année, mise en place d'un **stage « projet/orientation » pour les 14-15 ans** dans l'année (potentiels U15 identifiés fin 2023). Dédié à l'individu, l'autonomie et la conduite de son projet. Cette action vient remplacer l'ancien stage U17 sur la partie terrestre et intègre les parents dans le travail sur la démarche projet.
 - LE FORUM DES ENTRAINEURS :
 - Depuis 2022, mise en place du forum des entraîneurs des premiers niveaux de pratiques sportives. RDV entre formation continue et animation du réseau. A cette occasion, rappel et présentation du dispositif détection.

- 1^{ER} STAGE DE DETECTION GLISSE EN 2024 :
- Sur les disciplines de HN en 2024 supports des coureurs : Funboard, Wingfoil, Kite.
Action qui permet d'identifier des jeunes qui fonctionnent aussi en dehors de notre réseau de clubs.
- Les outils informatiques, Data et évolution du SIS :
 - la grille d'évaluation des fondamentaux de la pratique est prête (finalisée lors des journées de la détection) mais l'outil informatique n'est pas développé à date. Faute de ressources informatiques suffisantes.
 - Création des indicateurs de la fédération : données HN et pratiques sportives pertinentes pour suivre l'alimentation de nos filières et évaluer nos dispositifs.
- Les points forts à poursuivre :
 - La philosophie du dispositif détection et suivi U15.
 - Identification des potentiels nationaux U15 (évaluer fin 2025 pour resserrement possible du collectif)
 - Le suivi et la dynamique portée par les référents de séries U15.
 - Le resserrement des liens entre U15 et HN.
- Les points à renforcer :
 - La formation des entraîneurs
 - Le resserrement des liens entre U15 et HN U19 notamment.
 - La présence d'athlètes du HN sur nos grands RDV nationaux pour faire rêver la jeune génération
 - Le stage détection glisse (favoriser encore plus les passerelles entre les disciplines de HN et l'olympisme, contribuer à la formation transversale de nos coureurs).
 - Les stages axés sur le projet sportif et l'intégration des parents dans nos actions + lien avec la dimension mentale.
 - Mise en place des évaluations coureurs sur les fondamentaux.

3. BILAN PPF 2022-2025 :

a) Construction du Projet de Performance Fédéral 2022-2025 début 2022

Selon le cadre défini par l'Agence Nationale du Sport (ANS), respectant les principes suivants :

- Identification et valorisation de nos clubs sportifs formateurs par l'appellation « **Clubs de Performance** ».
- Déclinaison du PPF dans les Territoires par les **Projets de Performance Régionaux** (PPR).
- **Nomination d'un Référent PPR** dans chacun des Territoires (RPPR – en quelque sorte un directeur sportif) pour coordonner le PPR et ses structures. Lien avec la **Détection**.
- **Identification et accompagnement des entraîneurs** œuvrant sur les structures du PPF (formation)
- **Rédaction des cahiers des charges** selon le niveau ANS (territorial, national et excellence) et le type de structure (Club de Performance, Dispositif Régional de d'Entraînement – DRE, Pôle Espoir et Pôle France) afin d'optimiser leur fonctionnement :
 - Objectifs sportifs selon les tranches d'âge et les séries,
 - Volume de navigation et nombre de préparation physique,
 - Aménagements scolaires pour les collégiens et lycéens,
 - Temps de mission et qualifications de l'encadrement,
 - Alimentation des structures de niveau supérieur.

b) Evaluation des structures, cahiers des charges et indicateurs :

		FONCTIONNEMENTS DES STRUCTURES					PARTICIPATION A LA DYNAMIQUE NATIONALE ET A LA RELEVÉ					PERFORMANCE			ENCADREMENT
		Effectif de la Structure	Respect des cahiers de charges (volumes d'entraînement, SSE, séries, d'âge des sportifs,...)	Nombre de collectifs d'entraînement	Réalisation et remontée des tests physiques (100%)	% de réalisation de la SMR (100%)	Participation à la stratégie nationale fixée par la Direction Technique dans le cadre du PPF	Mise à disposition du matériel entraîneur pour le fonctionnement de la Relève	Soutien comptables aux Entraîneurs de la relève	Mise à place d'encadrement technique sur site pour compléter le programme national des portifs rattachés	Mise à disposition des entraîneurs et de leur matériel pour les délégations nationales	Résultats sportifs sur Epreuves de référence	Alimentation de l'EDF et des structures de niveau supérieur	Nombres de sportifs listés, nombre de sportifs en collectifs nationaux et groupes cibles	Qualification des entraîneurs conformément aux Cahiers des Charges
Structures de niveau EXCELLENCE : PF VO	Contrat de performance	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Structures de niveau NATIONAL : PE VL et ou INSHORE DRE et CdP	Programme Accession National	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	
Structures de niveau TERRITORIAL : DRE et CdP	PSF	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	

c) Pilotage du dispositif du haut niveau :

- **Renforcement de la Direction Technique pour un meilleur pilotage du service haute performance.**
 - Création des **indicateurs de performance** de la FFVoile, notamment pour la haute performance.
 - **Communication du dispositif** auprès des élus, techniciens, sportifs et leurs parents, Maisons de la Performance (webinaires, site internet fédéral)

d) Remarque :

Projet structurant ayant permis de **développer la transversalité** parmi les services de la Direction technique (développement et formation, pratiques sportives, haute performance, informatique, communication).

4-BILAN DES STRUCTURES DU PPF :

a) Evolution du nombre de structures :

- Commentaires :
 - Développement des structures « Club de Performance (de 14 en 2022 à 20 en 2024).
 - Réduction du nombre de DRE (24 en 2021 à 19 en 2024)
- Projet d'évolution :
 - Simplification du dispositif PE en Occitanie et dans le Sud
 - Réduction du nombre de DRE.
 - Poursuite du développement du dispositif Clubs de Performance.

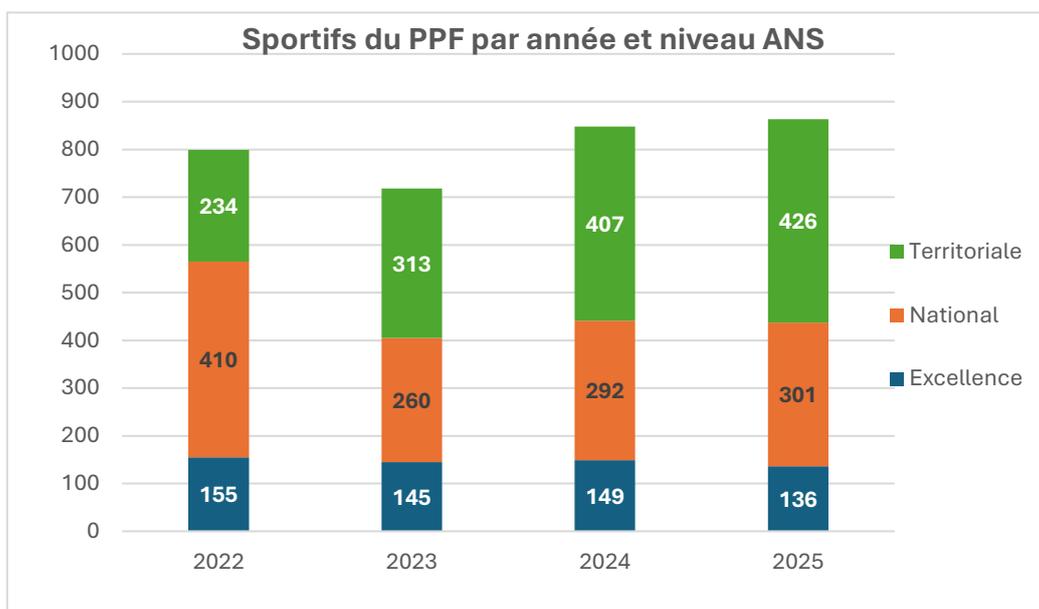
RECAPITULATIF PPF FFVOILE	STRUCTURES	ANNES SPORTIVES			
		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PROGRAMMES :					
EXCELLENCE :	PÔLES France	6	5	5	5
	PÔLE OLYMPIQUE	/	1	1	1
	total :	6	6	6	6
ACCESSION NATIONALE :	PÔLES ESPOIRS	10	9	9	9
	DRE	9	4	4	4
	Club de Perf	/	1	2	2
	total :	19	14	15	15
ACCESSION TERRITORIALE :	DRE	15	15	15	15
	Club de Perf	/	13	16	18
	total :	15	28	31	33
TOTAL :		40	48	52	54

b) Evolution du nombre de sportifs par niveau ANS :

▪ Commentaires :

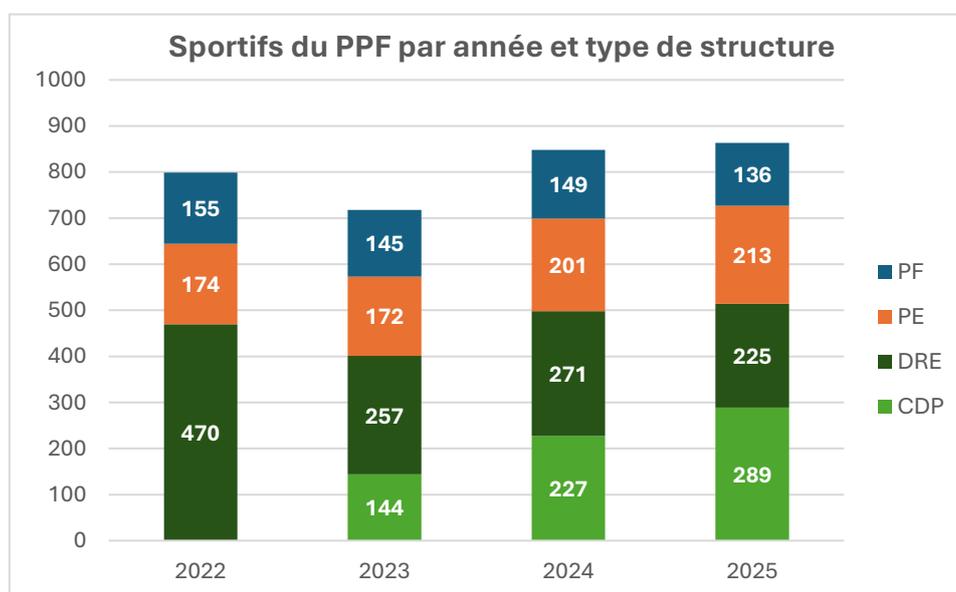
- Augmentation du nombre de sportifs au « niveau Territorial » par l'augmentation du nombre de Clubs de Performance
- Diminution du nombre de sportifs au « niveau National » due à la baisse du nombre de DRE de niveau national (situation « Covid »)
- Léger tassement du nombre de sportifs au « niveau Excellence » dû à l'augmentation du niveau de performance pour accéder au statut « Relève »

c) Evolution du nombre de sportifs par type de structure :



▪ Commentaires :

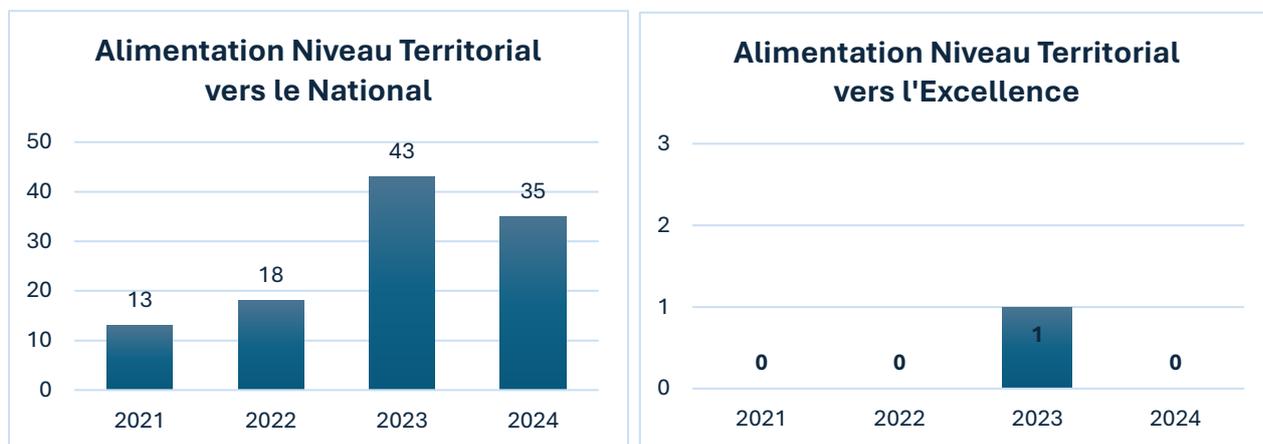
- Plus de clubs de performance et moins de DRE.
- Depuis la saison sportive 2022-2023 mise en place du dispositif « Club de performance » et développement du nombre de structures d'où l'augmentation du nombre de sportifs.
- Réduction du nombre de sportifs en DRE par la diminution du nombre de structures



d) Performances des Pôles Espoirs et alimentation sur le niveau supérieur :

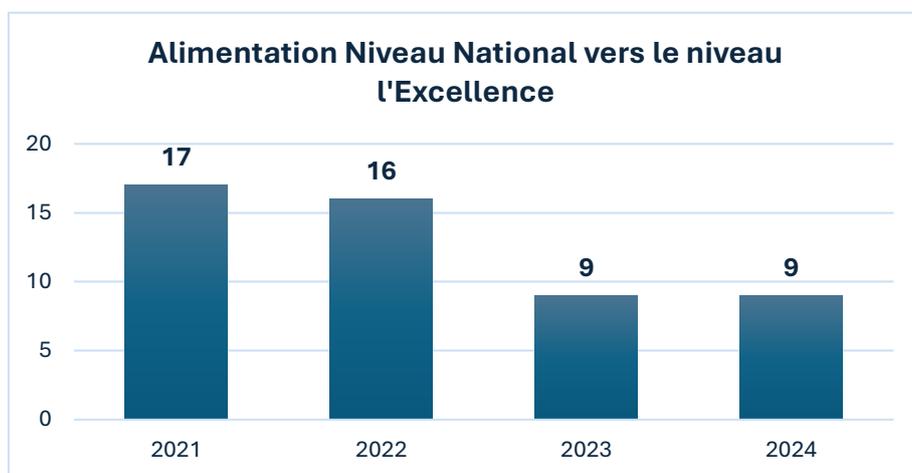
▪ NIVEAU TERRITORIAL :

- Commentaires : montée en puissance de l'alimentation du niveau territorial vers le niveau national à la suite du « toilettage » des DRE et la mise en place des Clubs de Performance.

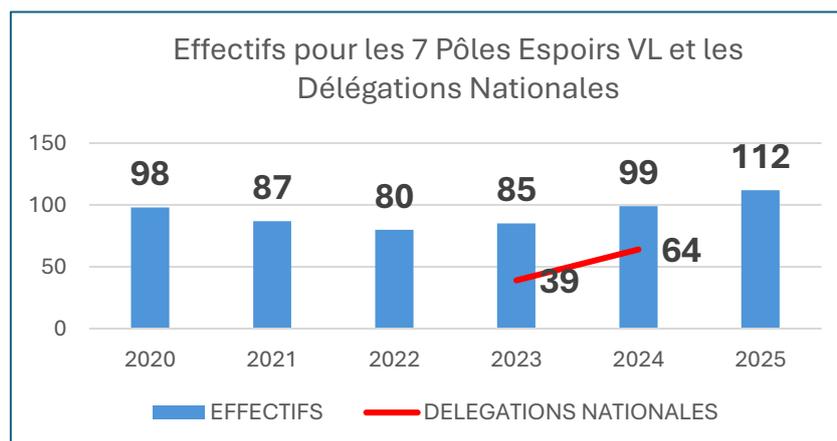


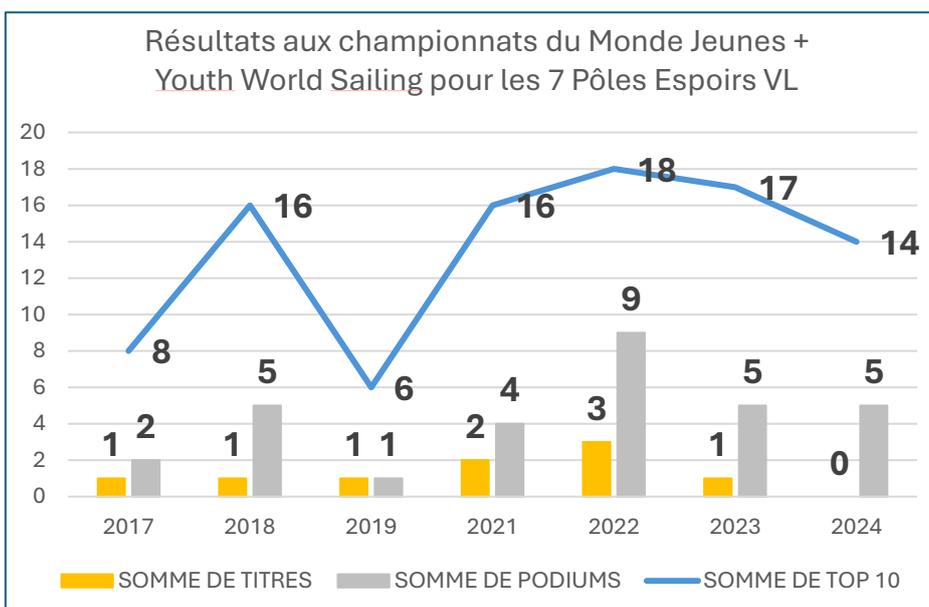
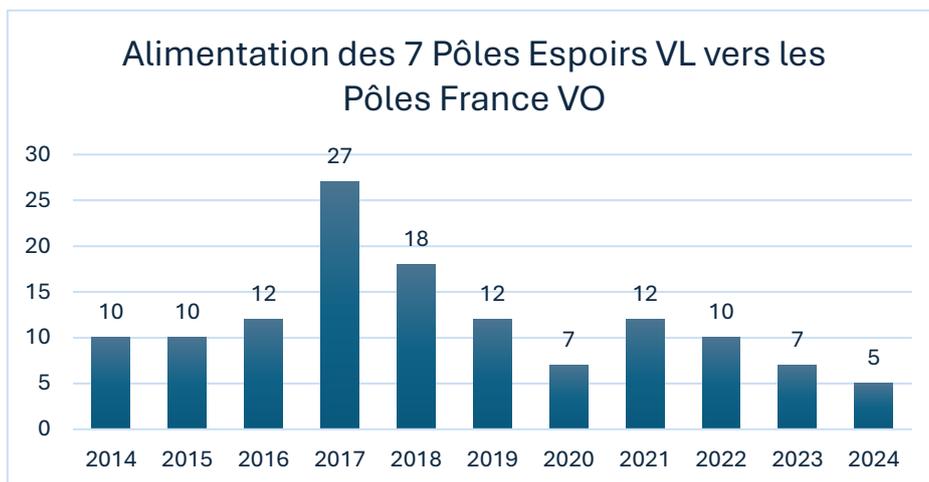
▪ NIVEAU NATIONAL :

- Commentaires : difficulté à alimenter les Pôles France due à la baisse des résultats sportifs des U19, et la difficulté à faire émerger des projets olympiques. Alimentation cependant des disciplines de haut niveau.



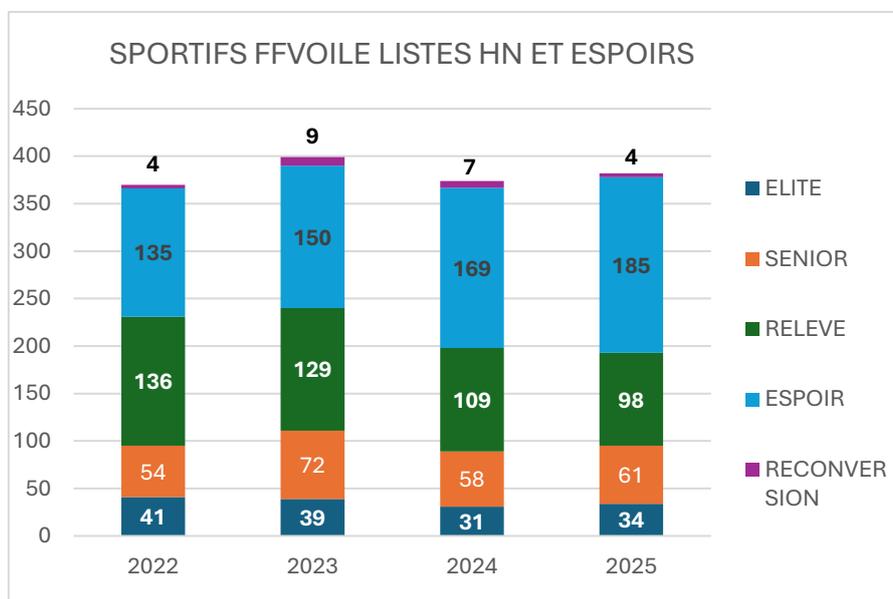
▪ PERFORMANCE DES 7 PÔLES ESPOIRS SERIES D'ACCES :





e) Sportifs du PPF figurant sur les listes HN et Espoirs :

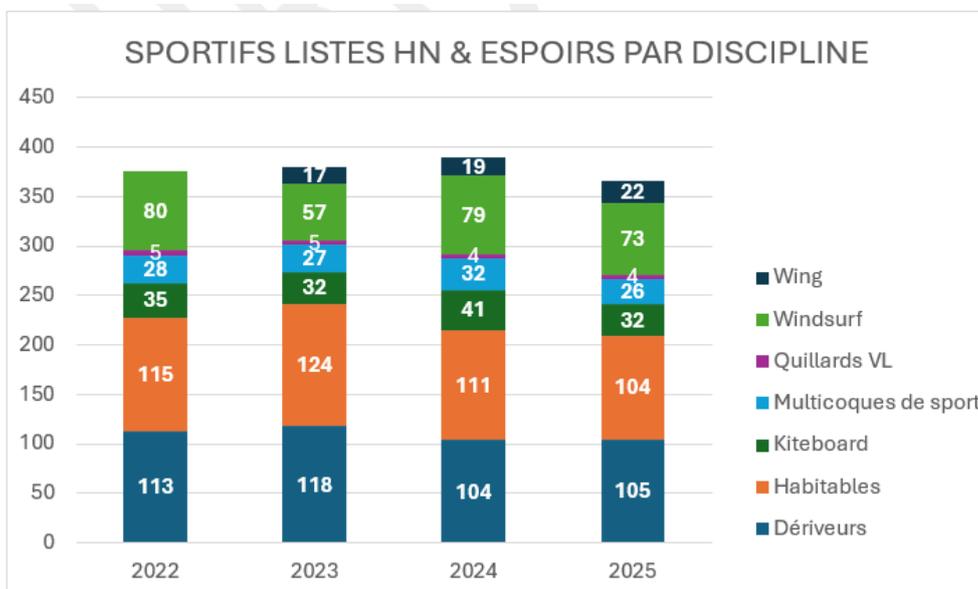
- *Commentaires :*
 - Baisse d'effectif sur les catégories Elite, Senior et Relève
 - Augmentation en Espoir.



f) Sportifs FFVoile figurant sur les listes HN et Espoirs par Discipline :

▪ Commentaires :

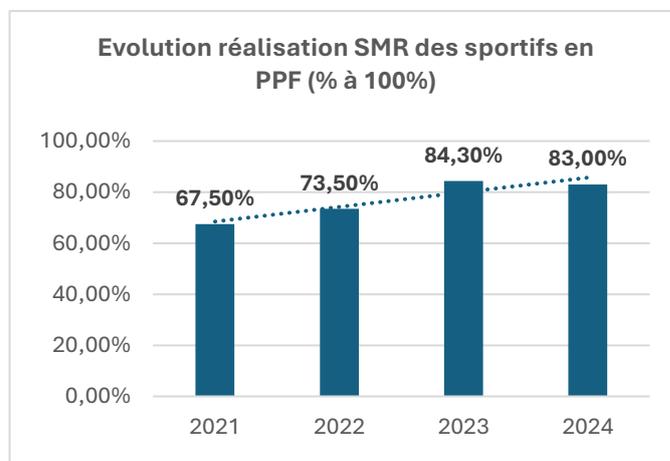
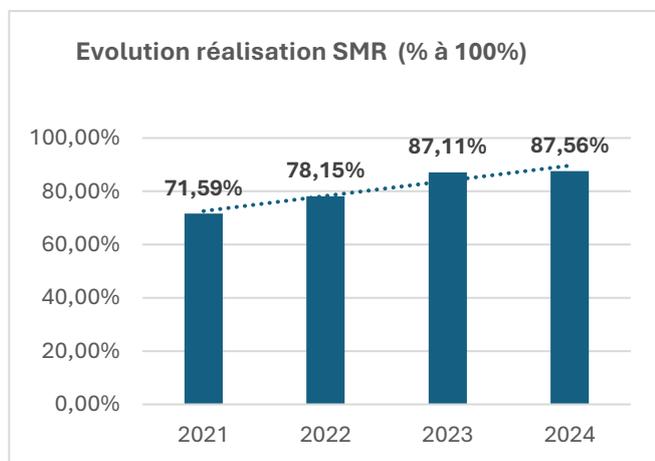
- Arrivée du nouveau support « Wing »
- Sensible progression en Windsurf et Habitable
- Relatif maintien de la proportion pour les autres disciplines



g) Evolution de la réalisation de la SMR :

▪ Commentaires :

- Progression lors de l'olympiade sur le pourcentage de réalisations.
- Début 2025, dématérialisation du traitement administratif (*Askamon*) et financier (*Jenji*) afin de fluidifier le dispositif et améliorer encore nos résultats.
- Application stricte de la règle de réalisation à 100% (délégations, candidatures sur les listes HN et Espoirs, recrutements en structure PPF)
- Le % de réalisation sera cependant toujours minoré par les arrêts de carrière qui concernent chaque année un petit % de sportifs.



5. LES CELLULES DE LA PERFORMANCE

a) Engins :

L'objectif de la cellule Performance de l'Engin est d'accompagner les athlètes dans le choix de leur matériel afin d'optimiser la VITESSE. Pour ces J.O. tous nos sélectionnés ont bénéficié de cette aide et sont arrivés à Marseille avec un matériel performant.

- Mesure du matériel :
 - Un effort important a été réalisé pour équiper le nouveau Pôle Olympique de Marseille, de différents bancs de mesure (raideur des foils, des appendices et des mâts, lattes, voiles, « pendulum » ...).
 - De nombreux outils de mesure ont été achetés ou développés pour répondre à l'ensemble des demandes des différentes séries (Niveau Laser, inclinomètres, pesons, télémètre...).
 - L'acquisition d'une imprimante 3D a permis de réaliser les pièces permettant d'adapter ces différents moyens de mesures à chaque série.
 - La réalisation d'un banc de rappel pour les ILCA avec des capteurs connectés pour un travail sur la préparation physique des sportifs.

b) Analyses « Data » :

- Acquisition de données : le bureau de la performance sur le Pôle Olympique de Marseille s'est doté de plusieurs outils d'enregistrement (centrales inertielles, capteurs de force, caméras de sport, système audio, ...).
- Parallèlement à ces moyens d'enregistrement, les entraîneurs ont été dotés de logiciels simples d'analyses de ces données (NordjPlayer, RexyGold) et plusieurs analystes de la performance ont accompagné les entraîneurs sur la fin de l'olympiade.
- Développement d'outils : avec l'aide de l'ANS, nous avons pu développer nos propres outils d'analyse, un pour exploiter les données des centrales inertielles et l'autre pour exploiter les tracking réalisés pendant certaines compétitions. Ce dernier outil nous permet de réaliser rapidement des rapports de courses sous la forme souhaitée par chaque entraîneur. Des fiches « ADN » des principaux concurrents étrangers ont ainsi pu être réalisées avant les JO (étude de la concurrence).

c) Le projet de recherche « CtoOr » :

- Ce projet a été une opportunité exceptionnelle sur cette olympiade. Ce financement, nous a donné accès à des outils pour compléter nos connaissances sur le matériel (scanner, planches instrumentées), mais aussi à des moyens d'essais comme la soufflerie ou le bassin de carène.

- La collaboration avec les différents scientifiques a été très riche et pour la cellule, grâce à ce projet, nous avons pu bénéficier d'un apport très important en ressources humaines qualifiées (fois 10 par rapport à une olympiade classique).
- Le maintien de ce type de projet pour LA 2028 serait un vrai plus.

d) La veille technologique :

- Testée durant cette olympiade, des lattes connectées ont permis d'améliorer notre connaissance sur la forme des voiles en dynamique. Cet outil est encore non abouti mais offre des perspectives intéressantes pour la suite.
- Test aussi de lunettes connectées pour afficher les données d'une montre dans un premier temps. Un travail est en cours pour pouvoir afficher également les données des centrales inertielles, notamment la gite ou l'assiette.
- Mise en place avec le « Team Banque Populaire » et le cabinet d'architecture navale « VPLP » d'un simulateur pour le Nacra17.

e) Plan d'eau :

- Actions réalisées sur l'Olympiade 2024 :
 - Observations et analyse des datas vent et courant sur la rade de Marseille (outils vedette météo avec centrale météo et modèle de prévisions vent + courant).
 - Modélisation VENT haute résolution (Logiciel METEODYN).
 - Analyses « tracking » des athlètes à l'entraînement et en compétition sur la rade de Marseille (Outils ADREAN - GPS - Google Earth).
 - Prévisions Météo Rade de Marseille.
 - Elaboration d'Outils d'aide à la compréhension du plan d'eau (Carnet de Jeu)
- Pour 2025 et la suite jusqu'à LA 2028 :
 - Formation Météo à destination des Equipes de France Olympiques, Jeunes et Seniors. Objectif : augmenter la capacité à observer et à comprendre chaque plan d'eau.
 - Prévision Météo sur les Championnats du Monde et d'Europe en fonction des spécificités de chaque support (Archimédien et/ou Foil, format et durées des courses).
 - Etude du plan d'eau de Los Angeles. Début d'élaboration des outils d'aide à sa compréhension.

f) Règlement :

- Objectifs initiaux : réalisation
 - **Chaque sélectionné est passé en réclamation au moins une fois avant les JO.**
 - **Briefing sur les textes réglementaires des JO** avec questionnement et échanges avant les Jeux.

- Soucis avec la jauge avec perte potentiel de « petits points » stupides évités de justesse (iQFoil H, Kitefoil H et F, FX)
 - **Pas de perte de point à cause des règles**
 - 1 échec (iQFoil H) et 2 succès sans incidence (Ilca7, iQFoil H)
 - 1 succès important Kitefoil F (médaille argent)
- La Jauge :
 - La connaissance fine de la jauge par le couple sélectionné / coach est indispensable. Le coach doit être au courant des astuces réalisées par les athlètes.
 - Perspective 2028 :

Compte tenu du départ à la retraite de Philippe GOMEZ, pour la prochaine PO trois choix s'offre à la D° Technique :

- Nommer un nouveau CTS en charge des Equipes de France
- Former et responsabiliser chaque Entraîneur National aux problèmes réglementaires
- Se rapprocher de la Commission nationale d'Arbitrage (CCA) pour trouver un arbitre au bon profil.
Pour les grandes épreuves (sélections JO et JO) une personne dédiée est indispensable. En fonction du nombre d'accréditations, le Manager de la Performance ou le DTN peuvent prendre la fonction.

g) Suivi Socio-Professionnel :

Il s'appuie sur un dispositif d'accompagnement très performant coordonné par l'équipe de pilotage de l'ANS et de ses organes déconcentrés, les référents SSP des MRP.

Sur l'olympiade 2024, les moyens d'accompagnement ont été très nombreux et performants pour mettre les athlètes des cibles prioritaires (collectifs fédéraux et cibles ANS) dans les meilleures conditions de performance.

A savoir :

- Moyens des aides personnalisées en s'appuyant sur les règles dictées par l'ANS pour les cibles prioritaires (Cercle HP et Cellule de Perf)
- Divers contrats de CIP (diverses entreprises privées) et CAE (Armée de Champions, Douanes, Education Nationale)
- Contrats INSEP
- Contrats SNCF
- Contrats club SHN (nouveau dispositif)
- Aide à la formation via l'AFDAS
- Pacte de Performance sur le soutien au projet de performance des sportifs (soit pour la totalité de leur projet de perf ou pour compléter leurs revenus)

Tous ces dispositifs ont été sollicités pour répondre à la singularité de chacun des projets et répondre à chaque situation des sportifs.

La disponibilité ainsi que la compétence et l'expérience de toutes les équipes d'accompagnement des RSSP de l'ANS et des MRP sont un atout considérable pour notre fédération et répondent parfaitement aux exigences grandissantes du HN olympique.

Nous avons dû également nous adapter aux nombreux nouveaux outils/dispositifs proposés par l'ANS, et lancés sur une olympiade de 3 années :

- Gestion des Aides Personnalisées, divers dispositifs de recrutement via le **PSQS**,
- **Vis'Or** pour le suivi des diverses ressources des sportifs,
- Lancement de l'application **France.Sport** pour les sportifs.

Des points réguliers ont eu lieu avec les responsables pour expliquer chacune des situations et ajuster notre accompagnement selon les règles en vigueur.

Ce que nous retenons et points d'amélioration :

- Dispositif SSP très performant et en soutien aux sportifs répondant aux exigences grandissantes du HN Olympique,
- Réseau national et territorial expérimenté, disponible et s'adaptant aux besoins de nos athlètes et de notre discipline sportive
- Double questionnement des revenus entre l'ANS et la fédération demandant des périodes de calage à chaque finalisation des bordereaux des AP,
- Identification des ressources obtenues par les partenaires privés des athlètes investis dans le projet de performance (le plus souvent en totalité) demandant de nombreux aller-retours :
 - Spécificité de notre discipline ou les athlètes doivent trouver d'autres partenaires pour assurer le financement de la totalité de leur saison sportive
 - **Pour l'olympiade 2028** : une seule enquête des revenus et des ressources via l'application France.Sport. Cela demande :
 - De mieux accompagner les SHN dans leurs obligations réglementaires malgré l'envoi de nombreuses informations et relances de la part de l'ANS et de la fédération,
 - De s'assurer, via ce questionnaire de ressources, de quelle partie est en totalité intégrée dans leur projet de performance,
 - De partager ces informations entre les sportifs, l'ANS/MRP et la fédération. Outil de suivi à consolider en tenant compte de la RGPD via Vis'Or.
 - **Objectif** : mieux identifier les ressources correspondant aux revenus des sportifs et mutualisation des moyens de leurs divers partenaires.

h) Cellule de la Performance Humaine – Lutte Anti-Dopage :

- La CPH c'est :
 - Un coordonnateur Cyril Fourier.
 - Un cadre technique intervenant sur la dimension mentale (Fabien Cadet à 30 %).

- Un vacataire sur la dimension physique (Nicolas Mariettan).
 - Et un réseau de personnes référencées (18 sur la partie mentale et 21 sur la partie physique).
- *Dimensions Mentale et Physique :*
 - Accompagnement de collectifs sur demande des entraîneurs (EDF, EDFJ, Relève) et intervention sur des thématiques selon les demandes.
 - Accompagnement du dispositif EDFJ-Relève
 - Accompagnement de la sélection nationale au « Youth World Sailing» avec une montée en puissance sur ces 3 dernières années (intervention dès la sélection et sur un stage de préparation en amont de l'épreuve).
 - Accompagnement des entraîneurs EDFJ et de certains entraîneurs du réseau PPF.
 - Production de supports à destination des structures du PPF (Vidéos, supports écrits, supports pédagogiques), et mise en ligne sur le site internet fédéral (Espace Haut Niveau).
 - Gestion du réseau des experts de la dimension mentale et physique (Suivi du référencement, regroupement et temps d'intervision)
 - Un préparateur physique sur l'EDF (pour l'Olympiade et sur les JO - Nicolas Mariettan) : coordination des programmes, coaching direct, suivi des évaluations biannuelles sur l'olympiade et régulières sur la préparation terminale.
 - Collaboration et actions conjointes avec le secteur médical et paramédical dans le cadre de l'EDF et EDFJ.
 - Relance et suivi des tests physiques fédéraux pour l'ensemble des athlètes listés (rentrés et suivi via l'outil SIS - renforcé à cet effet).
 - Formation des entraîneurs sur la dimension mentale et physique (formations, présence sur des stages, accompagnement dans l'action directe)
- *Dispositif de lutte anti-Dopage :*
 - Ecriture du plan de prévention FFVoile.
 - 4 éducateurs anti-dopage formés (AFLD).
 - Interventions en direction des athlètes et staff EDF lors de l'olympiade (en lien avec le médecin de l'Equipe de France de voile)
 - Création de documents fédéraux d'information et de sensibilisations sur les compléments alimentaires, sur les AUT, mais aussi sur les bonnes pratiques de nutrition, de sommeil et de gestion de la dimension mentale.
 - Mise en place d'un temps d'information avec l'ensemble des athlètes et du staff présent aux JO de Paris (Mai 2024)
 - Accompagnement par le référent des athlètes du groupe cible et du « groupe contrôle » AFLD et World Sailing (Visio, réponses aux questions, accompagnement ADAMS)
 - Information sur la formation nationale des entraîneurs (Entraîneur FFVoile – Sessions de 2023 et 2024)
 - Contact permanent du référent avec l'AFLD selon les besoins et présence sur le colloque annuel de lutte contre le dopage.

i) Logistique :

L'objectif en début d'olympiade : continuer à exceller dans **l'accompagnement de l'Equipe de France Olympique Senior** tout en aidant l'ensemble des autres dispositifs de la fédération (jeune, HN, autres) malgré la baisse de moyens humains sur la cellule.

Sur la base des réunions de travail du staff nous avons :

- **1^{ère} phase** : mutualisé l'ensemble des moyens lourds et des hébergements afin de permettre aux seniors et aux jeunes, tant athlètes que staff, de travailler le plus possible ensemble.
- **2^{ème} phase** : créé une structure d'accueil la plus complète possible sur Marseille en tenant compte des travaux et des déménagements successifs.
- **3^{ème} phase** : mis en place un accueil spécifique pour la phase finale de préparation en sanctuarisant le lieu d'entraînement
- **4^{ème} phase** : créé l'environnement de vie durant les JO pour l'ensemble de la délégation tant sur la partie hébergement, restauration, transports, etc...

À la suite du bilan de fin de PO, **le contrat semble avoir été rempli** et il s'agit maintenant de **créer une nouvelle feuille de route pour LA28**.

Elle sera, vu les premiers échanges, encore plus tournée vers **l'accompagnement de l'ensemble des collectifs en mutualisant très fortement**, phase par phase, pour un déroulement optimal de la préparation sur l'ensemble des 4 années à venir.

6. LES DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU :

a) LA COURSE AU LARGE :



- **Commentaire :**
- **Choix opportun des séries reconnues de HN et inscrites au PPF de la FFVoile.**

➤ **SERIES PERFORMANCE-ELITE :**

- **ULTIM :** Record autour du monde. En solitaire ou en équipage (Trophée Jules Verne).

Support high tech de la course au large, proche de l’America’s Cup. (Ex : 1^{er} bateau volant autour du Monde en janvier 2024).

- **IMOCA :** Course autour du monde en solitaire (Vendée Globe) et en équipage (Ocean Race)

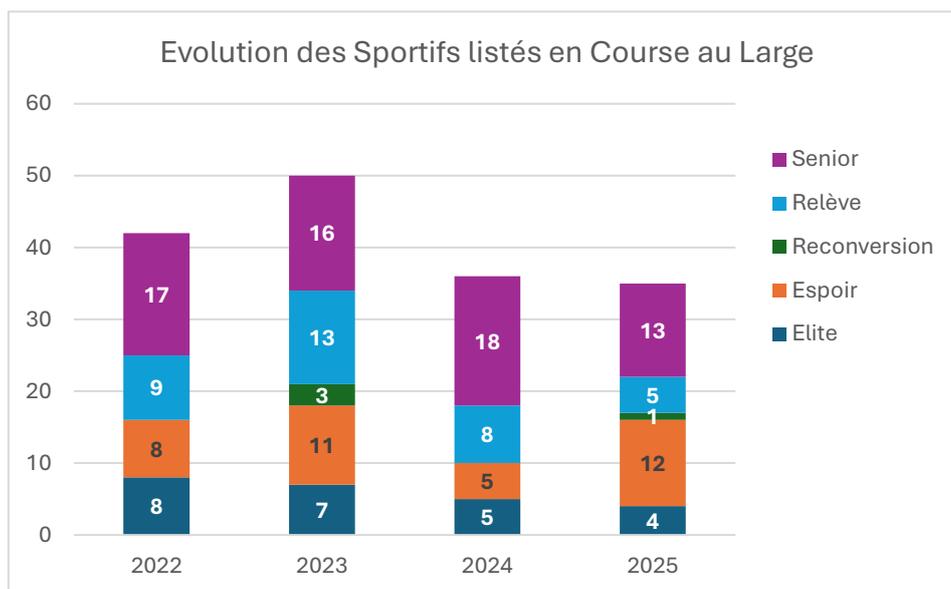
Haut - Niveau technologique, sportif. Dimension et rayonnement international de la course en solitaire ou en double typiquement française.

- **FIGARO BENETEAU :** Solitaire du Figaro – Transat Paprec (en double mixte)
Monotypie, formation des marins aux critères de la performance en solitaire
Skippers Ultim et les 10er skippers du Vendée Globe tous issus du circuit Figaro – 5 skippers Ultim et 9 skippers sur 10 en IMOCA membres du Pôle France Course au Large.

➤ **SERIES INTERMEDIAIRES ET D’ACCES :** là où interviennent les 2 paramètres (marin et bateau) mais avec une moindre exigence : le choix du bateau est libre, la flotte est internationale, très nombreuse et hétérogène.

- **MINI TRANSAT 6M50 :** traversée de l’Atlantique en double et en solitaire
- **CLASSE 40 :** traversée de l’Atlantique en double et en solitaire

▪ **Evolutions des sportifs listés HN et Espoir en Course au Large :**



▪ **Les points forts :**

➤ **La Formation des sportifs : une accessibilité repensée et réussie**

- La renaissance du Tour Voile depuis 2023 avec le soutien de la FFVoile. Alternance de navigations offshore/ inshore en équipage, avec des quotas sur les âges et sur la mixité et sur un bateau monotype.
- La mise en place d’un circuit « Académie » par la Classe Figaro

- Le développement de fortes capacités d'adaptation au support (du monocoque au multicoque), au format (du large au côtier), au triple programme (solitaire, double, équipage)
 - L'implication dans le développement de la mixité : Transat PAPREC (Figaro), Plastimo Lorient Mini (Mini 6.50), Tour Voile par équipage mixte obligatoire (au moins une femme dans l'équipage)
- **Une permanence de détection des talents :**
- La formation des sportifs dans un cadre professionnel grâce aux filières de détection : Filière de détection Région Bretagne- CMB et le programme Skipper Macif.
 - Charlie Dalin, Yoann Richomme, Paul Meilhat ex-Skippers Macif,
 - Sébastien Simon, ex-skipper Espoir et Performance Région Bretagne et CMB.
- **Un environnement professionnel :**
- La diversité des métiers développés au contact de la discipline : conception (architecte, ingénieur, désigner...), construction (voilerie, composite, mécanique, hydraulique...), conduite de projet (responsable de projet, management, direction sportive...), communication (relations partenaires, relations presse, gestion d'évènements...)
 - Les carrières sportives développées grâce au sponsoring, le développement de compétences variées et transférables
 - Des assurances adaptées aux contraintes de l'activité.
- **Un Pôle France reconnu à l'international (Port La Forêt)**
- Une structure connue et reconnue pour son action dans la formation à l'excellence en Course au Large (victoires en Ultim, IMOCA, et Figaro).
 - Un ADN basé sur l'échange et la transmission entre les générations depuis 30 ans.
 - Un pool d'entraîneurs au service des sportifs et qui pratiquent encore l'activité
 - Une gouvernance stable et équilibrée dans les relations avec ses partenaires institutionnels
 - Un centre de ressources pour les structures d'entraînement régionales sur le plan de la sécurité principalement.
 - Un interlocuteur privilégié des organisateurs de courses
 - Un lien entre la FFVoile et le terrain.
- **Une « locomotive » médiatique de la FFVoile**
- Une discipline proche des enjeux sociétaux : RSE, mixité, inclusion, E-sport.
 - Un public performant (de 20 à 50 ans) avec une capacité à véhiculer des messages extra sportifs, notion de « rôle modèle » / inspiration
- **Une « Locomotive » technologique de la FFVoile :**
- La Sailing Valley – Lorient / Port La Forêt : le plus grand hub de R&D de très haute technologie en Voile du monde.

- Transfert de compétences dans la R&D autour des matériaux bi - sources, par exemple transversalité avec les Equipes de France Voile Olympique, Sail GP, America's Cup et autres disciplines de Haut – Niveau.

➤ **Un développement économique important pour les territoires :**

- Création d'emplois directs ou indirects
- Développement de l'attractivité du territoire pour suivre les courses ou les sportifs.

▪ **Les difficultés :**

➤ **Conserver le leadership français :**

- Tous les skippers internationaux récemment vainqueurs des grandes courses s'entraînent et vivent quasiment à plein temps en France. Pour certains avec des moyens privés importants. Ils conçoivent et construisent les bateaux en France, embarquent des navigateurs / navigatrices français(es), Ils participent à notre dynamique nationale.

➤ **Assurer la sécurité d'une discipline « hors stade », en plein développement :**

- Pour les « spectateurs », exemple de l'accident sur la Route du Rhum
- Pour les sportifs, des bateaux de plus en plus rapides avec des traumatologies problématiques, souvent dues aux collisions avec des OFNIS.

➤ **La gestion d'un grand écart :**

- Entre des évènements dépendants du financement des collectivités et des écuries professionnelles aux moyens exponentiels.

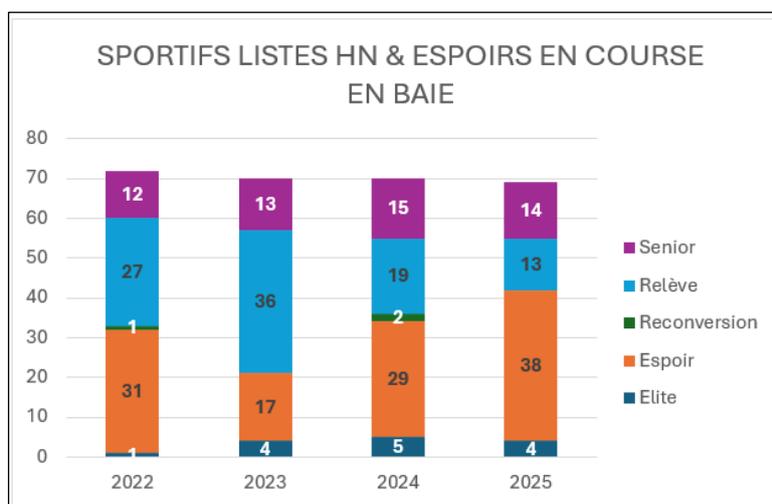
b) LA COURSE EN BAIE :



▪ **Réussites et Difficultés :**

- **Difficulté pour la France d’être performante** sur les circuits SailGP et surtout America’s Cup (nos projets America’s Cup manquent de temps et d’argent comparativement à la concurrence internationale)
- La France est **compétitive** sur les circuits de référence en course en baie.
- La France est **une nation leader** en match-racing international, même si le titre mondial Open n’a pas été remporté par la France depuis 1994.

▪ **Evolutions des sportifs listés HN et Espoir en Course en baie**



▪ **Perspectives PPF course en baie – 2026-2029 :**

➤ **QU’EST-CE QUE JE RETIENS DU PPF 2022-2025**

- **Sail GP et America’s Cup sont les références actuelles du haut-niveau In-shore international.**
- **Le Match-racing s’appuie sur un circuit international de référence** dont le niveau sportif, après une légère baisse à la suite du Covid, retrouve toute sa vigueur depuis ces deux dernières années. *(Le niveau féminin serait plutôt en régression contrairement à celui des jeunes qui progresserait, le niveau Open restant relativement stable)*
- **Les séries J70, J80 et SB20 sont toujours des séries de référence internationale.**
- **Les championnats de France Jeunes en course en flotte (Open 570 et Flotte Partagée) et Match Racing jouent pleinement leur rôle de passerelle et de plateforme de détection.**
- **Le Tour Voile, passerelle avec la Course au Large** doit être maintenu dans le parcours de performance pour l’ensemble des aspects de formation qu’il apporte aux sportifs(ves) qui y participent.
- **Conserver les structures impliquées en Course en Baie : Pôle Espoirs et CDispositifs d’Entrainement régionaux.** Maintenir les cahiers des charges actuels.

➤ **QU'EST CE QUE JE SUPPRIME DU PPF 2022-2025**

- Les circuits « professionnels » (**TF35, RC44, TP52, ETF26, GC32**) sont des circuits qui n'ont plus vocation à être reconnus comme circuits HN du fait de leur spécificité (propriétaires barreurs ou participation faible et irrégulière).
- **Le circuit 69F / YFGC** n'est plus la référence d'accès au HN foiling => la référence est devenue la Youth et Women AC.
- **Le Dispositif relève Inshore et Course au Large - Académie** : Dans les faits ce dispositif a fonctionné naturellement au travers des échanges et de la valorisation des passerelles entre les différentes disciplines. Il ne semble plus nécessaire actuellement d'animer un tel dispositif qui représentait une charge financière importante qu'il est préférable de placer sur les actions prioritaires.

➤ **QU'EST CE QUE JE MODIFIE – AMELIORE DU PPF 2022-2025**

- **Accompagnement des équipes America's Cup et Sail GP** en fonction des demandes et des besoins
- **Participation de la FFVoile à la sélection Youth et Women America's Cups**
- **Préparation et accompagnement par la FFVoile des équipages jeunes sur les séries course en baie d'accès au haut-niveau (SB20, J80)** – Incertitude sur l'engagement français dans le J70, qui est une série onéreuse et de très haut niveau avec une forte présence de professionnels
- Confirmer notre engagement dans la **formation des équipages Match Racing U23**.
- Confirmer notre engagement dans la **formation des équipages Course en Baie U26**
- **Préparation et accompagnement par la FFVoile des équipages à fort potentiel sur ces 2 circuits**
- Augmenter notre implication dans les circuits internationaux en flotte partagée et être prêts à accompagner et soutenir des projets sur les circuits SSL Gold Cup et Sailing Champions League.

Les séries d'accès au haut-niveau (Course en baie et Match-racing jeunes) sont des moyens :

- Pour former nos jeunes et les accompagner vers la très haute Performance : America's Cup et Sail GP.
- Pour favoriser la **transversalité Inshore / Voile olympique** (tout particulièrement le circuit Match-racing et la Youth et Women America's Cups)
- Pour favoriser la **transversalité Inshore / Voile olympique et Course au Large** et confirmer le Tour Voile comme épreuve de détection et de formation.

L'apport de la Course en Baie – Course en Flotte et Match Racing dans le parcours sportif :

- **Transversalité Inshore / Voile olympique** : L'intérêt des coureurs de la Voile olympique de pratiquer en Course en baie ou en Match-racing
Ex : Julien Bunel et Matisse Pacaud ...
- **Professionalisation** : l'aspect formateur du haut-niveau « Inshore »
- **Le Match Racing : Une discipline complémentaire** pour tous les sportifs voile.

c) LA WING :



Concernant la discipline Wing, le PPF s'est construit sur 2 niveaux :

1. **Le programme d'accession** : élaborer le schéma sportif qui permet l'accession au haut-niveau.
2. **Le programme d'excellence.**

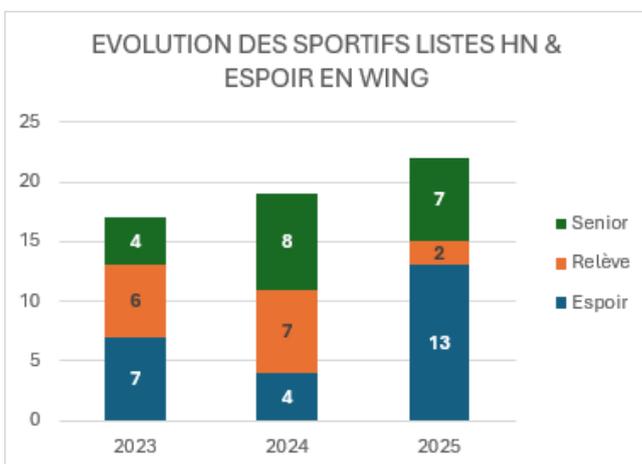
▪ **Représentation internationale :**

- Le programme d'excellence mené par la FFVoile a permis l'installation de la **France comme la nation leader de la discipline.**
- Les regroupements et l'encadrement sont des atouts majeurs qui permettent d'analyser et répondre aux exigences du haut-niveau, pour les jeunes et les seniors.

▪ **Récapitulatif des performances :**

- Seniors – 6 titres mondiaux – 25 podiums internationaux
- Jeunes – 8 titres mondiaux – 19 podiums internationaux

▪ **Nombre de Sportif de Haut-Niveau**



Le nombre de sportif de haut-niveau est en augmentation notamment sur la partie espoir en raison du développement du programme d'accession avec les championnats de France.

- **Intégration des sportifs SHN au sein des structures du PPF :**
 - Les sportifs listés de haut-niveau sont intégrés au sein des Pôles France et des Pôles Espoirs
 - Cette intégration permet un accompagnement socio-pro, physique et médical
 - Le rôle des pôles est encore à renforcer sur l'accompagnement périphérique de l'athlète

- **Développement de la pratique sportive – structures du PPF :**
 - Une **pratique qui s'installe dans les clubs**, le nombre de structures labellisés a augmenté sur les 3 années
 - Les structures territoriales (notamment les dispositifs régionaux) ont pris en charge la formation des plus jeunes
 - Des **difficultés à construire une pratique intensive en club**, les structures ont pris en charge la pratique débutante et les premiers niveaux de compétitions, il faut renforcer l'accompagnement, le chemin du régional vers le national.
 - **Programme de détection** : la mise en place de stages depuis 2023 permet d'amener des jeunes potentiels vers la pratique sportive (stage de détection, « académies »)
 - Mise en place du **programme « Elle Wing »** : programme de détection à destination du public féminin à consolider (très fort accueil en 2024)
 - **Formation des cadres** : 2 niveaux de formations fédérales ont été mis en place pour répondre aux différents niveaux d'interventions (le niveau 2 « entraînement » est à consolider)
 - **Le championnat de France** est une finalité pour l'accession au haut-niveau avec la présence des meilleurs, mais avec aussi une grande diversité dans le niveau des pratiquants, des territoires et de l'encadrement.
 - La mise en place des « **académies** » permet de capter des pratiquants issus de cellules privées. Les territoires commencent à s'approprier le projet pour la mise en place de déclinaisons locales.
 - **Structures du PPF** : l'accompagnement de la Wing à l'échelle territoriale permet de laisser une place aux structures, cependant sur certains territoires les clubs ne s'engagent pas sur une pratique compétitive. Cela crée des carences sur certaines zones (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie).
 - Les territoires ayant un DRE actif ont une pratique de clubs qui se crée (Région Sud et Occitanie).

- ➔ **Le programme d'accession mené a permis de conserver une diversité des pratiques et des acteurs qui fait la richesse du support. Le championnat de France a été un très bon accélérateur**

▪ **Élément à supprimer, renforcer, créer :**

- **A supprimer :** RAS
- **A renforcer :**
 - Regroupements et stages nationaux (académie) permet de générer de l'activité et de regrouper les cellules privées.
 - Continuer à accompagner la diversité des disciplines, les formats de course dont la potentialité olympique pour 2032 n'est pas connue à ce jour.
- **A créer :**
 - L'élargissement des stages haut-niveau avec l'invitation de potentiels, les athlètes listés pour un renforcement de la continuité intergénérationnelle. En complément l'encadrement serait renforcé avec les nouveaux entraîneurs en formation (DEJEPS Glisse Aéro-tracté Nautique) et des spécialistes de la préparation physique et mentale.
 - Créer un essaimage territorial des académies nationales
 - Favoriser les doubles pratiques (expression et kitefoil) en compétitions et sur les structures du PPF pour les U17.
 - Labelliser les structures du PPF kiteboard et non kitefoil ou freestyle pour permettre une diversité de pratique et donc permettre un plus large panel pour la détection et le transfert vers le support olympique.

d) LE KITEBOARD :



Concernant la discipline Kiteboard, le PPF s'est construit sur 2 niveaux :

1. Optimiser le dispositif d'accompagnement des sportifs pour permettre le rayonnement de la France à l'international,
2. Construire et développer le chemin de la pratique sportive vers la compétition de haut-niveau notamment pour la pratique féminine, et pour le transfert des sportifs vers nos supports olympiques.
3. Construire et développer un dispositif cohérent et interactif sur la base des entités structurantes que sont les clubs, les DRE et les cellules privées (notamment familiales).

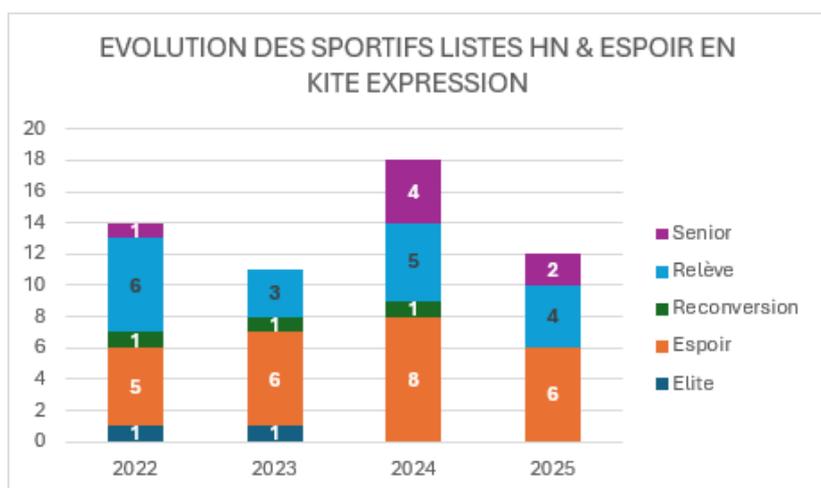
▪ **Représentation internationale :**

- Performances constantes sur les 3 années
- **La France, nation forte de la discipline** – réussite face à des nations ayant des conditions d'entraînement plus favorables
- Et cela, grâce à la mise en place d'un **accompagnement sur les épreuves internationales**
- **Dynamique du championnat de France** qui permet de créer des liens et de la confrontation entre les générations et les niveaux de pratiques
- Transition de la nouvelle génération sur le circuit international senior

▪ **Récapitulatif des performances :**

- Sénior – 3 titres mondiaux – 4 podiums internationaux
- Jeune – 5 titres mondiaux – 8 podiums internationaux

▪ **Nombre de Sportif de Haut-Niveau**



Les critères d'accès haut-niveau ont été resserrés sur les 3 années de l'olympiade. Le nombre de sportif reste cependant similaire, ce qui témoigne de meilleures performances des Français.

▪ **Développement de la pratique sportive – structure PPF :**

- La **pratique du Kiteboard est peu structurée en club**, les sportifs naviguent principalement en pratique autonome.
- Difficulté de construire un lien avec les différents acteurs.
- Modification de l'axe stratégique pour capter les cellules privées (familles) : **appuis sur les épreuves sportives « Engie Kite Tour »** et la création de **stages nationaux** de formation et détection à ouverture large (académie).
- Peu de structures inscrites dans une offre territoriale. **La dynamique nationale tient grâce aux 2 structures du PPF : le Pôle Espoirs Muguio-Carnon et le Pôle Espoirs de Hyères.** Les engagements de ces 2 Pôles permettent un accompagnement sur les épreuves internationales aussi bien en Kitefoil qu'en Freestyle. Ces 2 structures jouent un rôle fondamental dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes sportifs.

- Les liens avec les autres acteurs (centre de formation, clubs locaux) sont à renforcer pour la prochaine olympiade afin d'augmenter le bassin de pratique et renforcer la structuration.

➔ **L'axe 2 du PPF a été partiellement rempli. La dynamique des compétitions, des stages et des pôles espoirs a permis de réorienter la stratégie sur l'olympiade. Elle doit être renforcée pour consolider les bases d'une pratique pérenne.**

▪ **Intégration des sportifs SHN au sein des structures du PPF :**

- Le **Pôle de France de la Grande-Motte** joue un rôle clé pour l'accompagnement des athlètes listés en Freestyle en leur permettant une préparation individuelle.
- Le **Pôle Espoirs de Hyères** a été un acteur clé pour la formation des jeunes athlètes en Freestyle.
- Le **Pôle Espoirs de Manguio-Carnon** a su mobiliser son recrutement sur les Académies et des actions territoriales.
- **Fort recrutement des sportifs ultramarins** en Pôle Espoirs (20% des effectifs) et en délégation.

▪ **Transfert entre les disciplines freestyle vers le kitefoil (support olympique) :**

- Le transfert se fait mais dans des niveaux de pratiques compétitives plus faibles.
- **100% des athlètes listés en Kitefoil ont commencé par une pratique en Twin-Tip qui allie freestyle et course racing.**
- Spécialisation au bout d'une à 2 années de pratique en cellule privée, par l'intégration d'une structure du PPF notamment.
- Le **freestyle est majoritairement la source d'accès à la pratique.**

Remarque : Pour le PPF 2025-2029, renforcer la double pratique U17.

▪ **Élément à supprimer, renforcer, créer pour le PPF 2025-2029 :**

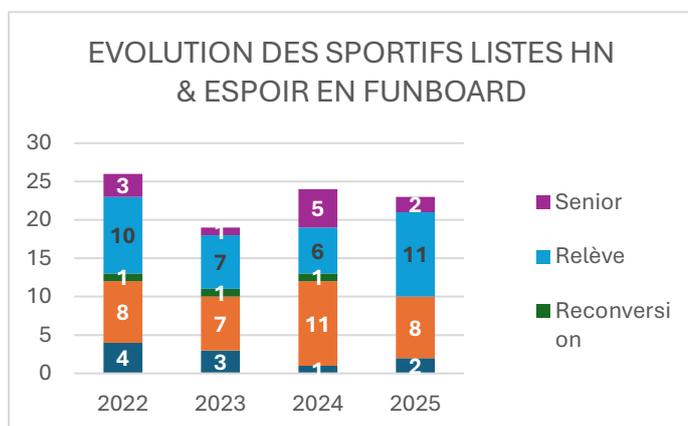
- **A supprimer :**
- Chercher à intégrer la pratique dans des structures existantes sur les autres disciplines « voile »
- S'appuyer sur les cellules privées pour lancer des dynamiques locales avec les ligues et si possible des clubs

Raison : La collaboration entre l'ensemble des acteurs est très chronophage en raison de l'historique de la pratique et des différents modèles de structures et d'affiliations.

- **A renforcer :**
 - **Regroupements et stages nationaux (académie)** permettant de créer de l'activité et de regrouper les cellules privées. La fédération doit accompagner les dynamiques locales dans la mise en œuvre d'académies sur ces supports notamment dans la communication auprès de pratiquants hors réseaux locaux.
 - **Rôle des structures dans la détection :** les structures doivent être présentes dans la détection sur les académies.
 - **L'accompagnement des sportifs de haut-niveau senior :** l'intégration des sportifs SHN évoluant sur le circuit senior doit être accompagnée, notamment sur la préparation périphérique (physique et mentale). Ces Sportifs de haut-niveau jouent un rôle essentiel, certes au niveau de rayonnement de la France à l'international, mais surtout en termes de modèles et sources de motivations pour de jeunes pratiquants.
 - **Continuer d'accompagner la diversité des disciplines d'expressions** dont notamment le « big air » qui est source de regroupements de clubs, mais aussi de pratiquants grâce à l'impact de la pratique sur les réseaux sociaux.
- **A créer :**
 - **L'élargissement des stages haut-niveau** avec l'invitation de potentiels, les athlètes listés pour un renforcement de la continuité intergénérationnelle. En complément l'encadrement serait renforcé avec les nouveaux entraîneurs en formation (DEJEPS Glisse Aéro-tracté Nautique) et des spécialistes de la préparation physique et mentale.
 - **Créer un essaimage territorial des académies nationales.**
 - **Favoriser les doubles pratiques** (Expression et Kitefoil) en compétitions et sur les structures du PPF pour les **U17**.
 - Labelliser les structures du PPF Kiteboard et non Kitefoil ou Freestyle pour permettre une diversité de pratiques et donc, offrir un plus large panel pour **la détection et le transfert vers le support olympique.**

e) LE FUNBOARD :

- **Effectifs :**
 - Athlètes listés :

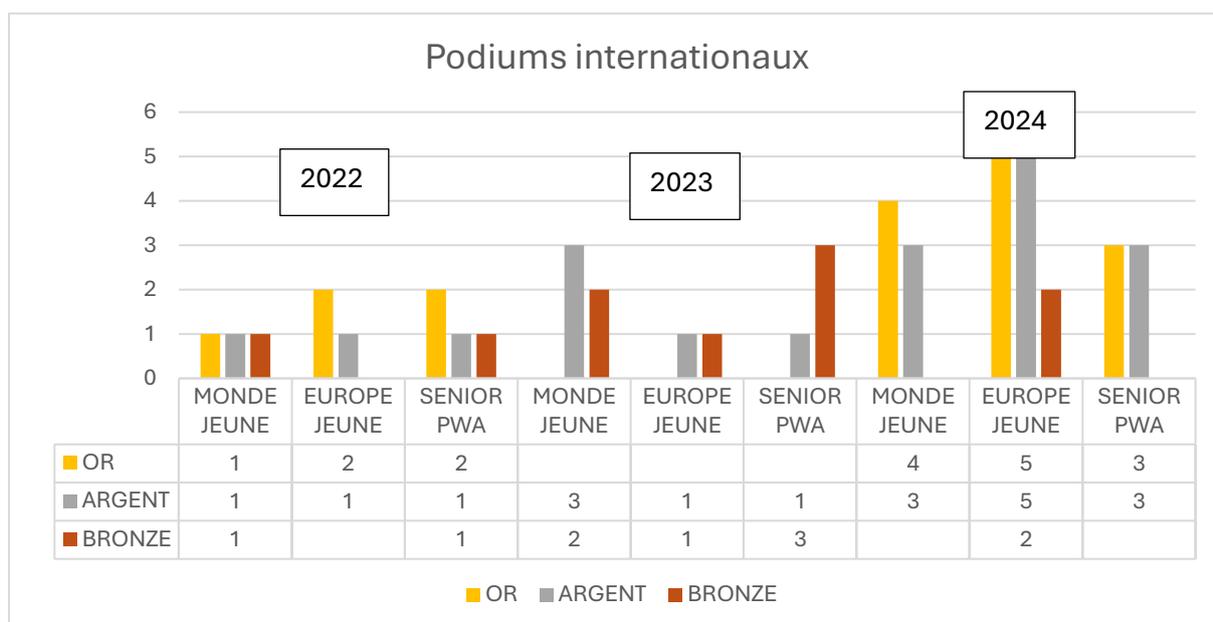


Les listes ministérielles du funboard soulignent l'enjeu de la reconnaissance du haut-niveau pour cette discipline. En 2025, le funboard représente 6,1% des quotas alloués au sein de la FFVoile, avec 23 quotas sur un total de 375 sportifs listés.

- L'encadrement :

L'encadrement du Funboard est consolidé avec deux cadres d'État (sur une petite partie de leurs missions), en charge de la coordination du haut-niveau et de l'entraînement. Cette structuration vise à offrir un accompagnement plus ciblé et une meilleure gestion des athlètes, afin de répondre aux exigences de la compétition de haut-niveau. L'expertise de ces cadres permet de renforcer la préparation des sportifs et d'optimiser les performances au sein de la discipline.

▪ **Podiums sur les compétitions internationales durant l'Olympiade 2021-2024 :**



▪ **Transfert entre le Haut-Niveau et l'Olympisme :**

- Le transfert de talent entre disciplines, notamment entre le funboard et l'IQfoil, met en lumière l'adaptabilité des athlètes de haut niveau et la fluidité des compétences techniques. Le funboard repose sur une maîtrise technique pointue liée à la vitesse, la glisse et aux manœuvres. Ces compétences sont particulièrement adaptées pour d'autres supports rapides de la voile, et particulièrement pour la pratique de l'IQfoil, discipline olympique qui exige une gestion fine de la vitesse, de la glisse et des manœuvres.

- Avec l'arrivée en 2021 de l'IQfoil comme support Olympique pour la planche à voile, le rapprochement des morphotypes entre le Haut-Niveau et le format Olympique n'a jamais été aussi proche, ce qui rend encore plus pertinent et naturel le transfert de support entre les 2 disciplines.

- Le meilleur exemple de ce transfert est celui de **Nicolas Goyard**, actuellement le numéro 1 français en IQfoil, qui a représenté la France lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. Nicolas est un pur produit de la filière funboard, une discipline où la maîtrise technique et la gestion de la vitesse sont essentielles. Son parcours témoigne de l'efficacité de ce processus de transfert de compétences, où les qualités développées dans le funboard, notamment la gestion de la vitesse, l'optimisation du matériel et des réglages, ont été mises à profit pour exceller en IQfoil sur la scène internationale.

- Les athlètes issus du funboard possèdent un socle solide, notamment en matière de gestion de la vitesse, ou encore de la charge mentale liée au format de course particulier, compétences qu'ils mettent à profit sur le circuit **PWA** (Professional Windsurfers Association) et **IFCA** (International Funboard Class Association) en Jeunes. Ces circuits, reconnus par World Sailing, permettent aux athlètes de développer des capacités qui seront des atouts précieux dans la pratique IQFoil. La capacité à ajuster les réglages du matériel, à exploiter les conditions de vent et à optimiser les trajectoires en fonction des variables environnementales est essentielle dans les deux disciplines.

- Ce transfert de compétences repose sur une forte complémentarité entre la vitesse, la gestion du matériel, de la course, et la capacité à se réinventer en fonction des exigences spécifiques de chaque discipline. Une telle fluidité de compétences, rendue possible par la technicité du funboard, ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour les athlètes, notamment en vue des prochains Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. Le travail spécifique de vitesse et de performance technique, tant sur le circuit PWA que sur le circuit des supports Olympiques (World Cup Series), illustre cette dynamique de transfert et l'importance d'une approche multidimensionnelle pour exceller au plus haut niveau.

- **Le suivi socio-professionnel :**
 - Le suivi socio-professionnel des athlètes est essentiel pour les aider à équilibrer leur vie sportive avec leurs engagements professionnels ou scolaires. L'exemple d'une athlète membre de l'Equipe de France de funboard, qui a bénéficié d'un emploi de sportif de haut-niveau (SHN) dans le cadre de son projet Olympique et de Haut niveau, montre l'importance de ce type de soutien, permettant aux athlètes de se concentrer sur leur entraînement tout en assurant une stabilité professionnelle.

- De même, l'aménagement scolaire, étudiantin et professionnel est crucial pour accompagner les athlètes dans leur parcours. La mise en place de quotas de haut-niveau sur les listes ministérielles est un levier précieux pour offrir un cadre stable et favoriser l'optimisation de leur pratique sportive, tout en garantissant un avenir équilibré.

- La réussite de la mise en place d'une C.I.P pour un athlète issu du Funboard durant l'Olympiade, permet d'entrevoir des possibilités d'accompagnement de nos meilleurs potentiels pour les 4 années à venir.

- **La Détection :**
 - Le circuit de compétitions actuel, comprenant le circuit **AFF** (Association Française de Funboard), les Championnats de France Jeunes, les Championnats de façade, ainsi que les stages nationaux (100% féminin, minimes, et stages de famille de pratique), offre un cadre très adapté pour la détection et le développement des jeunes talents.

 - Il existe une belle opportunité pour renforcer encore ce système en développant davantage les championnats régionaux et en soutenant les territoires à fort potentiel, comme l'Outre-mer (pourvoyeur de jeunes talents).

 - De plus, la remise en place de stages de pratique funboard permettrait d'élargir les possibilités d'accompagnement pour les athlètes, ainsi que la formation de jeunes entraîneurs.

 - Le renforcement du lien avec la Série olympique IQfoil pour l'identification des talents, la planification et les stages partagés seraient un excellent moyen de maximiser les synergies entre les disciplines et d'optimiser le parcours des sportifs.

f) LE PARAVOILE :



Sur les quatre années qui viennent de s'écouler, la FFVoile a poursuivi son engagement pour :

- **Détecter et former** de nouveaux sportifs en para voile ;
- **Performer** sur les compétitions de référence en para voile
- **S'engager aux côtés de World Sailing pour faire revenir la voile au programme des JOP (sortie après les JOP de Rio)**

Après le départ de Damien Seguin sur un projet de course au large, la FFVoile s'est efforcée de former un nouveau groupe de sportifs prioritairement sur les supports « **RS Venture Connect** » et « **Hansa 303** ». Ces deux supports sont plus accessibles et plus présents au sein du réseau des clubs FFVoile (développement progressif du « **RS Venture connect** »).

Cet engagement a permis d'identifier un noyau dur de 3 sportifs pleinement engagés dans une pratique para voile (**Ange MARGARON - Gauthier BRILL - Olivier DUCRUIX**)

Les résultats obtenus par le groupe permettent de conserver la France comme une nation leader en matière de para sailing (2 titres de champion du Monde en RS Venture Connect – 2023 / 2024).

Dans un contexte global assez compliqué, le bilan est positif sur de nombreux points :

▪ ***Travail sur un collectif de jeunes en devenir (détection) :***

Un groupe de jeunes a été détecté et entraîné à partir de 2017 avec de très bons résultats sur Hansa 303. La programmation de stages spécifiques avec des coureurs au tout début de leur formation de compétiteur a permis de relancer de nouvelles actions de détection de jeunes en 2023. Une régata ciblée a été mise en place avec de très bons niveaux de participation (18 bateaux en 2023, 31 en 2024 en double).

▪ ***Renforcer la structuration de la pratique :***

Pour contribuer à l'alimentation du haut niveau, la FFVoile s'est engagée auprès de son réseau de clubs et d'entraîneurs dans deux autres domaines :

- La formation des entraîneurs
- La mise en place d'un plan d'acquisition de matériel pour les clubs
- Mise en place d'une stratégie globale qui fait le lien entre développement de la

pratique, la détection des sportifs et l'accompagnement de l'élite sur les épreuves internationales.

▪ **Résultats sportifs :**

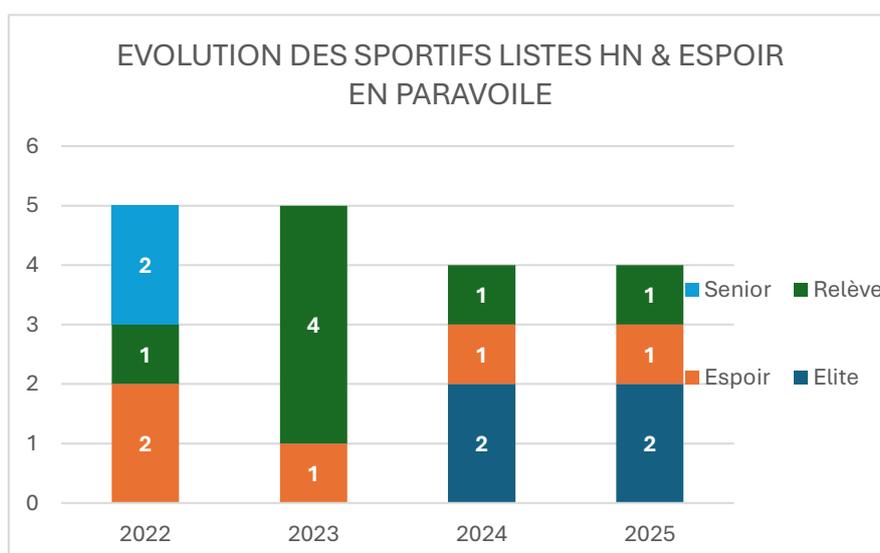
Les résultats des sportifs Français sont très positifs, dans un contexte où le calendrier international a du mal à se dessiner :



Championnats du Monde Para voile	2021	2022	2023	2024
RS-Venture Connect	Sans	5 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
Hansa 303 F			7 ^{ème}	Sans
Hansa 303 H	8 ^{ème}	2 ^{ème} / 4 ^{ème} / 6 ^{ème}	6 ^{ème}	Sans
2.4				31

Championnats d'Europe Para voile	2021	2022	2023	2024
2.4	Sans	2 ^{ème}	Sans	Sans

▪ **Sportifs Listés haut niveau & Espoirs :**



7. LA STRATEGIE DANS LES OUTRE-MER, BILAN 2021-2024 :

En référence à l'article 11 du Titre XI du contrat de délégation du 15 mars 2022, la FFVoile accompagne les **5 ligues d'Outre-mer** suivantes :

- Guyane,
- Guadeloupe,
- Martinique,
- Réunion
- Nouvelle Calédonie.

Et les **structures affiliées des territoires** de :

- Mayotte,
- St Pierre et Miquelon,
- Wallis et Futuna

Qui sont regroupées sous la **ligue nationale Outre-mer**.

La **Polynésie française** ayant sa propre fédération Tahitienne de Voile, une convention est établie entre les deux fédérations pour faciliter les athlètes polynésiens dans leur accès aux dispositifs de la FFVoile.

Pour assurer cet accompagnement, la **FFVoile missionne un CTS (un demi ETP) chargé du suivi des DROM COM**, notamment sur les parties **sportives et de formation**.

Des aides spécifiques sont mises en place pour les **athlètes participant aux championnats de France** jeunes, permettant la **détection de potentiels** et l'accès aux listes de SHN.

La FFVoile accompagne la **formation de cadres sur ses dispositifs** (entraîneur FFVoile) et s'implique dans les formations aux BPJEPS voile et DESJEPS voile, y compris pour les SHN, proposés spécifiquement pour les candidats d'outre-mer par l'ENVSAN, dans le suivi tutoral et les contenus de cours en FOAD ou en présentiel.

La stratégie nationale du PPF a été déclinée dans les Outre-mer, prenant en considération leurs spécificités territoriales et de pratiques, par la **mise en œuvre de PPR** et le portage de structurations de formation et d'accès au haut niveau.

La FFVoile a entretenu les relations directes avec les MRP et les CREPS supports dans le respect des conventions établies.

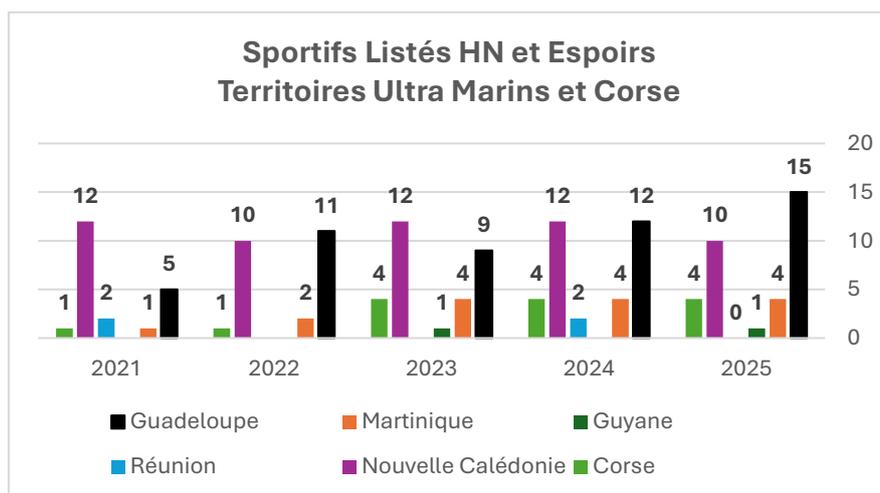
- **Objectifs :** Positionnement et reconnaissance des OM dans l'alimentation du PPF.
- **Indicateurs :** nombre de structures inscrites au PPF et alimentation du haut niveau.
- **Impact :** issus des OM, des athlètes de haut niveau mènent leur projet en parallèle des dispositifs locaux de la fédération, mais intègrent les structures nationales en métropole.
- **Perspectives :**

- Consolider les dispositifs locaux par un accompagnement et des interventions adaptées,
- Individualiser le parcours des athlètes hors dispositifs ou sur des séries relevant des disciplines de haut niveau pour accélérer leur progression.

Territorialité et dispositif par territoire :

- **Guadeloupe :**
 - Un référent PPR identifié
 - Un DRE d'accès nationale en IQ foil / CREPS Antilles-Guyane.
 - 1 club de performance en windsurf U15 de niveau territorial.
- **Martinique :**
 - Un référent PPR identifié
 - Un DRE d'accès Territorial en iQFoil Youth
 - 2 clubs de performance de niveau territorial en dériveur
- **Nouvelle Calédonie :**
 - Un cadre en charge du suivi.
 - Un Centre Territorial d'Entraînement / CISE de Nouvelle Calédonie (DRE catamaran soumis à validation auprès de l'ANS/DS)
 - Classes à horaires aménagés.
 - Aide financière FFVoile exceptionnelle en 2024.
 - La reconnaissance des épreuves majeures de l'Océan Pacifique.
- **Guyane :**
 - Un athlète Kitefoil intégré en Pôle Espoir en métropole, et en délégation nationale en 2024.
- **La Réunion :**
 - Recrutement d'un cadre régional en 2024 et projection d'une structuration en multicoque.
- **Corse :**
 - Un référent PPR identifié
 - 1 club de performance de niveau territorial en dériveur.
 - 1 DRE dériveur + glisse soumis à validation auprès de l'ANS/DS.

Les sportifs Ultra-marins listés haut niveau et Espoirs :



8. LA STRATEGIE POUR LA PREPARATION OLYMPIQUE LOS ANGELES 2028



a) **Réorganisation du Service Haute Performance de la Direction Technique**

Réorganisation nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux du Haut Niveau Olympique sur cette nouvelle olympiade

- **Le DTN est le directeur de la stratégie** de la Haute Performance et de l'Equipe de France. Il est le sélectionneur unique (hors J.O. ; cf. règlement spécifique)
- **Il nomme deux Managers** pour mettre en œuvre la stratégie chez les seniors mais aussi les jeunes :
 - **Un Manager de l'Equipe de France : Loïc BILLON** qui gère le régalién (sélections, délégations) le suivi des résultats et des moyens financiers, épaulé le Manager de la Performance.
 - **Un Manager de la Performance de l'Equipe de France : Franck CITEAU** qui accompagne, au plus près du terrain, les projets de performance des athlètes et Entraîneurs, dirige les Cellules de la Performance, identifie les principaux besoins de formation des entraîneurs.

b) **Une nouvelle vision, de nouveaux objectifs et axes de travail pour les 2 prochaines olympiades :**

« **GAGNER à LOS ANGELES 2028 et PREPARER BRISBANE 2032** »

- **Objectifs de performance :**
 - Intégrer le **TOP 3 des NATIONS** (jamais atteint depuis 1992 avec 2 médailles d'Or)

- **SAVOIR GAGNER et reproduire la performance tout au long de l'olympiade :**
 - **Savoir gagner** les évènements majeurs et de référence annuelle que sont les **Championnats du Monde**, tout au long de l'olympiade, et surtout ceux des deux dernières années 2027 et 2028 (stabilité et/ou montée en puissance).
 - **La multiplicité des expériences "gagnantes"**, la position de leader au sein de la flotte et des séries génère de la confiance. C'est un cercle vertueux).

- **Appréhender le CARACTERE EXCEPTIONNEL DES J.O. et s'y préparer :**
 - S'entraîner à gérer l'imprévu et développer sa capacité à s'adapter,
 - Augmenter son potentiel en renforçant ses points forts,
 - S'obliger à travailler dans des conditions difficiles, dans le quotidien comme sur les entraînements,
 - S'obliger à respecter les règles strictes de nos organisations, par exemple les règlements des délégations internationales, la SMR, la mise en liste, les zones mixtes média, ... Référence : contrat SHN/FFVoile,
 - Être en dynamique au plus près des J.O. (lors de la préparation finale), et oser des changements pour atteindre l'excellence.

- **Les principes de performance pour les 2 olympiades à venir :**
 - **Renforcer le travail collectif**, la cohésion et le partage d'expertises des athlètes hommes et femmes, des entraîneurs avec de nombreux regroupements annuels. Partager ainsi la « culture de la GAGNE ».
 - **Faire accélérer les potentiels, percer les strates** en intégrant les jeunes plus tôt sur les regroupements nationaux et les épreuves internationales séniors.
 - **Respecter le cadre et des règles de fonctionnement de l'Equipe de France** (les droits et des devoirs des athlètes – contrat SHN/FFVoile)
 - **L'adaptabilité des entraîneurs**, en valorisant et renforçant leurs compétences (coaching en mouvement sur les séries, apporter un autre regard aux athlètes de la série, mais également obliger les athlètes à s'adapter à un autre coach)

Cet axe de travail a aussi pour objectif d'**anticiper une possible baisse du nombre d'accréditation en 2028 à LA.**

Mais aussi leur **formation continue** maintenir un haut niveau d'expertise et maîtriser, les nouveaux outils de performance (les DATA)

 - **Les cellules de la performance renforcées** et plus proches du suivi des projets de séries et des athlètes sous la supervision du Manager de la Performance pour une veille permanente.

- Renforcer tous les paramètres de la performance, avec **3 priorités pour les athlètes** :

- Le renforcement de la **dimension mentale**, et la poursuite du travail en préparation physique
- **Le volume de navigation**, soit **200 jours annuels en moyenne** (pour les seniors et U23). Il ne faut pas opposer la qualité à la quantité. Cela doit s'effectuer en **renforçant le travail en France** pour une continuité dans les Pôles France et par blocs lors des stages nationaux (suivi grâce à l'outil Nöliö).
- **Le challenge et la créativité** : s'ouvrir vers d'autres pratiques voiles et s'exercer sur différents supports, en plus des 200 jours.

▪ **L'état des potentiels des 10 séries olympiques en 2025 :**

Le tableau ci-dessous reprend les meilleures performances françaises annuelles sur les CM et JO qui repartent sur la PO LA 2028

Séries	CM 2021	CM 2022	CM 2023	CM 2024	JO 2024
Kite F	3	2	1	1	2
Kite H	1	3	3	4	6
IQ F	1	15	5	15	7
IQ H	1	5	8	6	15
ILCA 6	21	12	21	14	10
ILCA 7	60	82	42	Pas de représentants jeune	chgt de série BERNAZ
470 M	12	4	14	25	chgt de série LECOINTRE/MION
49er	12	14	13	1	12
49er FX	9	20	25	20	Arrêt PICON/STEYAERT
NC 17	4	12	30 (jeunes)	9	5

c) Constitution des 3 Equipes nationales : Equipe de France, Groupe France, Equipe de France Jeune :

- **Une EQUIPE DE FRANCE constituée annuellement sur des minimas réalisés au championnat du Monde de l'année précédente**
 - 2025 : TOP 8 aux JO et CM 2024
 - 2026 : TOP 6 aux CM 2025
 - 2027 et 2028 : à définir
 - Si médailles aux JO 2024 et champion du Monde, en EDF pour deux ans
- **Un GROUPE FRANCE et un GROUPE FRANCE PERFORMANCE :**
 - Sur décision du DTN après avis des Entraîneurs Nationaux et des Managers
 - GF Performance : sur résultats majeurs lors des épreuves internationales de référence de type JO/CM/CE

- **Une EQUIPE DE FRANCE JEUNE U23 :**
 - Sur podiums aux Championnats du Monde Jeunes de classe et au « Youth World Sailing » (U19/U21/U23)
 - Et/ou minimas sur les Championnats du Monde Seniors en fonction de l'âge des athlètes : si U20 = Top 30, si U21 = Top 25, si U22 = Top 20, si U23 = Top 15.
 - Si champion du Monde Jeune, en EDF Jeune pour deux ans.

- **Un seul GROUPE CIBLE – U21 :**
 - Athlètes ayant des aptitudes exceptionnelles de moins de 21 ans, performants avec un fort engagement, avec une capacité à se projeter pour le haut niveau olympique.

- **Maintien des POTENTIELS NATIONAUX U15 (Détection)**
 - Coureurs jeunes identifiés annuellement par l'ensemble du réseau de la détection et validés par les référents territoriaux de la détection et les référents nationaux de séries U15.
 - Accompagnement dédié à ces jeunes (et leur famille) avec comme double objectif : l'accélération du parcours et de la formation voile du sportif et l'orientation vers les séries U19 correspondant le plus au profil et au projet du coureur.

- **Principes :**
 - *En fonction des performances réalisées sur les épreuves de références de l'année en cours, les athlètes devront candidater pour intégrer l'un des collectifs ci-dessus après le dernier championnat du Monde senior ou jeunes sur séries olympiques.*
 - **La validation dans les collectifs nationaux passe obligatoirement par la validation du projet sportif (sur support olympique) annuel** ou pour l'olympiade auprès de la Direction Technique Nationale (signature du contrat SHN/FFVoile + présentation du calendrier sportif annuel).

d) Les Public Cibles de l'ANS

Pour les sportifs réalisant des performances remarquables aussi bien chez les **seniors que les jeunes**, obtention d'un statut sur **validation de l'ANS :**

- Pour une année sportive, **actualisation après l'épreuve de référence = le Championnat du Monde**. Proposition par le **DTN** et validation par l'**ANS**
- **Cellule de Perf 2028** : ayant réalisés un podium au championnat du monde,
- **Radar** : athlètes exceptionnels à fort potentiel, issus de la Relève, réussissant des performances dans les compétitions séniors.
- **Cellule Ambition 2028** : performances significatives réalisées au championnat du monde et sur avis ANS,

- **Cellule Ambition 2032** : ayant réalisés un podium au championnat du monde jeune (minima top 10, projet validé par la DTN)
- **Aides possibles** (cf. contrat/droits et devoirs) :
 - Cellule Perf 2028 + Radar via le **Contrat de Performance FFVoile**
 - Ambition 2032 par les **MRP** et la **Contrat de Perf FFVoile**

e) **Sélections et délégations nationales FFVoile :**



- **Principes :**

« Faire de la France les champions du monde toutes catégories au lieu des champions du monde des délégations » -> SAVOIR GAGNER !

Des plus jeunes (U15) jusqu'aux seniors :

- **Apprendre à se sélectionner** (une sélection se gagne dès le plus jeune âge)
- **La sélection à une épreuve majeure doit être un premier objectif** Redonner de la valeur à la sélection, être fier de porter le "maillot FRANCE".
- **Limiter le déplacement d'un volume trop important de français à l'étranger** en régulant leur présence à l'international :
 - Aux épreuves de référence de type CM, CE, CMJ, CEJ open ou fermées, et autres épreuves internationales open (si niveau requis)
 - En n'envoyant que nos **meilleurs pour réaliser de la performance**
 - Pour recréer de la **dynamique sportive chez nous** plutôt que chez nos voisins,
 - Et en programmant des épreuves de préparation selon un calendrier défini par chacune des séries.
 - Apprendre à nos meilleurs jeunes sportifs et à leur encadrement à se **préparer pour une échéance majeure** : sélection, stage de préparation, anticipation de la logistique, ...
 - Donner de la **stabilité et de la lisibilité grâce à un dispositif reproductible** d'année en année.

▪ **Sélections et délégations - Mise en œuvre pour l'olympiade 2028 :**

- *Pour les sélections le **DTN est le sélectionneur unique***
- Objectifs : **Podiums CM et CMJ/YWS + préparer la Relève**
- Prise en compte des résultats aux épreuves de niveau national et international (minima = flotte Or ou 50% max), du rang de la France dans la série (top 10), du profil et parcours du sportif (paris possibles des Entraîneurs validés par les Managers) -> **Période d'observation**
- **Préparation finale en 2 temps** : un stage national en France (jeunes) + un stage de préparation en amont de l'épreuve.

f) Les Droits et devoirs des athlètes des collectifs nationaux régis par la « Convention SHN/FFVoile » :

La FFVoile est responsable du cadre de performance des athlètes tout au long de leur carrière. Elle joue un rôle essentiel dans leur accompagnement

▪ **La convention SHN - FFVoile :**

Un document qui se veut structurant pour le projet de performance des athlètes des collectifs nationaux, *et en contrat de travail soutenu par la FFVoile et l'ANS (CIP/CAE). Il reprend les points majeurs ci-dessous :*

- **Les modalités d'accès** aux aides financières, à l'encadrement fédéral et intervenant, à la mise à disposition matériels, au soutien logistique, aux cellules de la perf, aux services supports de la FFVoile (juridique, communication, partenariats, ...), à l'accès aux Pôles France et à l'ENVSAN.
- **Il précise les droits et devoirs des athlètes**, les temps de représentation officielle, ...
- **Nouveauté** : il précise les obligations et sanctions si le cadre du contrat n'est pas respecté.
- **Les obligations réglementaires** : la réalisation de la SMR, la présentation du calendrier sportif annuel (déposé en ligne et actualisé), l'utilisation de la plateforme Nöliö pour la gestion de la charge d'entraînement et de compétition.
- Il fait l'objet d'un **Entretien bilan et projet**, à minima annuel, conduit par les Entraîneurs Nationaux et Managers EDF.

g) Renforcer les Equipes Nationales de la FFVoile :

Le collectif est l'ADN du projet de performance pour LA 2028

- **Il s'appuie sur :**
 - Les forces internes de la FFVoile, les athlètes hommes et femmes de la série, les cellules, les services supports,
 - Les entraîneurs et leur « arbre de compétences »,
 - Et le tout défini par un cadre de travail au sein de chacune des séries.
- **LES FORCES :**
 - Une EQUIPE DE FRANCE (sportifs + encadrement) tournée vers un même objectif, avec de la confrontation technique, du partage et de la mise en commun, des cellules et des services supports à disposition.
- **LES LIMITES :**
 - Le non-respect des règles de la Direction Technique, de la série, le non-respect des sportifs entre eux, la posture de l'entraîneur, la période des sélections olympiques (1 seul(e) représentant(e) par série).

h) Fonctionnement des projets individuels ou autonomes :

Un **projet individuel** est un projet sportif pour lequel la FFVoile soutien une **CIP**, une **CAE**, met à disposition un entraîneur, du matériel (convention), permet le **rattachement à une structure d'Excellence**, valide un **statut en Equipe de France ou en Groupe France**.

Un **projet autonome** est un projet sportif **en dehors du cadre fédéral** avec des règles propres.

- **Fonctionnement d'un projet individuel, son process et les aides en conséquence**
 - Un **rendez-vous avec l'Entraîneur National et/ou le Manager pour :**
- Questionner les raisons de la demande, le projet,
- Présenter un calendrier sportif annuel, un projet en lien avec le programme de la série (Entraîneur National) pour rentrer en phase de négociation.
 - Si accord -> déclinaison des droits et si ok = validation du projet individuel en EDF ou GF.
 - Si désaccord -> projet autonome avec un rattachement possible en structure d'Excellence.
- Un **maintien du lien** qui conduit vers la performance annuelle :
- **Coaching par un Entraîneur National** sur le Championnat du Monde de référence,
- Et en 2028, si sélection aux J.O., **intégration totale à la préparation finale organisée par la Direction Technique**.

i) Les projets de séries :

- **Les projets de série sont des documents structurants destinés à fixer le cap** pour les 4 années à venir et à **mobiliser tous les acteurs**, dans le respect des grandes lignes fixées par le DTN lors du lancement de l'olympiade LA 2028.
- **C'est un diagnostic de la série** regroupés par familles (iQFoil, Kiteboard, Ilca, Skiff, 470, Nacra 17) : il reprend les effectifs des sportifs et le rang de la nation, le réseau actuel des entraîneurs et l'aide des structures du PPF
- Il reprend les **éléments constitutifs** suivants :
 - Identifier les sportifs à potentiels,
 - S'appuyer sur un réseau d'entraîneur et animation nationale,
 - Construction du plan d'action,
 - Principaux axes de travail,
 - Règles de vie du groupe, du collectif avec les entraîneurs.

j) L'accompagnement des entraîneurs :

L'accompagnement des 10 Entraîneurs Nationaux est un point majeur pour générer de la performance chez nos athlètes en vue des JO 2028.

Sur cette olympiade, la **Direction Technique souhaite renforcer la spécificité des JO**, mettre en avant son caractère exceptionnel au niveau de l'enjeu, de l'organisation, des règles, des médias, des diverses sollicitations, et tenir compte également d'une baisse possible d'accréditation de son encadrement.

Ainsi, en **valorisant l'arbre de compétences des entraîneurs et des encadrants de la FFVoile** (cellules de performance et services supports de la FFVoile), l'objectif est de proposer un panel riche des savoir-être et savoir-faire de nos équipes à disposition de nos sportifs en recherche d'une plus grande performance.

Ce travail de fond passe par le lancement d'un questionnaire à disposition de l'ensemble des ressources humaines, de la connaissance également des parcours singuliers de chacun puis d'entretiens, d'échanges individuels et collectifs sur les possibles contributions dans des domaines d'expertises recherchés ou valorisés pour venir renforcer l'accompagnement des sportifs et du projet de performance.

Ce travail à court et moyen terme, sera bénéfique pour renforcer le travail d'équipe, et de mise en confiance collective en vue des performances recherchées sur la PO 2028 et celle de 2032.

- **Fonctionnement :**
 - **Identifier les besoins** auprès des responsables des cellules de la performance et du Manager de la Perf de l'EDF

- S'appuyer en priorité sur les membres de la **Cellule de la Performance Humaine** et la **Cellule d'accompagnement de l'ENVSN**.
- *La Direction Technique* **priorise l'accompagnement individualisé** par des personnes extérieures sous conditions pour répondre à des besoins annuels
- **L'arbre de compétences des entraîneurs :**
 - Les Entraîneurs Nationaux sont avant tout **Entraîneur de l'Equipe de France** avant d'être responsable d'une série,
 - Le but est de **créer un arbre de compétences** pour chacun d'eux afin de cartographier leurs forces, et utiliser au mieux leur potentiel.
 - **L'objectif étant de partager les expertises et les compétences** de chacun d'eux auprès des Athlètes, entre les services supports de la FFVoile, et ainsi répondre plus justement aux besoins et demandes.

II - La déclinaison opérationnelle de la stratégie articulée autour des thématiques obligatoires

a) Les critères de mise en liste des sportifs et des arbitres et juges.

▪ Les critères de mise en liste des sportifs :

Compte tenu de l'étude de l'évolution des volumes de sportifs listés depuis 2020 dans les différentes Disciplines et Spécialités (**voir ANNEXE 1**), nous souhaitons apporter quelques modifications aux critères de mise en liste :

- Pour les **séries olympiques senior** passer le « quota Senior » de 3 à 8 sur les épreuves type Palma/Hyères/Almere/Kiel (Sailing Grand Slam / sorte de Coupe du Monde), car niveau équivalent à un championnat d'Europe.

Haut Niveau – séries OLYMPIQUES et séries d'accès pratique senior						
Séries olympiques	Elite		Senior		Relève	Espoir
Age max					28 ans	22 ans
ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil	F	H/Mixte	F	H/Mixte	F	H/Mixte
JO 2024	8					
Monde	8		16		40% (b)	
Europe	3		8		40% (b) 50%	
Test Event			8			
Jeux Méditerranéens			3			
Sailing Grand Slam Palma (ESP), Hyères (FRA), Almere (NED), Kiel (GER)			8		40% (b) 50%	
Monde Jeune (a)					Top 3 si nbre classés < à 15 Top 8 si nbre classés < à 30 Top 12 si nbre classés > à 30 40%	
Europe Jeune (a)					Top 3 si nbre classés < à 15 Top 6 si nbre classés < à 30 Top 8 si nbre classés > à 30 30%	
Monde Jeune et Europe Jeune U19 (a) Classement officiel U19 sur CMJ et CEJ U21 séries ILCA 7 et ILCA 6 Femme					6	
Série de Haut Niveau	Elite		Senior		Relève	Espoir
Age max					25 ans	20 ans
	F	H/Mixte	F	H/Mixte	F	H/Mixte
Chpt du Monde (en Europe) et d'Europe - WAZSP - Classement Open					10	20

La performance à réaliser est exprimée par un nombre correspondant au classement minimum admis ou en pourcentage de la flotte par rapport au nombre de classé(e)s d'une épreuve si elle est validée (exemple : 40 premiers %).

a : Classement jeune défini selon les règles de classes internationales

b : 40 premiers % si moins de 80 classés, dans les 30 premiers si plus de 80 classés et les 40 premiers si plus de 100 classés.

○ En séries jeunes d'accès :

- Durcir le « quota Relève » en Nacra 15
- Préciser la prise en compte des résultats pour les U17 en fonction des classements proposés sur les épreuves internationales et nationales de référence.

Haut Niveau OLYMPIQUE – Filière d'accès - Séries Jeunes											
Liste Haut Niveau - catégorie Relève			Séries Youth World Sailing - Catégorie RELEVE								
Epreuves	ILCA 6		420		29er		Kitefoil Formula Kite		IQFoil Youth		Nacra 15
	F	H	F	Mixte/Open	F	Mixte/Open	F	H	F	H	Mixte/Open
Age max cat.	18 ans		20 ans		20 ans		20 ans		18 ans		20 ans
Chpt du MONDE - Youth World Sailing (U19) (en tenant compte du nombre de classés/série)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	5
	Important : Top 3 si nbre classés inférieur à 15 - Top 6 si nbre classés inférieur ou égal à 20 - Top 8 si nbre classés supérieur à 20										
Chpts du Monde Open/Jeune (U19) - En EUROPE (en tenant compte du nombre de classés/série)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5
	Important : Top 3 si nbre classés inférieur à 15 - Top 8 si nbre classés inférieur ou égal à 30 - Top 10 si nbre classés supérieur à 30										
Chpts d'EUROPE Open/Jeune (U19)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	3
Jeux Olympiques de la Jeunesse	Top 8 - selon les séries définies dans l'Avis de Course des JOJ										
	Important : Top 3 si nbre classés inférieur à 15 - Top 6 si nbre classés inférieur ou égal à 20 - Top 8 si nbre classés supérieur à 20										
(a) - Classement jeune défini selon les règles de classes internationales											
Liste Espoirs			Séries Youth World Sailing - LISTE ESPOIRS								
Epreuves	ILCA 6		420		29er		Kitefoil Formula Kite		IQFoil Youth		Nacra 15
	F	H	F	Mixte/Open	F	Mixte/Open	F	H	F	H	Mixte/Open
EPREUVES - PERFORMANCES A REALISER / Age max cat.	20 ans		20 ans		20 ans		20 ans		20 ans		20 ans
Championnat de FRANCE Espoir (scratch) (b)	6	6	6	6	2	5	3	6	6	6	6
Chpt Monde - Youth World Sailing (U19)	50%		50%		50%		50%		50%		50%
Chpt Monde Open et Monde Jeune (U19) - En EUROPE	30%		30%		30%		30%		30%		30%
Chpts d'Europe Jeune (U19)/Open	30%		30%		30%		30%		30%		30%
Liste Espoirs			Séries de TRANSITION moins de 17 ans - LISTE ESPOIRS (a, c)								
Epreuves	ILCA 4 ILCA 6		420		29er		Kitefoil Formula Kite - One Design		IQFoil Junior Techno 293 (7.8)		Nacra 15
	F	H	F	Mixte/Open	F	Mixte/Open	F	H	F	H	Mixte/Open
EPREUVES - PERFORMANCES A REALISER / Age max cat.	16 ans		16 ans		16 ans		16 ans		16 ans		16 ans
Chpt de FRANCE Espoir (b, c)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Monde Jeune U17 (en EUROPE) ou Europe Jeune (U17) (a) (d)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	3

(a) Classement jeune U17 défini selon les règles de classes internationales

(b) Sur les CF Espoirs, selon les règles de classements définies dans l'avis de course. Pour les séries 420, 29er et Nacra 15, terminer dans les 20% du classement scratch

(c) Pour les séries doubles, les deux membres de l'équipage doivent être dans la catégorie des moins de 17 ans.

(d) Si un classement U17 officiel n'est pas proposé par l'organisateur, terminer dans les 20% du classement cratch.

- Resserrement des quotas en Course au Large.

Habitable - Haut Niveau - COURSE AU LARGE QUOTAS 2025 - MISE EN LISTE 2026					
Epreuves	Fréquence Nb années	Elite	Sénior	Relève	Espoir
		Perf à réaliser		30 ans max	25 ans max
<i>Chaque année, le Groupe de Mise en Liste (GML) de la FFVoile peut prendre en compte « une compétition de ce circuit » en fonction de critères portant sur le niveau sportif, le nombre de participants, le format de la manifestation. Ces éléments n'étant pas précisément connus ou appréhendés par le GML en début de saison.</i>					
Classe IMOCA 60					
Vendée Globe (2024 - 2028) - Solitaire	4	3	6	10	
Route du Rhum (2026) - Solitaire	4	1	4	8	
Transat Café l'Or - Double	2	1	3	6	
Une compétition du circuit*	1		3	6	
ULTIM					
skippers + chefs de quart + navigateurs					
Tour du Monde Ultim - Solitaire	4	1	3	5	
Route du Rhum - Solitaire	4	1	3	5	
Une compétition du circuit*	1		1	3	
OCEAN RACE - IMOCA					
skippers + chefs de quart + navigateurs					
Ocean Race - Europe - équipage 4 à 6	4		3	5	
Ocean Race - Tour du Monde - équipage 4 à 6	4	1	3	5	
MONOTYPE FIGARO BENETEAU					
Solitaire du Figaro	1	1	5	10	15
Transat en double	2		3	6	8
Une compétition du circuit*	1		3	6	10
Classe Ocean 50 (ex Multi 50)					
skippers + chefs de quart + navigateurs					
Route du Rhum - Solitaire	4		3	4	
Transat Café l'Or - Double	2		1	3	
Une compétition du circuit*	1		1	3	
CLASS' 40					
Route du Rhum - Solitaire	4	1	3	8	
Transat Café l'Or - Double	2		3	6	
Une compétition du Circuit*	1		1	5	
Classe MINI 6.50					
Mini Transat 6.50	2		1	3	6
Une compétition du Circuit*	1		1	3	6

(*) Décision du DTN sur appréciation du GML, selon le niveau de l'épreuve et la performance réalisée

- En **in-shore (Course en Baie)** ajout de 2 « quotas Elite » sur épreuves de référence mondiale, et globalement resserrement des quotas Seniors et Relèves. Le nombre important de « quotas Espoirs » est difficile à réduire compte tenu qu'il s'agit d'un support à équipage (4 minimum par bateau).

Habitable - Haut Niveau – COURSE EN BAIE - INSHORE				
QUOTAS 2025 - MISE EN LISTE 2026				
Epreuves	Elite	Senior	Relève	Espoirs
			28 ans max	25 ans max
COURSE en FLOTTE				
America's Cup World Series - Classement général *	3	5		
Louis Vuitton Cup / America's Cup	3	5		
Circuit Sail GP – Classement Général *	3	5		
Women America's Cup	1	3	6	
Youth America's Cup		3	6	
Chpt du Monde / Chpt d'Europe - J70 - Classement Open		8	20	25
Chpt du Monde / Chpt d'Europe - SB20 - Classement Open		1	8	12
Chpt du Monde / Chpt d'Europe - J80 - Classement Open			6	10
Chpt du Monde / Chpt d'Europe - SSL Gold Cup			8	16
Tour de France à la Voile - Classement Général *				3
Championnats de France Espoirs				3
Championnat de France Monotype (J80, Open 570)				3
MATCH RACE – Hommes (Jeune et Open)				
Championnat du Monde		4	6	
Championnat d'Europe Open			4	6
Championnat du Monde Jeune (- de 23 ans)			4	6
Championnat d'Europe Jeune (- de 23 ans)			2	4
Epreuves Grade 1 / World Championship Events		1	4	6
Epreuves Grade 2 / World Tour Events			1	3
Championnats de France Open et Espoirs				3
MATCH RACE - Femmes				
Championnat du Monde		2	4	6
Championnat d'Europe			2	4
Epreuves Grade 1 / Women Tour Events		1	2	4
Championnat de France				3

NB : Tous les quotas sont sous réserve du niveau constaté des participants (décision DTN)

* Participation à un circuit : éligibilité sous réserve d'avoir participé à au moins 50% des épreuves

- Pour le **Funboard**, plus de poids sur le Circuit « IFCA » par rapport au circuit professionnel PWA.

VOILE LEGERE – Haut Niveau – FUNBOARD								
Epreuves Senior	Elite		Senior		Relève		Espoir	
	Age max				25 ans max		20 ans max	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Classement Général Coupe du Monde PWA	1 (a)	1 (a)	3	5	6	12		
Etapes de la Coupe du Monde PWA (en Europe)					4	8		
Classement Général Coupe du Monde Expression PWA	1 (a)	1 (a)	3 (c)	3	5 (b)	8		
Championnat du Monde Slalom IFCA Senior			1	1	3	3		
Championnat d'Europe Slalom IFCA Senior					1	3		
Championnat du Monde / Europe Slalom IFCA (U21)					3 (c)	3	5	10
Championnat du Monde / Europe Slalom IFCA (U17)							3 (c)	3 (c)
Championnat de France senior Slalom AFF							3	3
Championnat de France senior de Vagues							3	3
Championnat de France Espoir Slalom (U21 ou U17)							3	3

(a) si moins de 15 nations, alors catégorie Senior

(b) si moins de 15 nations, alors Top 3

(c) si moins de 10 nations, alors Top 1

- Resserrement et simplification des quotas en **Kiteboard Expression**

VOILE LEGERE – Haut Niveau – KITEBOARD								
Epreuves Senior - Expression	Elite		Senior		Relève		Espoir (1)	
					25 ans max		20 ans max	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Championnat du Monde Freestyle (classement Général GKA)	1 (a)	1 (a)	3 (c)	5 (b)	5 (b)	8		
Coupe du Monde Freestyle Etapes en Europe					3 (c)	3 (c)	30%	30%
Championnat du Monde Vague (classement Général GKA)			3 (c)	3 (c)	5 (b)	8 (b)	20%	20%
Championnat du Monde Junior Freestyle/Vague U19 (classement général GKA Youth)					3	3	20%	20%
Championnat du Monde Jeune Freestyle U16 (classement général GKA Youth)							1	1
Championnat de France Espoir Freestyle							3	3

(a) Si moins de 15 nations, alors catégorie Senior

(b) Si moins de 15 nations, alors top 3

(c) Si moins de 10 nations, alors top 1

Nb : Le titre ou podium au championnat de France Freestyle « minime » ne permet pas d'obtenir la catégorie espoir.

- Pour la **Wing**, après 3 années de reconnaissance comme discipline de haut niveau, ajout d'un « quota Elite » sur épreuve de référence pour uniformiser avec les autres disciplines de haut niveau, resserrement des « quotas Espoirs » et simplification. Mise en avant de la « **Wing Race** » en perspective d'une hypothétique labellisation olympique à échéance 2032.
- Volonté d'uniformisation sur les disciplines glisses expression (Funboard/Kite/Wing)

VOILE LEGERE – Haut Niveau – WINGFOIL								
Epreuves Senior	Elite		Senior		Relève		Espoir	
	Age max				25 ans max		20 ans max	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Championnat du Monde Slalom - (Clé Général GWA)	1 (a)	1 (a)	3 (c)	5 (b)	5 (b)	8 (d)		
Championnat du Monde Expression - (Clé Général GWA)	1 (a)	1 (a)	3 (c)	5 (b)	5 (b)	8 (d)		
Championnat du Monde Race	1 (a)	1 (a)	3 (c)	5 (b)	6 (b)	12 (d)		
Championnat d'Europe Race IWSA			1	1	3	3	30%	
Etapes de Coupes du Monde en Europe					3 (c)	3 (c)		
Classement Général Youth World GWA U19					3 (c)	3 (c)	20%	
Championnat de France Espoir Race-slalom							3	3
Championnat de France Espoir Expression							3	3

(a) Si moins de 15 nations, alors catégorie Senior

(b) Si moins de 15 nations, alors top 3

(c) Si moins de 10 nations, alors top 1

(d) Si moins de 10 nations, alors top 6

- Pour le **Para voile** pas de modification.

Haut Niveau - Para-Voile				
Epreuves	Elite	Senior	Relève	Espoir
			25 ans max	20 ans max
Séries désignées par World Sailing : 2.4 - Hansa 303 H et F - RS Venture Connect	H/F	H/F	H/F	H/F
Championnat du Monde Para-voile	1	3	40%	50%
Championnat du Monde Para-voile jeune U25			5	50%
Championnat d'Europe Para-voile		3	30%	50%
Championnat d'Europe Para-voile jeunes U25			3	50%
Sailing World Cup Word Sailing/Eurosaf			40%	50%
Championnat du Monde de Classe (inclusif) - scratch		3	30%	50%
Championnat d'Europe de Classe (inclusif) - scratch			6	
Championnat de France Paravoile				5
Championnat de France handivalide double et/ou National de Classe Hansa (classement handi)				3

▪ **Les critères de mise en liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau**

La FFVoile avec sa **Commission Centrale d'Arbitrage (CCA)** s'emploie à garantir la qualité de l'arbitrage sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier.

Chaque année près de **50 épreuves internationales** sont accueillies sur le territoire et cela nécessite la présence d'arbitres internationaux.

Cette activité importante a été confortée en 2024 par **l'organisation des J.O. sur Marseille**, et qui ont permis de mettre en valeur la **qualité de notre arbitrage**.

La CCA incite chaque année des arbitres nationaux à **se former à l'international**. Dans le même temps ses arbitres internationaux sont impliqués régulièrement sur des événements hors du territoire.

En 2024, plus de **70 déplacements** ont été effectués pour les **32 arbitres internationaux** inscrits sur les listes de haut niveau et les arbitres en formation internationale.

Le suivi de cette activité permet d'ajuster chaque année l'inscription des arbitres internationaux sur la liste ministérielle en accord avec les critères de mise en liste définis par le Ministère au regard des épreuves identifiées en lien avec les disciplines reconnues de haut niveau en voile.

L'inscription sur la liste de haut niveau répond aux critères suivants :

- Être arbitre international,
- Avoir participé à minima à une ou plusieurs épreuves de référence parmi :
 - Un championnat du Monde et/ou d'Europe des classes olympiques, ou série d'accès, des séries reconnues de haut niveau.
 - Les compétitions majeures de Course au Large (Vendée Globe, Route du Rhum, transats majeures ...).

LISTE DES EPREUVES DE REFERENCE POUR ETABLIR LA LISTE DES ARBITRES DE HAUT NIVEAU
Haut Niveau – séries OLYMPIQUES et séries d'accès pratique senior
Jeux Olympiques
Championnats du Monde ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Championnats d'Europe ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Test Event ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Jeux Méditerranéens ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Sailing Grand Slam Palma (ESP), Hyères (FRA), Alemere (NED), Kiel (GER) ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Championnats du Monde Jeune ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Championnats d'Europe Jeune ILCA 6 et 7 - 470 Mixte - 49er/FX - Nacra 17 – Kitefoil - IQFoil
Championnats du Monde et d'Europe Jeune U19 séries ILCA 7 et ILCA 6 Femme
Haut Niveau OLYMPIQUE – Filière d'accès - Séries Jeunes
Championnats du Monde - Youth World Sailing (U19) ILCA 420 29er kitefoil IQFoil Nacra 15
Championnats du Monde Open/Jeune Youth World Sailing (U19) ILCA 420 29er kitefoil IQFoil Nacra 15
Championnats d'Europe Open/Jeune Youth World Sailing (U19) ILCA 420 29er kitefoil IQFoil Nacra 15
Jeux Olympiques de la Jeunesse Youth World Sailing ILCA 420 29er kitefoil IQFoil Nacra 15
Championnats du Monde ou d'Europe Jeune Youth World Sailing (U17) ILCA 420 29er kitefoil IQFoil Nacra 15
Habitable - Haut Niveau - COURSE AU LARGE
Vendée Globe
Route du Rhum
Transat Café l'Or
Ocean Race
Solitaire du Figaro
Mini Transat 6.50
+ autres grandes courses - transat qui ne sont pas programmées tous les ans ou qui peuvent être créées
Habitable - Haut Niveau - COURSE EN BAIE - INSHORE
America's Cup World Series
Louis Vuitton Cup / America's Cup
Circuit Sail GP
Women America's Cup
Youth America's Cup
Championnat du Monde / Chpt d'Europe - J70
Championnat du Monde / Chpt d'Europe - J80
Tour de France à la Voile
Championnat du Monde Match race
Championnat d'Europe Open Match race
Championnat du Monde Jeune (- de 23 ans) Match race
Championnat d'Europe Jeune (- de 23 ans) Match race
VOILE LEGERE – Haut Niveau – FUNBOARD
Championnat du Monde Slalom IFCA Senior
Championnat d'Europe Slalom IFCA Senior
Championnat du Monde / Europe Slalom IFCA (U21)
Championnat du Monde / Europe Slalom IFCA (U17)
VOILE LEGERE – Haut Niveau – WINGFOIL
Championnat du Monde Slalom
Championnat du Monde Race
Championnat d'Europe Race IWSA
Haut Niveau - Para-Voile
Championnat du Monde Para-voile
Championnat du Monde Para-voile jeune U25
Championnat d'Europe Para-voile
Championnat d'Europe Para-voile jeunes U25
Sailing World Cup Word Sailing/Eurosaf

b) La convention à conclure entre le sportif de haut niveau et sa fédération ainsi que les modalités de sa formation sportive et citoyenne

- Lors de la validation de la « mise en liste HN », la **FFVoile signe avec les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau (Elite, Senior et Relèves) une 1^{ère} convention** précisant les engagements respectifs des sportifs(ves) et de la FFVoile et le contractuel.
Le modèle de convention est annexé au présent document (**ANNEXE 2**).

Cette convention reprend les points suivants :

- Les articles 1, 2, reprennent l'objet de la convention SHN, sa durée et reconduction,
 - L'article 3 concerne l'accès à la liste des sportifs de haut niveau,
 - L'article 4 revient sur les engagements des sportifs(ves),
 - L'article 5 sur ceux de la FFVoile,
 - Les articles 6 à 11 précises le cadre juridique.
- A la suite de leur constitution, la **FFVoile signe avec les sportifs en Equipes Nationales olympiques (Equipe de France, Equipe de France Jeunes, Groupe France) une 2^e convention** précisant la légitimité de la Fédération à sélectionner ses sportifs pour les épreuves majeures en vue des J.O. de Los Angeles 2028. Le modèle de convention est annexé au présent document (**ANNEXE 3**).

Dans sa construction, cette convention reprend les différents points suivants :

- Les articles 1, 2, reprennent l'objet de la convention SHN, sa durée et reconduction.
- L'article 3 concerne les obligations de la FFVoile et les droits des sportifs
 - La mise à disposition de moyens par la FFVoile,
 - Les aides financières apportées aux sportifs,
 - Leur suivi médical,
 - Leur suivi plus général.
- L'article 4 revient sur les obligations générales du sportif
 - Le respect du programme
 - La clause de loyauté envers la FFVoile
 - Le respect des règlements et de la déontologie
 - La réalisation de la SMR
- L'article 5 précise le droit à l'image
 - L'image collective de l'Equipe de France, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France,
 - L'image individuelle des sportifs,
 - L'exploitation par un tiers de l'image individuelle des sportifs,
 - Les garanties
- L'article 6 revient sur les notions de partenariats et visibilité

- L'article 7, sur les rapports contractuels
- L'article 8 précise les mesures de résiliations
- L'article 10 concerne les recours
- L'article 11, les clauses de nullité.

➤ **La Formation sportive et citoyenne :**

Consciente de la nécessité de répondre aux attendus du code du sport ([article D221-27](#)), la Direction Technique de la FFVoile va s'organiser pour présenter des contenus de formation à l'ensemble de ses sportifs inscrits dans le PPF dès la rentrée prochaine.

Avec l'appui d'établissements et services compétents (INSEP, Creps, CNOSF, Service juridique de la Fédération...), notre service formation va élaborer des contenus de formation à destination des sportifs du PPF sur les thèmes suivants, en tenant compte de leur âge :

- Les valeurs de la République,
- Les valeurs du Sports,
- L'éthique dans le sport,
- Ainsi que le cadre juridique et économique applicables aux sportifs.

Il convient de noter que ce point est mentionné dans la convention signée par les athlètes lors de leur inscription sur la liste de haut niveau (point 4.3 de ladite convention – Annexe II page 89).

Concernant le domaine particulier de la **prévention contre toutes formes de violence**, **La FFVoile s'est organisée** pour répondre aux besoins de sensibiliser son public.

Elle a nommé un cadre référent et organisé un service avec une page internet dédiée. <https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/engagement/prevention.asp>.

Sont mis en place depuis plusieurs années maintenant :

- **Des actions de formation** et de sensibilisation au sein de son réseau lors :
 - Des formations d'éducateurs premier niveau (CQPIV),
 - Des formations d'entraîneurs,
 - Des formations d'arbitres,
 - D'évènements sportifs majeurs (Course au Large, Championnats de France Espoirs, ...),
 - Stage de détection 100% féminin.
- Des **packs pédagogiques** sur le thème « *ça commence par des mots* » ont été élaborés et adressés à l'ensemble des clubs labellisés (affiches, livrets).
- **Concernant les structures du PPF**, l'ensemble des structures type de Pôles France, Pôles Espoirs et DRE, avec l'appui des MRP, Creps, associations diverses,

ont pour habitude de faire appel à des **intervenants extérieurs concernant la sensibilisation des sportifs et de leur encadrement à la prévention contre les violences** :

- Association « Colosse au Pied d'Argile », « E-enfance », « Fight of Dignity », « Les Papillons ».
 - CTS formés à la prévention des violences,
 - Sportives victimes de violences.
- Pour la rentrée prochaine, la Direction Technique travaille sur un projet **de collaboration avec le service de l'INSEP plateforme « Ethique et Intégrité »** afin de diffuser à l'ensemble des sportifs, leur encadrement mais aussi leurs parents un « quiz-formation » sur l'ensemble de ces thèmes sensibles.

Enfin, dans les structures de niveau National et Excellence, les thèmes comme le **dopage et le surentraînement** sont régulièrement abordés par les médecins référents lors :

- D'interventions collectives
- De la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR).

c) L'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau ainsi que leur reconversion

Les modalités de suivi-socioprofessionnel des sportifs de haut niveau - Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel :

➤ **La désignation du (ou des) référent(s) du suivi socioprofessionnel**

Le Dispositif fédéral du **Suivi Socioprofessionnel (SSP)** est supervisé par :

- Le DTN,
- Le Manager de l'Equipe de France, Responsable national de la cellule du Suivi Socioprofessionnel (RSSP) des sportives et sportifs de haut niveau et Espoirs de la FFVoile,
- Les entraîneurs référents des sportifs supervisant l'ensemble du projet sportif,
- Le responsable du service Emploi et Formation de la FFVoile,
- L'ensemble des directeurs des Pôles France et Espoirs assurent également au quotidien le suivi socioprofessionnel des sportifs et sportives qui sont rattaché(e)s à leur structure.

Depuis le lancement de l'ANS, celle-ci a renforcé le pôle SSP en lien avec les fédérations ainsi que le maillage territorial avec les Maisons Régionales de la Performance (MRP). Tout ce réseau est actif et de qualité pour accompagner en temps réel chacun des athlètes dans son projet sportif.

Tous sont en lien avec deux assistantes du service de la Haute Performance de la FFVoile :

- Une chargée de mission, responsable du suivi de l'Equipe de France et du Groupe France
- Une assistante en charge :
 - De l'Equipe de France Jeune U23
 - Des sportifs et sportives inscrits sur les listes de HN et Espoirs,
 - Des sportifs et sportives rattachés à un Pôle France ou Espoirs pour l'ensemble des disciplines en voile olympique et de haut niveau.

L'ensemble de la cellule SSP de la FFVoile bénéficie d'un outil de gestion interne, « **le Suivi Individuel du Sportif – SIS** », au service des sportives et sportifs, de l'encadrement/membres de la DTN ainsi que de l'ensemble des structures de HN du PPF. Il retrace le parcours initial des sportifs et leur parcours actuel de formation et/ou professionnel, leurs projets futurs. Cet outil permet d'accompagner plus de 800 sportives et sportifs.

➤ **Le Suivi Socioprofessionnel (SSP) et les structures nationales :**

Dans chacun des Pôles, un référent du SSP est désigné (à défaut le directeur de la structure). Il réalise le suivi socioprofessionnel au quotidien incluant le lien avec les chefs d'établissement, les directeurs ou les chargés d'études.

Des conventionnements sont établis entre chaque Pôle et les établissements ou organismes de formation (lycée, université, écoles supérieures, etc.) en lien avec les Référents de la Haute Performance des Maisons Régionales de la Performance.

➤ **La stratégie et les priorités d'accompagnement socioprofessionnel**

Le sport voile se caractérise par l'accompagnement de jeunes talents pouvant bénéficier d'une première expérience olympique dès 20-22 ans (Jean-Baptiste Bernaz, Sarah Steyaert, Lou Berthomieu ...) mais notre sport est également à maturité tardive, un sport à expérience.

Dès la Préparation Olympique 2004, il a été souhaité et mis en œuvre un soutien de nos SHN/membres de l'Equipe De France sur leur statut social via les CAE et les CIP.

C'est par cette organisation et avec l'aide de nos partenaires institutionnels et entreprises que nous avons vu se concrétiser les résultats majeurs tel que Faustine Merret (or en 2004), Charline Picon (or en 2016 et argent en 2021), Pierre Le Coq (bronze en 2016), Camille Lecointre (bronze en 2016 et bronze en 2021), Thomas Goyard (argent 2021), Nicolas Charbonnier et Olivier Bausset (bronze en 2008) Guillaume Florent (bronze en 2008), Hélène de France (bronze en 2016). Ces athlètes, membres de l'Equipe De France olympique, enchaînent avec brio les préparations olympiques tout en étant accompagnés socialement.

Nos athlètes sont engagés professionnellement dans leur activité sportive de haut niveau, c'est leur métier principal.

La stratégie repose donc sur la prise en compte de la singularité des parcours de nos SHN et de leur construction de vie, de leur détection dans les dispositifs nationaux (U15 et U17) puis dans leur entrée dans les structures nationales du PPF pour aller vers la haute performance et leur entrée en Equipe de France.

Aussi, cette singularité est accompagnée au quotidien par l'entraîneur du sportif. Ce duo « gagnant » est le premier maillon de l'accompagnement du projet de l'athlète dans toutes ses composantes de la performance et principalement dans « se sentir bien socialement » dans son projet sportif.

L'ensemble du réseau fédéral avec l'aide majeure des Référents du Suivi Socioprofessionnel (RSSP) des Maisons Régionales de la Performance (MRP) et de l'ANS sur le suivi des athlètes du Cercle et de la Cellule de la Haute Performance, accompagnent ce duo de performance en lien avec l'ensemble de réseau du Suivi Socioprofessionnel (SSP) de la FFVoile.

La plupart de nos SHN s'engage le plus souvent dans des carrières longues, tournées vers les technologies, les matériaux, l'environnement, les sciences, l'analyse, la recherche, l'humain, la transmission, ce qui fait l'ADN de notre activité voile.

Tout cela est en rapport avec la connaissance des engins, « aller vite », notre espace de jeux, la mer, les lacs « savoir où aller », décider dans un environnement naturel ouvert et incertain « avec le corps et l'esprit ». D'où les métiers de l'enseignement, de l'ingénierie, de la conception, du médical.

➤ **L'accompagnement prioritaire se construit :**

- **Dès l'entrée dans le programme Accession Nationale et Territoriale** avec le réseau des clubs de performance, des Pôles Espoirs, des DRE et des Sections Sportives Scolaires qui y sont rattachées, en collège et lycée prioritairement. Principalement des sportifs de moins de 19 ans.
 - C'est le premier étage de l'organisation du double projet sport et scolaire et des choix qui sont fait lors de « Parcours Sup » et de l'entrée à l'université.
- **Dans le passage du Programme Excellence via l'ensemble du réseau des Pôles France**, l'accompagnement via les Directeurs de Pôle et/ou le référent du SSP dans la structure pour proposer la meilleure organisation selon les choix qui sont faits pour construire un double projet performant. Principalement des sportifs de moins de 23/25 ans.
 - Pour les SHN qui ne sont pas rattachés à un Pôle France, cela se fait par les responsables des disciplines de HN, lors de l'identification des potentiels sportifs et de la construction des équipes nationales ou délégations officielles afin de proposer également le meilleur parcours et aménagement universitaire pour concilier sport et projet de HN.
- **Puis, vers l'entrée dans la vie professionnelle** tout en consolidant un projet tourné vers la haute performance avec deux voies :
 - La première, qui est de **capitaliser les diplômes universitaires acquis** et les premières expériences professionnelles réalisées lors des stages de fin d'études (ou par alternance, en plein développement) afin de construire des CIP ou tout contrat professionnel (CAE)

Rmq : Notre volonté est de privilégier la mise en place de CIP, qui permet de garantir une valorisation des compétences acquises tout au long du parcours de formation, de libérer l'esprit dans des saisons, carrières sportives qui sont exigeantes mentalement et aussi de préparer l'après carrière, la reconversion des SHN.

- La seconde est d'accompagner les SHN qui ont les opportunités d'être « **des professionnels de la voile française** ». Aussi bien dans des projets de très haute performance, circuit Sail GP, Coupe de l'America, skipper de bateau en solitaire ou en équipage (projet tour du monde, records, grandes traversées océaniques, équipes pro,..) mais également des navigants au sein des « Maxi Yachts » de propriétaires sur des circuits qui leur sont réservés (Walli, ...).

➤ **L'exposé des priorités d'accompagnement liées à l'emploi et la formation des SHN**

Ces priorités nous permettent de nous appuyer sur :

- Un large réseau d'écoles universitaires reconnues depuis de nombreuses années via les sites des Pôles France sur l'ensemble des territoires. Ce maillage territorial permet aux étudiants de capitaliser leurs diplômes auprès de nombreuses entreprises.
- Une Formation professionnelle qui leur est dédiée : le DEJEPS SHN en convention avec l'ENVSQ Quiberon
- Des liens avec des entreprises qui assurent avec engagement le double projet, sportif et intégration professionnel (SNCF) mais également la filière du nautisme qui est très active. Ces métiers du nautisme, en pleine expansion depuis de nombreuses années offrent de multiples opportunités à nos SHN pour allier sport de haut niveau, formation et employabilité. Leurs nombreuses compétences sont reconnues et recherchées par ces entreprises.
- Les possibilités également avec des postes réservés aux SHN via les emplois auprès des armées, de l'INSEP, aux Douanes, de la Police et de Pôle Emploi.
- Le dispositif d'accompagnement des SHN enseignants de l'Education Nationale permettant de bénéficier, soit d'une ATP (Affectation à Titre Provisoire), soit d'un aménagement horaire (décharge horaire totale ou partielle) selon la nature du projet de SHN (grandes échéances internationales).
- Des facilités d'accès grâce aux arrêtés de mentions des diplômes du ministère chargé des sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques et plus généralement négociations avec les différents partenaires institutionnels pour permettre des accès facilités et des aménagements de formation et de certification.

Exemple AFFMAR :

<https://claco-ffv.univ-lyon1.fr/workspaces/8329/open/tool/home#/tab/-1>

➤ **Les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides individualisées**

Les Aides Personnalisées, dispositif de l'Agence Nationale du Sport, sont réparties prioritairement vers les sportifs faisant partie des « cibles ANS » (bourses matériels et les aides au fonctionnement).

Cf: budget accordé dans le cadre du Contrat de Performance et des principes de répartition fixés par l'Agence Nationale du Sport selon les publics cibles (Cellule de perf 2028, Radar, Cellules Ambition 2028 et 2032)

Elles tiennent compte :

- **Des statuts des sportives et sportifs :**
 - Cellule de Performance 2028 dont les revenus < à 40 K€ brut chargé (revalorisation des revenus < à 40 K€ brut/an selon le type de contrat, CIP/CAE/contrat d'image, principes définis par l'ANS).
 - Radars, Cellule Ambition 2028, et Cellule Ambition 2032
 - Les membres de l'EDF,
 - Du Groupe France,
 - Et éventuellement selon les besoins prioritaires d'accompagnement :
 - L'Equipe de France Jeune
 - Les SHN des disciplines de Haut Niveau.
- **Les grands principes pour l'attribution des aides personnalisées au cours de la Préparation Olympique 2024 :**
- Rappel : tient compte du budget accordé annuellement via le contrat de performance
 - Selon les statuts cités ci-dessus
 - « Manque à gagner » employeur dans le cadre d'une Convention d'Insertion Professionnelle (CIP)
 - « Manque à gagner » athlète si :
 - En recherche d'emploi active et si non CIP/CAE
 - Père et Mère de famille
 - Aide à la formation selon l'état des besoins et sur justificatifs

➤ **Cadre des aides personnalisées défini par l'ANS :**

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socioprofessionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

A) Aides sociales :

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut par an**.

Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

B) Frais de formation :

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences...se font uniquement sur justificatif et après accord du DTN.

C) Manque à Gagner Employeur :

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000€ pour les athlètes hors Cellule de Perf/ANS (8 000€ pour l'Agence/ 8 000€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cellule de Perf. avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées. Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

D) « Manque à Gagner » Sportif

En compensation des jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.

Enfin les aides personnalisées sont plafonnées :

- A 16 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes des Cellule de Perf.

L'ensemble de ces aides est intégré dans une convention SHN/FFVoile :

- Convention pour les collectifs nationaux/SHN/sous contrat de type CIP : cette convention est signée par tous les SHN, conformément à la réglementation en cours auprès de la Direction des Sports.

➤ Les dispositions en matière d'accompagnement à la reconversion :

Dans la mesure du possible, afin de faciliter la reconversion professionnelle des sportives et sportifs de haut niveau, la FFVoile n'interrompt pas les contrats avec la Défense Nationale et autres partenaires publics immédiatement après la fin de carrière sportive. Lorsque cela reste possible, il en va de même des conventions d'insertion professionnelles (CIP) avec l'accord de l'employeur.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces dispositifs, nous accompagnons nos SHN dans l'inscription annuelle à la liste de HN « Reconversion » afin de bénéficier de ce statut et des aides potentielles qui en découlent.

Des nouveaux dispositifs s'offrent à nos SHN pour renforcer leur reconversion :

- Les bilans de compétences soutenus par la fédération et les MRP
- Les aides personnalisées orientées vers des formations professionnelles (selon la nature du projet)
- L'AFDAS (organisme collecteur de la formation professionnelle de la FFVoile) propose également un soutien à la formation aux SHN durant leur carrière et pour leur reconversion assurant la prise en charge des frais de formation mais également assurant un salaire minimum dans cette période de transition
- Le programme « Sport Compétences » en partenariat avec la FDJ : <https://www.sport-competences.fr/>
- Des aides financières portées par le service formation et emploi dans le cadre du contrat de développement pour soutenir les sportives et sportifs ne bénéficiant pas des aides personnalisées : (https://claco-ffv.univlyon1.fr/workspaces/49/open/tool/home?view_as=exit#/tab/8341)
- Une veille réglementaire et juridique sur les aides possibles pour les SHN. (ex dispositif AFDAS/ministère du travail)

➤ **L'engagement à garantir la complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel de ses SHN :**

Depuis de nombreuses années (2010), la fédération s'est engagée pour accompagner ses SHN et ses structures du PPF via une plate-forme interne « Le Suivi Individuel du Sportif ». Cet outil à disposition des athlètes, des entraîneurs, des CT, des responsables des structures, permet en temps réel la mise à jour des informations portant sur :

- Les listes de HN et Espoirs
- L'historique des résultats sportifs (depuis 1988)
- La SMR
- Le Suivi Socio-Professionnel
- Le dispositif de détection
- Les qualités physiques

Nous avons sans cesse amélioré cet outil pour le rendre plus efficace dans le suivi quotidien de l'ensemble des acteurs du HN.

Nous avons aussi bénéficié d'une relation partenariale avec la DS puis l'INSEP et maintenant l'ANS pour faciliter le transfert de données entre les serveurs de la FFVoile et la plate-forme des SHN de la Direction des Sports depuis quelques années via le PSQS. Le plan de transformation numérique des fédérations que nous avons obtenu en 2021, puis les liens grandissants entre les DSI de l'INSEP/ANS et la fédération ne font que renforcer la complétude des données citées ci-dessus.

C'est un engagement fort qui nous anime pour renforcer la qualité de l'accompagnement de nos athlètes de HN mais également de nos jeunes talents afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes échéances d'aujourd'hui et de demain en voile olympique et dans nos disciplines de HN.

L'objectif est de mieux accompagner l'ensemble de nos dispositifs, pouvoir les ajuster dès que nécessaire et les évaluer qualitativement pour répondre aux exigences de la haute performance.

d) Les modalités de la surveillance médicale réglementaire (SMR) :

Les sportifs figurant sur les listes de haut niveau et les listes « espoirs » sont **les premiers responsables** de la réalisation de leur **Surveillance Médicale Réglementaire**.

La Commission Médicale de la FFVoile (COMED) a défini l'ensemble des examens médicaux à réaliser, ainsi que leur durée de validité, à savoir :

- Un examen biologique (durée de validité 1 an)
- 2 examens médicaux par an (durée de validité 1 an) comprenant :
 - Un examen clinique,
 - Un bilan diététique,
 - Un bilan psychologique,
 - Une recherche indirecte d'un état de surentraînement.
- Un électrocardiogramme (durée de validité 1 an)
- Une échographie cardiaque (Une seule fois pour toute votre carrière sportive, sauf si elle est pratiquée avant 15 ans)
- Une épreuve d'effort (durée de validité 4 ans)

Les structures du PPF (**Pôles France et Pôles Espoirs**), grâce à leur **plateforme médicale**, proposent aux sportifs rattachés et concernés un **accompagnement pour la réalisation de la SMR**.

Les autres sportifs rattachés à ces structures ou à des structures proches, mais non listés, bénéficient également de ces plateformes médicales dans leur suivi médical au quotidien.

Les **autres sportifs du PPF**, en accord avec le **règlement fédéral** défini par la COMED, sont soumis au **questionnaire de santé** dans le cadre de leur prise de licence.

La FFVoile, soucieuse de **l'importance de cette surveillance médicale** dans le suivi de ses meilleurs athlètes, et consciente de la nécessité **d'augmenter son taux de réalisation (87,5% en 2024)**, a renforcé son suivi administratif en **dématérialisant sa procédure** en faisant appel à la Société ASKAMON et sa plateforme.

Cet outil va nous permettre un meilleur suivi administratif des examens réalisés, avec l'objectif :

- **De ne sélectionner en délégation nationale que des sportifs à jour à date,**
- **De ne donner accès à la candidature de mise en liste qu'à des sportifs à jour en fin d'année sportive (100% de réalisation).**

e) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'ensemble des intervenants réguliers ou occasionnels auprès des sportifs du PPF et les dispositions de formation continue de l'encadrement :

- **L'honorabilité de l'ensemble des intervenants réguliers ou occasionnels auprès des sportifs du PPF :**

La FFVoile assure le contrôle d'honorabilité de l'ensemble de ses encadrants et dirigeants en liaison avec le ministère des Sports. Toute personne exerçant une fonction soumise au contrôle d'honorabilité doit **être titulaire d'une licence club FFVoile** et remplir une fonction référencée dans la base de données fédérale.

Au total, ce sont **près de 10 000 dirigeants et encadrants** qui sont soumis au contrôle d'honorabilité chaque année.

Concernant les structures du PPF, en complément de la vérification annuelle de la carte professionnelle des éducateurs sportifs par le responsable de la structure, le process mis en place se définit ainsi :

1- Identification de l'ensemble des personnes encadrantes soumises au contrôle d'honorabilité par le responsable de la structure dans la base de données FFVoile

- Fonction d'encadrement identifiée
- Possession d'une licence annuelle fédérale

2 - Transmission du fichier des encadrants et éducateurs au ministère des Sports par le Référent Service Informatique (SI) honorabilité FFVoile (6 transmissions / an au fil du temps).

3 - Vérification des AIA (Aucune Identité Applicable) **par le Référent SI honorabilité** et demande de correction si nécessaire des informations d'état civil aux structures FFVoile (clubs / ligues / CDV / Référents PPR)

4 - Nouvelle transmission du fichier des encadrants par le référent SI honorabilité FFVoile au ministère des sports.

5 - Retour à l'étape 3 si nécessaire.

Pour assurer le suivi de la campagne de contrôle d'honorabilité, **la FFVoile a développé un outil de suivi interne.**

Au 24/04/2025, le suivi du contrôle d'honorabilité de l'ensemble des encadrants et dirigeants donne les éléments suivants :

Structure n° 0 - FFVOILE	
(les données présentées sont restreintes à ce niveau d'information)	
Population nécessitant l'honorabilité : 9 055	
o Population n'ayant pas renseigné leur complément d'état civil :	167
o Population ayant renseigné leurs données complémentaires d'identité :	8 888 (98.16 %)
o Renseignement historique ou spontané :	8 481
o Renseignement après sollicitation par email :	407
o Retours en erreur à corriger :	297 Erreurs ou AIA (3.2 %)
o Population sollicitée par mail dans l'année :	442
o Emails Hors Service :	10 (0.1 %)

Au total, sur **9055** personnes soumises au contrôle d'honorabilité, **98,16%** ont renseigné les informations complémentaires nécessaires et ont été soumises à au moins un contrôle. **3,2%** d'entre elles sont déclarées en AIA.

- **La compétence de l'ensemble des intervenants réguliers auprès des sportifs du PPF et les dispositions de formation continue de l'encadrement :**

➤ **LA FORMATION INITIALE :**

Conformément aux cahiers des charges appliqués aux structures du PPF (cf : h.), les Entraîneurs intervenants dans ces structures, les référents sur les supports U15, U19, les entraîneurs nationaux et les entraîneurs nationaux jeunes doivent posséder à minima les qualifications et diplômes fédéraux comme suit :

- o ***Dispositif Détection*** : CTS et ou qualification « Entraîneur Régional »
- o ***Structures de « Niveau Territorial »*** : qualification « Entraîneur Régional »
- o ***Structures de « Niveau National » et Responsable d'une délégation à l'international*** : diplôme « Entraîneur FFVoile »
- o ***Structures de « Niveau Excellence » et entraîneurs nationaux*** : CTS et ou diplôme « Entraîneur FFVoile »

Les UCC4 permettant de délivrer la qualification « Entraîneur Régional » sont organisés régionalement par les territoires.

Les UCC5 donnant accès au stage (UCC6) permettant de **valider le diplôme « Entraîneur FFVoile »** sont organisés au niveau national sous l'autorité du Responsable de la Formation des Entraîneurs (cellule De la Performance Humaine).

Concernant le public déjà expérimenté travaillant au niveau « Excellence » ou parmi les CTS, des cursus adaptés (voire des VAE) sont mises en place pour que le diplôme « Entraîneur FFVoile » soit obtenu par l'ensemble d'entre eux.

➤ **LA FORMATION CONTINUE :**

Pour être efficace, la **formation continue** doit répondre à plusieurs exigences, permettant d'en limiter les freins, en :

- Simplifiant les démarches administratives d'inscription,
- Utilisant les compétences là où elles se trouvent tout en limitant les coûts,
- S'adaptant autant que possible aux contraintes temporelles importantes dans ce métier déjà très chronophage.

Pour se faire, elle peut prendre les formes suivantes :

- Les **Pôles France et Espoirs** jouent un rôle essentiel en termes de détection, d'accueil, et de formation des jeunes entraîneurs (compagnonnage, tutorat, tremplin, ...),
- Des temps dédiés sur les stages nationaux (« **Form-Actions** »),
- Des **formats plus classiques** (2 jours et demi sur un Pôle) sur des thèmes plébiscités,
- Des **Webinaires** sur des thèmes d'actualité (possibilité de partage simple sur le national à partir d'initiatives territoriales).

f) La manière dont la data est exploitée au bénéfice de la performance au sein du projet de performance fédéral :

Grâce au **plan de transformation numérique** obtenu auprès de l'ANS, et à son service informatique (2 salariés) la FFVoile a pu, au cours de la dernière olympiade, développer un certain nombre d'outils au service de la Performance.

Concernant le suivi administratif des athlètes et de leurs résultats :

- **Les Indicateurs de la performance :**
 - Il s'agit d'un **outil transversal** partagé avec les pratiques sportives, le service développement et celui de la haute performance.
 - Il assure une **vue nationale, territoriale, et par structure du PPF ou Club FFVoile.**
 - Il permet le suivi des titres fédéraux, de l'encadrement, de la délivrance de ses qualifications, du nombre d'épreuves organisées, de l'arbitrage.

- Concernant la Haute Performance, il permet le **suivi des résultats** pour la voile olympique et les disciplines de haut niveau, des collectifs nationaux, des sportifs listés, des structures du PPF.

Par ses écrans fonctionnels, cet outil est un élément indispensable de communication interne et externe auprès des partenaires de la FFVoile.

▪ **Le Suivi Individuel du Sportif (SIS) :**

Il s'agit de la base de données fédérale historique pour le suivi des sportifs qui a pu être améliorée dans son utilisation et avec de nouvelles fonctionnalités :

- Suivi administratif, dépose de documents contractuels par les sportifs,
- Suivi des tests physiques,
- Suivi socio-professionnel,
- Suivi de la Surveillance Médicale Réglementaire.
- Permet l'identification des collectifs nationaux, des délégations à l'international, des effectifs des structures du PPF.

▪ **La Remontée des résultats Internationaux (RDR) :**

Cette application permet aux entraîneurs responsables des délégations sur les **épreuves internationales majeures de faire remonter automatiquement les résultats des sportifs Français** dans la base de données fédérale ainsi que le rang de la France. Outil indispensable pour alimenter les Indicateurs de la Performance.

▪ **Le Suivi de l'Encadrement Sportif :**

Nouvel outil également, permettant le **recensement de l'ensemble des entraîneurs, du niveau club (école de sport) jusqu'au niveau des structures du PPF (Territorial, National et Excellence).**

Il va très certainement, au cours de la prochaine olympiade, prouver sa pleine utilité grâce à la nomination d'un **cadre national chargé de l'animation du réseau des Entraîneurs**. Il permettra notamment de mieux identifier les premiers niveaux d'encadrement sportif, d'identifier leurs qualifications, de mieux les accompagner dans leur formation, de **détecter les futurs entraîneurs de haut niveau, notamment les femmes** pour lesquelles nous sommes encore en déficit.

▪ **Le suivi de la SMR avec les plateformes ASKAMON et JENJI :**

Comme vu précédemment, la plateforme Askamon permet la dématérialisation des examens médicaux relevant de la SMR par une assistante de la FFVoile et Jenji pour la gestion du remboursement au sportifs.

▪ **L'Inventaire :**

Création d'une base de données fédérale fonctionnelle pour le suivi de l'ensemble du matériel de l'Equipe de France et du Haut Niveau en autre.

Concernant l'optimisation de la performance :

- **La Plateforme Nolio :**
 - Afin **d'accompagner ses meilleurs sportifs engagés dans la voile olympique**, la FFVoile a choisi de se rapprocher de la société **Nolio**, référente dans l'accompagnement, et la préparation des sportifs dans les disciplines d'endurance.
 - Les fonctionnalités de la plateforme **Nolio** doivent permettre aux sportifs, à leurs entraîneurs, aux directeurs des structures, à la Direction Technique, de **mieux gérer la charge d'entraînement des sportifs, leur volume de navigation sur leur support principal (mais aussi d'autres supports voile), leur volume de préparation physique (cardio, renforcement musculaire, mais aussi récupération).**
 - **L'outil est en cours d'évolution** et d'autres fonctionnalités sont en cours de développement (séances de préparation physique importées directement via le calendrier prévisionnel, les data récupérées automatiquement des navigations via les traces GPS, gestion de la HRV, ...)

- **Développements dans le cadre des Cellules Engin et Plan d'eau :**

L'objectif de la **Cellule « Engin »** est de mieux comprendre et optimiser la performance des athlètes et de leur matériel. Pour cela elle s'appuie sur :

-  **Mesures et analyses techniques :**
 - Création d'une Application (Performance Voile - BBPY) destinée au traitement des données des traces GPS pendant les compétitions.
 - Des bancs de mesures mécaniques et géométriques (gréement, appendices, vêtements, poids...)
 - La création de bases de données et la corrélation avec les règles de jauge
 - Des procédures embarquées pour des mesures dynamiques en navigation (sous l'eau, gréement, matériel...)
 - Une analyse des conduites grâce aux datas issues des montres, centrales inertielles, tracking, ... (en relation avec la plateforme Nolio)
 - Le traitement et l'interprétation via des logiciels dédiés, en autonomie ou avec l'aide de la cellule
 - Installation du bureau de la performance sur le Pôle Olympique de Marseille (gestion des serveurs, stockages des données audio, vidéo, data, bancs de mesure, imprimante 3D).

-  **Imagerie et représentation :**
 - L'analyse photo/vidéo (drone, embarquée...) pour la technique, les gréements, les attitudes.
 - L'études aéro/hydro pour les positions, les vêtements, le traitement des appendices.
 - La création d'abaques de ponçage et l'intervention de préparateurs sur les événements majeurs.

L'objectif de la **Cellule « Plan d'eau »** est de mieux appréhender et comprendre le plan d'eau des J.O. de Los Angeles.

- **La philosophie :**

- Des échanges permanents entre les coachs, les athlètes et les autres cellules de la perf pour être à l'écoute des demandes,
- Des échanges forts avec la « Cellule Engin » pour enrichir les prévisions des « informations hydro » (nature de l'eau en relation avec le fonctionnement des foils)

- **Les outils à disposition à ce jour :**

- L'étude statistique de Los Angeles,
- Le Labo Suez pour toutes les données nécessaires concernant les spécificités de l'eau de Los Angeles,
- Le Labo Météodyn pour la modélisation des effets de site haute résolution de 5m,
- Le modèle de prévision Vent Haute Résolution des Equipes de France,
- L'analyse des traces GPS des athlètes,
- Les camemberts stratégiques,
- Les images de drone pour déplacement des risées,
- Les bulletins Météo du matin sur les épreuves de référence de chaque série Olympique.

- **Les pistes à explorer :**

- L'analyse du plan d'eau avec Lydar et/ou la vedette Météo,
- L'amélioration de l'équipement en station météo des bateaux entraîneurs pour davantage de justesse dans les mesures et plus de simplicité dans leur installation,
- Des bulletins météo adaptés aux spécificités de chaque support olympique.

- **Construction d'un carnet de Jeu Los Angeles spécifique à chaque série :**

- Mise à jour annuelle fin 2025-2026-2027.
- Version finale au printemps 2028.

g) La cartographie des structures et dispositif :

- A la suite du bilan réalisé à l'issue de l'olympiade 2024, la **Direction Technique de la FFVoile souhaite :**
 - **Maintenir le dispositif des structures du PPF** pour l'ancrer dans la durée et laisser le temps à l'ensemble des acteurs de se l'approprier et de progresser dans l'application des cahiers des charges.
 - **Après évaluation, apporter quelques modifications** à la marge pour rendre le dispositif plus opérationnel en :

- Fermant des structures de niveau territorial inactives (sans sportif en 2025), ou inefficaces dans l'accès au haut niveau.
- Déclassant 2 structures de niveau national à territorial (un DRE et un club de performance)
- Complétant le dispositif Club de performance,
- En clarifiant le paysage des structures Pôles Espoirs en Occitanie et Région Sud.

Le tableau ci-dessous résume le projet d'évolution validé par le Bureau Exécutif de la FFVoile, et en attente de validation par les partenaires institutionnels (MRP, ANS, DS).

RECAPITULATIF PPF FFVOILE		STRUCTURES		ANNEES SPORTIVES	
				PROJET	
PROGRAMMES :				2024-2025	2025-2026
EXCELLENCE :	PÔLES France		5	4	
	PÔLE OLYMPIQUE		1	1	
	PÔLE France RELEVE		/	1	
	total :		6	6	
ACCESSION NATIONALE :	PÔLES ESPOIRS		9	8	
	DRE		4	3	
	Club de Perf		2	1	
	total :		15	12	
ACCESSION TERRITORIALE :	DRE		15	13	
	Club de Perf		18	21	
	total :		33	34	
	TOTAL :		54	52	

- **Afficher plus clairement les critères d'évaluation des structures du PPF** aux regards du respect des cahiers des charges.

	Structures de niveau EXCELLENCE PF VO et CAL	Structures de niveau NATIONAL PE VL et ou INSHORE DRE et CdP	Structures de niveau TERRITORIAL DRE et CdP	Outils d'évaluation Data (FFVoile - MJS)
SOURCE DU SOUTIEN FINANCIER	Contrat de performance	Programme Accession National	PSF	
FONCTIONNEMENTS DES STRUCTURES				
Effectif de la Structure	✓	✓	✓	Indicateurs FFVoile, SIS, PSQS.
Respect des cahiers de charges (volumes d'entraînement, SSE, séries, âge des sportifs, nombre de compétitions inscrites au programme annuel des sportifs...)	✓	✓	✓	SIS, Nolio.
Nombre de collectifs d'entraînement		✓	✓	SIS.
Réalisation et remontée des tests physiques (100%)		✓	✓	SIS, bientôt Nolio.
Formation sportive et citoyenne des athlètes	✓	✓	✓	Outil Insep, organisation territoriale (MRP).
% de réalisation de la SMR (100%)	✓	✓	✓	Askamon, SIS.
PARTICIPATION A LA DYNAMIQUE NATIONALE ET A LA RELEVE				
Participation à la stratégie nationale fixée par la Direction Technique dans le cadre du PPF	✓	✓	✓	Directives Techniques Nationales
Mise à disposition du matériel entraîneur pour le fonctionnement de la Relève	✓			
Soutien comptables aux Entraîneurs de la relève	✓			
Mise à place d'encadrement technique sur site pour compléter le programme national des portifs rattachés	✓			
Mise à disposition des entraîneurs et de leur matériel pour les délégations nationales U19/U17	✓	✓	✓	
PERFORMANCE				
Résultats sportifs sur Epreuves de référence	✓	✓	✓	Indicateurs FFVoile, SIS.
Alimentation de l'EDF et des structures de niveau supérieur	✓	✓	✓	SIS, Excels connectés, PSQS.
Nombres de sportifs listés, nombre de sportifs en collectifs nationaux et groupes cibles	✓	✓	✓	SIS.
ENCADREMENT				
Qualification des entraîneurs conformément aux Cahiers des Charges	✓	✓	✓	SIE (Suivi individuel de l'Encadrement), SIS.

h) Le cahier des charges des structures de chaque programme :

- **Nos objectifs :**
 - **Renforcer** les cahiers des charges pour maintenir le cap et guider les structures vers les exigences du haut niveau :
- **Ajouter des critères :**
 - **Nombre minimum de compétitions annuelles** pour les sportifs en fonction des niveaux ANS de leur structure et de leur âge.
 - Intégration de **critères concernant le dispositif de détection** pour accompagner sa montée en puissance
 - Et quelques précisions à la marge après 4 années de fonctionnement.
- **Dans la présentation :**
 - Pour faciliter la compréhension, la lecture et la communication, **un document unique pour la voile légère** et un document pour la voile habitable (**ANNEXE 4**)

III. Les dimensions devant impérativement apparaître tant dans la stratégie que dans sa mise en œuvre :

Les différents éléments du PPF devront faire apparaître les dispositions prises par la fédération pour garantir :

a) **La santé mentale des sportifs**

▪ **Objectifs spécifiques :**

- Prévenir les troubles mentaux chez les sportifs de haut niveau (SHN) et les cadres techniques.
- Intégrer l'équilibre entre vie personnelle, sociale, professionnelle et vie sportive de haut niveau comme un levier de performance
- Favoriser un climat d'entraînement et de compétition sain, sécurisé et épanouissant.
- Renforcer la résilience individuelle et collective face aux exigences du haut niveau.

▪ **Axe 1 – Intégration de la santé mentale dans la préparation des SHN**

Actions :

- **Une cellule d'accompagnement de la performance humaine (CAPH - mentale et physique) est en place depuis 2 olympiades. Elle coordonne l'ensemble des actions sur ces domaines. Elle se compose de cadres techniques professionnels de l'accompagnement mentale ou physique.**
- **Un bilan psychologique annuel** obligatoire dans la Surveillance Médicale Réglementaire des sportifs listés (PPF)
- **La préparation mentale personnalisée** avec des professionnels certifiés (psychologues du sport ou préparateurs mentaux) accrédités par la fédération française de voile
- **Des programmes d'optimisation mentale coordonnés** par le responsable de la CAPH :
 - Mieux se connaître pour mieux gérer les équilibres et performer,
 - Flexibilité mentale et capacité de résilience,
 - Gestion du stress en compétition,
 - Cohésion d'équipage,
 - Confiance en soi, concentration, visualisation.
- **Un suivi de la charge mentale** : prise en compte du stress lié aux études, déplacements, résultats, vie personnelle.

▪ **Axe 2 – Formation et sensibilisation des encadrants :**

Actions :

- **Formation des entraîneurs et cadres techniques** à la reconnaissance des signaux de détresse mentale chez les athlètes,
- **Modules spécifiques** intégrés dans la formation continue fédérale,

- **Posture éthique** : respect, écoute, non-jugement.
- **Axe 3 – Dispositif de soutien psychologique dédié au haut niveau :**

Actions :

- **Cellule d'écoute** pour les sportifs et les entraîneurs, confidentielle, accessible à tout moment (coordonnée par la CAPH),
 - Mise à disposition d'un **réseau de psychologues (psychologues des Pôles et psychologues accrédités FFVoile)**,
 - **Suivi renforcé en période de blessure**, de contre-performance ou de transition (non-sélection, fin de carrière),
 - **Parcours "double projet"** : collaboration avec les établissements d'enseignement pour alléger la pression,
 - **Une cellule d'accompagnement socioprofessionnelle** au niveau national pour accompagner les athlètes dans le double projet au moment de leur carrière et en fin de carrière.
- **Axe 4 - Prévention des risques psychosociaux en environnement de haut niveau :**

Actions :

- Dispositif de signalement confidentiel pour **harcèlement, abus, violence verbale ou psychologique**,
- **Interventions externes régulières** (CNOSF, ministère, associations spécialisées) avec les staffs et les athlètes,
- **Utilisation des outils mis à disposition par l'INSEP pour l'accueil des sportifs mineurs en structures du PPF** (Quiz à destination des athlètes, entraîneurs, parents).

b) Le renforcement de la mixité des équipes d'encadrement :

Concernant la mixité dans notre encadrement sportif, force est de constater que nous partons de loin. Le constat aujourd'hui est le suivant concernant le pourcentage de femmes dans notre fédération :

- Encadrement dans le réseau Ecole de sport et Ecole de compétition FFVoile : **14%**,
- Encadrement dans les structures du PPF : **11%**,
- Bénévoles : **25%**,
- Equivalent temps plein dans notre réseau club FFVoile : **29%**.

En termes de licenciées :

- Licences jeunes (U19) : **33%**,
- Licences adultes (>18) : **23%**.

Postulat de départ : renforcer la mixité de l'encadrement pour aider à la fidélisation d'un % plus élevé de femmes à notre activité compétitive.

➤ **D'où 3 axes de travail pour progresser :**

▪ **Former :**

- S'assurer d'une augmentation ou d'un certain pourcentage minimum de femmes lors des formations de moniteurs, entraîneurs et arbitres (prise de conscience).
- Dans la détection et la formation des entraîneurs, accompagner de manière prioritaire la formation des entraîneurES volontaires pour entraîner à Haut Niveau.

▪ **Communiquer et manager :**

- Montrer que les métiers d'encadrement des sportifs (entraîneur, kiné, manager, expert...) peuvent être compatibles avec une vie de famille et proposer des moyens pour faciliter cette compatibilité (travail en équipe, définition des temps forts et temps faibles d'une saison, d'une olympiade, d'une carrière).
- S'assurer qu'au fil des années, les distinctions décernées à l'encadrement (exemple coach de l'année), conserve une certaine mixité.

▪ **S'engager :**

- Assurer la présence d'au moins une femme dans l'encadrement des délégations sur les niveaux EDF et EDFJ (entraîneur, kiné, médecin, experts). Projet ambitieux car le volume d'entraîneures est encore insuffisant à ce niveau d'encadrement. Mais cela doit être un objectif pour 2027/2028.



▪ **Sinon, l'actualité c'est aussi :**

- Le recrutement comme professeure de sport au niveau de la Direction Technique de **Claire PRUVOT** aux pratiques sportives - secteur habitable, ancienne athlète de haut niveau en course au large.
- Le recrutement de **Sarah STEYAERT** comme Directrice du Pôle France & Espoir de La Rochelle, en détachement (Professeure des Ecoles), médaillée de Bronze aux JO de Paris 2024.
- Le recrutement de **Cassandra BLANDIN**, très récemment admise au PSHN 2025.
- Le recrutement de **Mathilde de KERANGAT**, ancienne sportive de haut niveau, à la Direction Technique sur des missions divers (encadrement sportif sur les jeunes féminines, service juridique, lutte contre les violences)

c) L'égalité de traitement et d'accompagnement entre les sportives et les sportifs :

Compte tenu des supports retenus pour le programme des Jeux Olympiques, la FFVoile se doit de développer la pratique féminine autant que possible pour arriver à la parfaite parité au plus haut niveau :

- Solitaire Homme et Femme
- Kiteboard Homme et Femme
- Planche à voile Homme et Femme
- Dériveur double Mixte
- Dériveur Skiff double Hommes et Femmes
- Multicoque de Sport double Mixte

Soit 7 hommes et 7 femmes.

Remarque : Au cours des 3 dernières olympiades, 6 médailles sur 8 ont été remportées par des femmes.

Comme vu au b) ci-dessus, et compte tenu de nos % hommes/femmes (**33% de jeunes filles chez les licenciées U19**), la Direction technique se doit, dans ses actions de **Détection, d'identifier particulièrement des féminines à fort potentiel** (habiletés techniques et physiques, gabarit, engagement, projet, ...).

Le message délivré vers les clubs sportifs et le réseau des entraîneurs va dans ce sens.

L'accompagnement qui s'en suit est primordial pour **fidéliser les meilleurs potentiels** :

- Organisation annuelle d'un **stage 100% féminin** (relayé au niveau Territorial pas des actions similaires),
- **Accompagnement supplémentaire sur le volet « projet » et « socio-professionnel »** (les femmes étant plus demandeuses à ce niveau).
- **Préparation à la mixité dès les catégories jeunes** (mixité possible et imposée sur certain support U19).

Dans l'encadrement au quotidien, la **gestion des préparations physiques, et de la charge d'entraînement**, les problématiques liées aux sportives féminines sont prises en compte et favorisée par des actions particulières :

- Thématique abordée lors des **formations d'entraîneurs**,
- Développement, autant que faire se peut, de la **mixité dans l'encadrement sportif**,
- Accompagnement dans le cadre du **suivi psychologique et ou préparation mentale** au sein des structures du PPF (Pôles France et Pôles Espoirs),
- Utilisation de la plateforme **Nolio** (voir chapitre sur les Datas - outil d'aide au suivi de la charge d'entraînement), pour **identifier les périodes correspondant aux cycles menstruels** (sous couvert du volontariat et pour communiquer avec son entraîneur).

d) **La prise en compte des problématiques de parentalité des sportifs et de maternité des sportives :**

Le sport Voile en général permettant des carrières sportives longues, ces problématiques sont prises en compte dans l'organisation des projets sportifs de nos athlètes leaders dans les collectifs nationaux.

Pour rappel, sur les Olympiades 2016 (Rio), 2021(Tokyo) et 2024 (Paris), la FFVoile, avec le soutien de l'ANS dernièrement, a pris en compte les maternités et la parentalité de plusieurs sportives :

- **Charline PICON**
- **Camille LECOINTRE KLIGER**
- **Sarah STEYAERT**
- **Manon AUDINET**

Pour l'olympiade à venir, sera notamment concerné, pour le moment, **Erwan FISHER**.

▪ **Dispositions :**

- Prise en compte de la pause sportive pendant la maternité/paternité et dans le déroulé de la carrière de l'athlète,
- Aides à la garderie, soutien sur les stages nationaux et ou les compétitions qui nécessitent la présence de toute la famille sur site.
- Fonctionnement sur demande, budget prévisionnel et enveloppe validée par l'ANS.

e) **Une plus grande inclusion des parasportifs et le développement de la mixité de la préparation des parasportifs et sportifs :**

La FFVoile est mobilisée depuis de nombreuses années pour promouvoir et développer les disciplines **Paravoile**, Pour preuve, elle a soutenu et obtenu pour la **reconnaissance comme discipline de haut niveau**.

Les supports utilisés pour les épreuves internationales de référence et le développement de la pratique sont à ce jour :

- Le Hansa 303
- Le RS Venture



Une page dédiée sur le site internet de la FFVoile :

<https://handivalide.ffvoile.fr/la-voile-handivalide-cest-quoi/#nav>

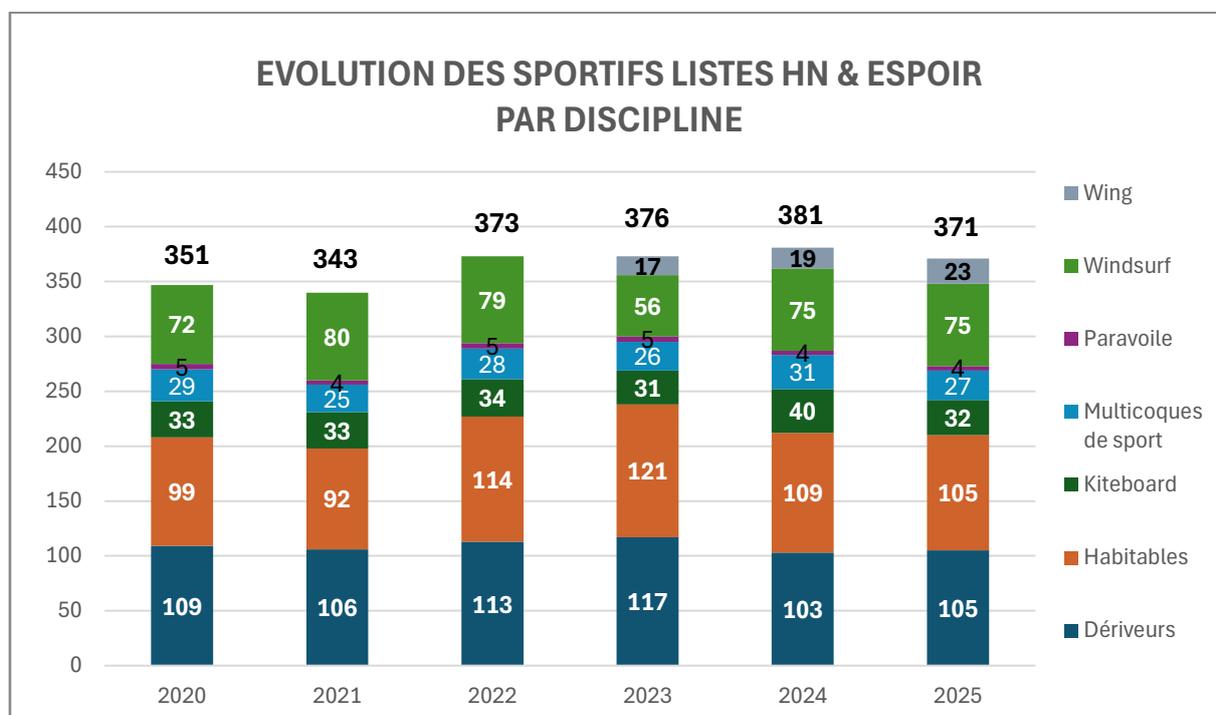
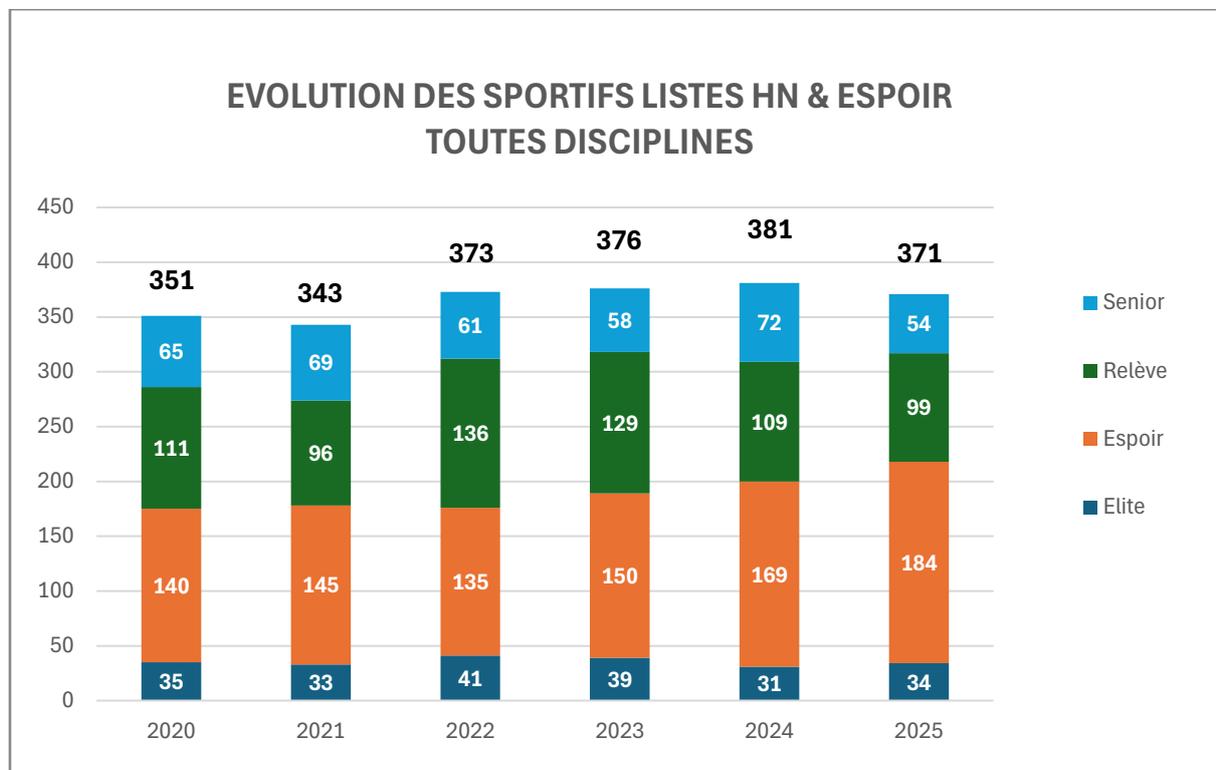
En 2025, 4 sportifs sont listés (2 Elites, 1 Relève, 1 Espoir).

▪ **Axes de développement :**

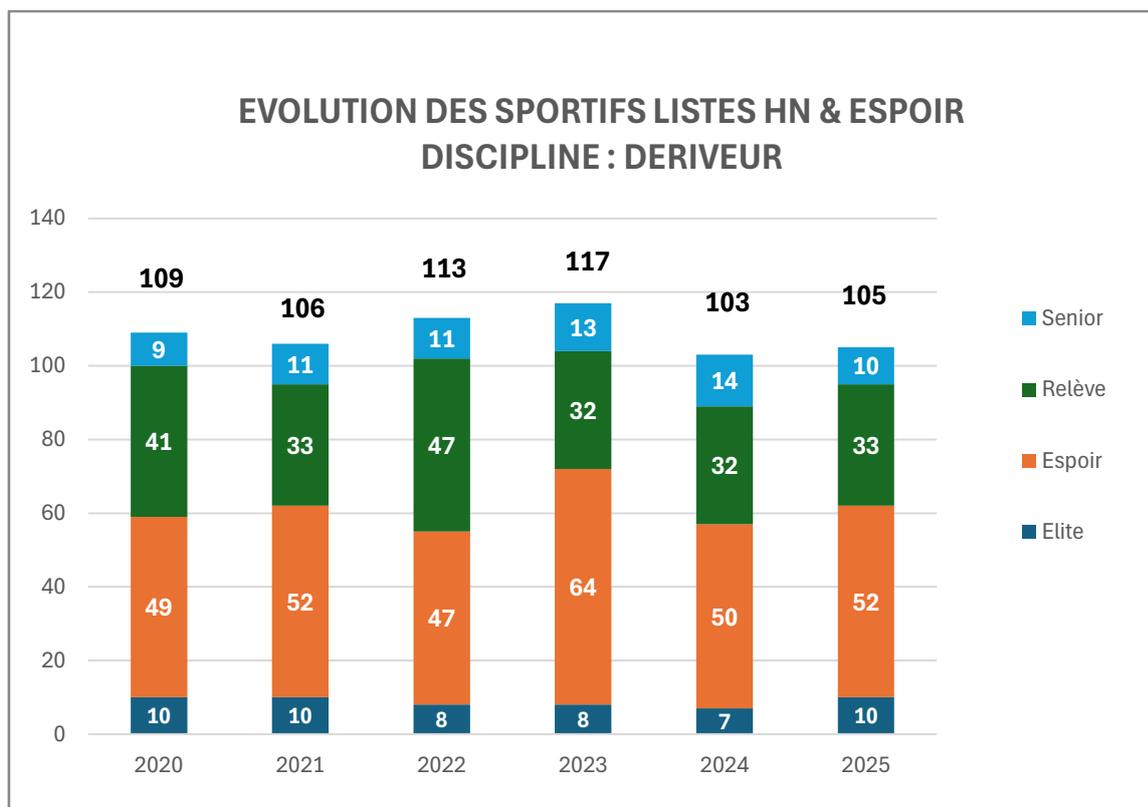
- Un gros travail est actuellement mis en place sur la détection, le recrutement et la formation des jeunes afin de renouveler et compléter le vivier de sportifs.
- Dans l'objectif de développer la **mixité et l'inclusion**, organisation à la fin du mois d'août, de la première **Coupe Nationale Jeune** pendant le championnat de France Espoirs de la FFVoile qui rassemble plusieurs centaines de régatiers.
- Développement de l'inclusion avec un principe de base : l'ensemble des épreuves sont « **Handi-valides** ». Les personnes en situation de handicap et les personnes valides naviguent ensemble, sur les mêmes bateaux et avec le même classement (un championnat de France Handi-valide en solitaire et en double). La catégorie double permet à des personnes en situation de handicap, non autonomes en voile, d'avoir accès à la régates.

ANNEXE 1 : EVOLUTION LISTES HN 2020/2025 PAR DISCIPLINE ET SPECIALITE

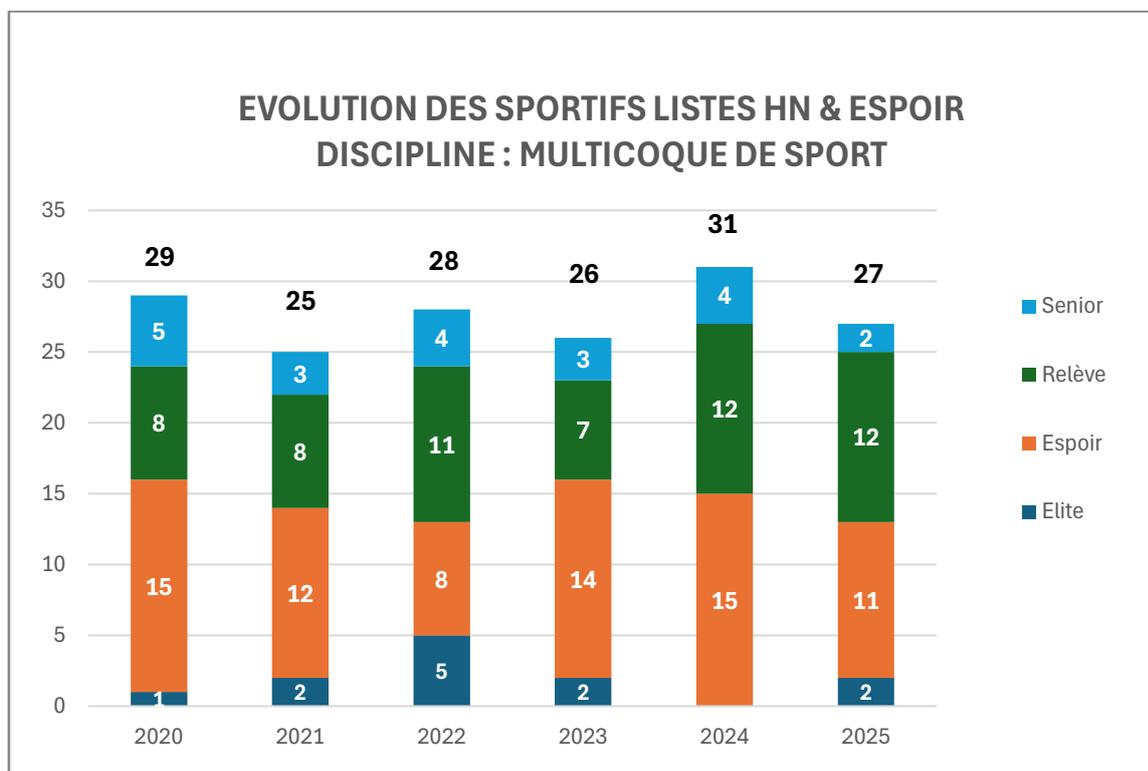
TOUTES DISCIPLINES :



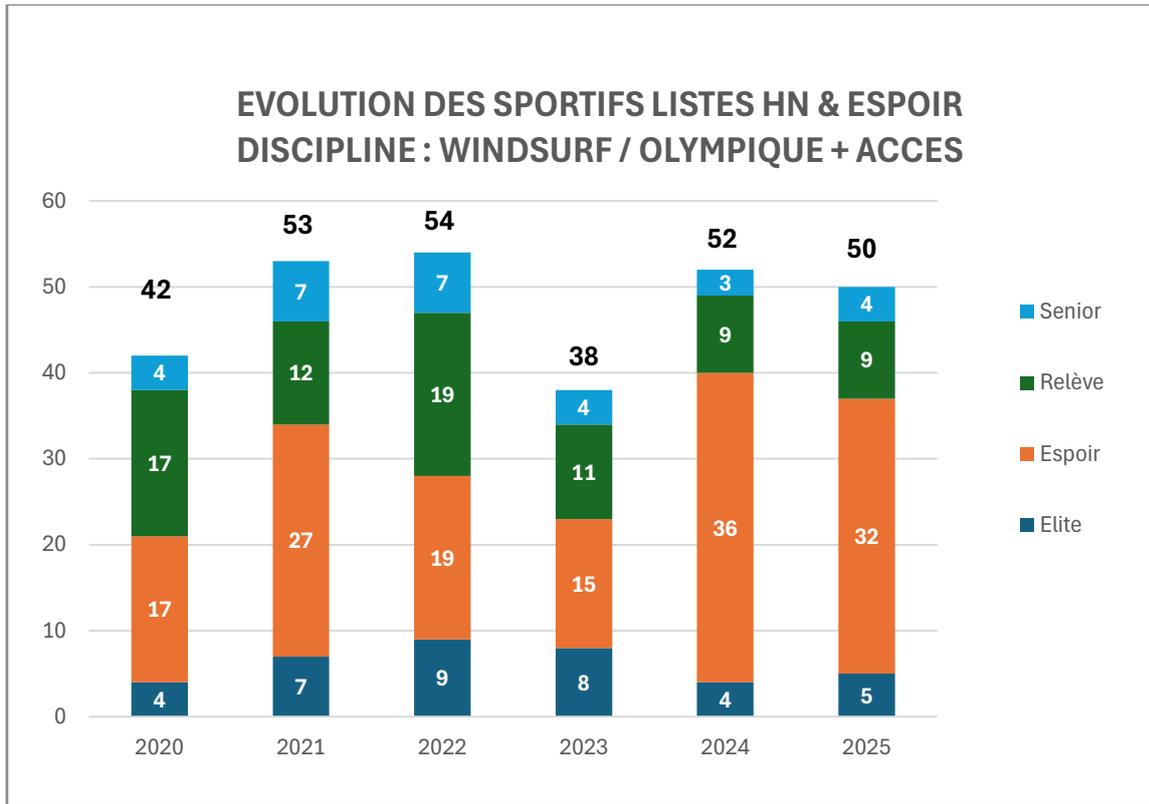
DERIVEUR :



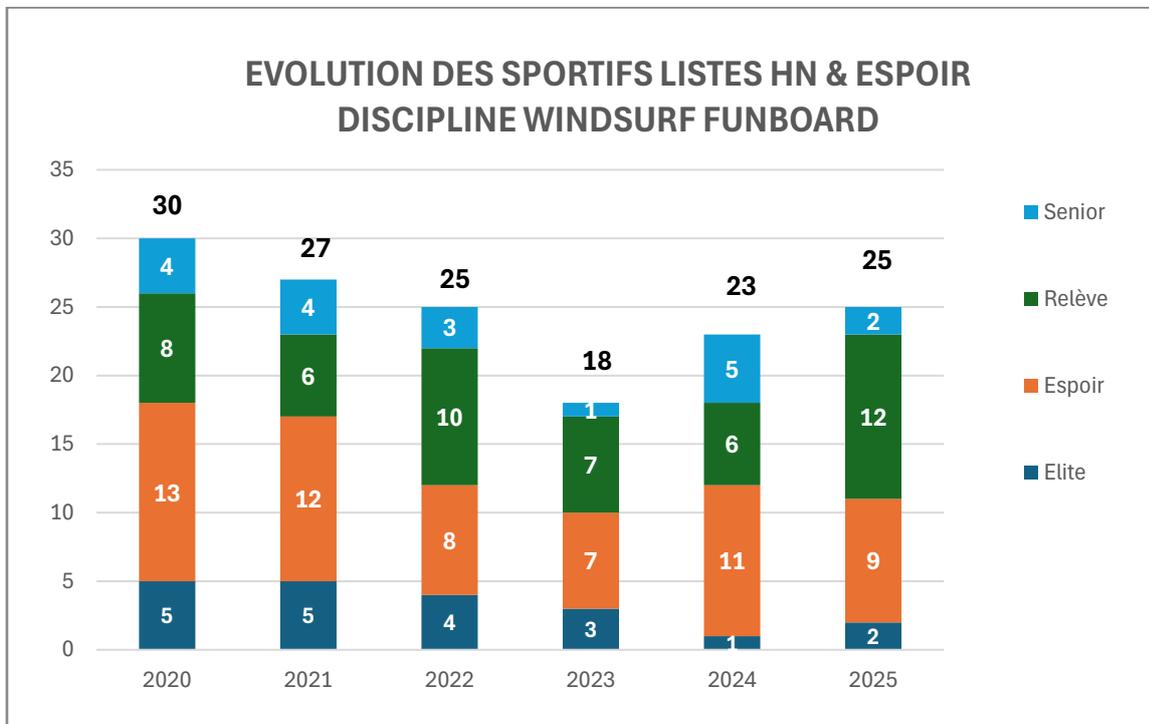
MULTICOQUE DE SPORT :



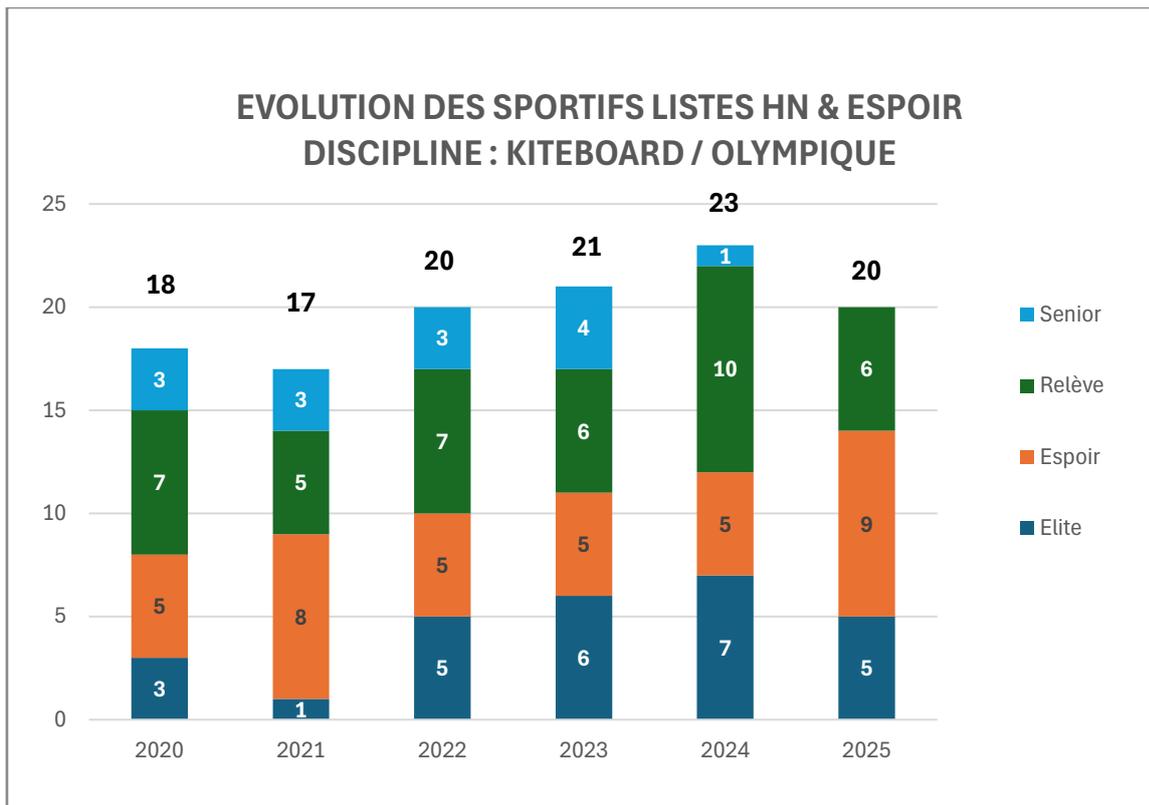
WINDSURF OLYMPIQUE ET SERIES D'ACCES :



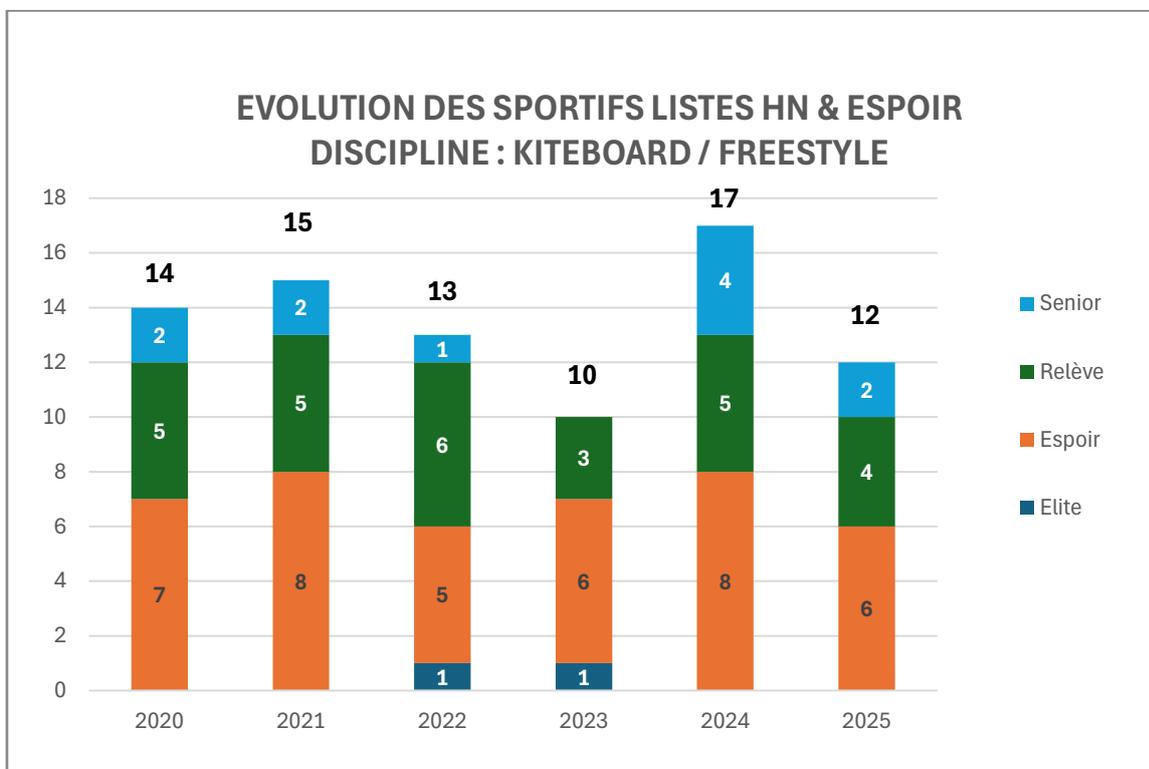
WINDSURF FUNBOARD :



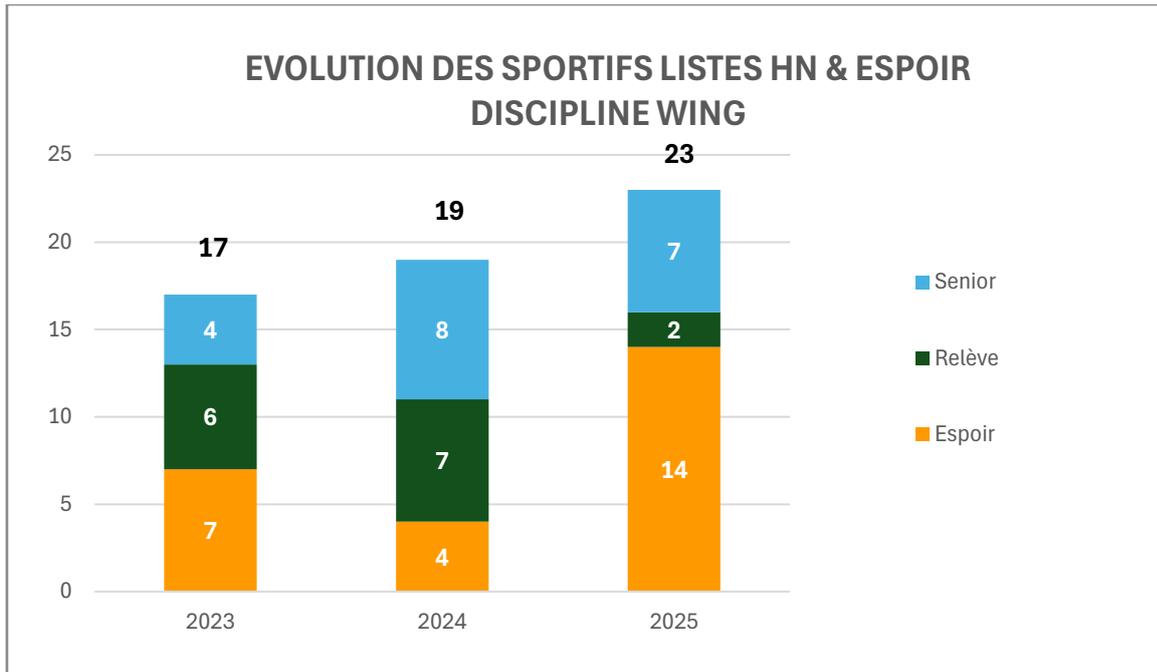
KITEBOARD OLYMPIQUE :



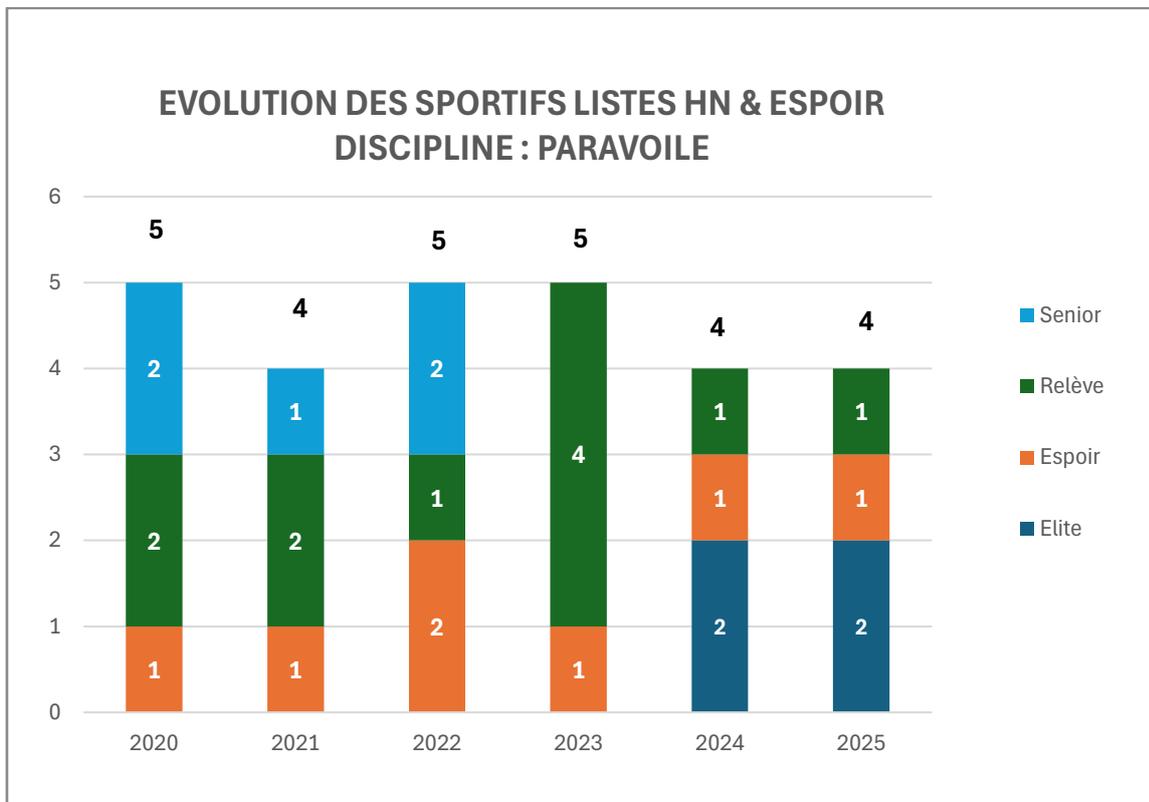
KITEBOARD FREESTYLE :



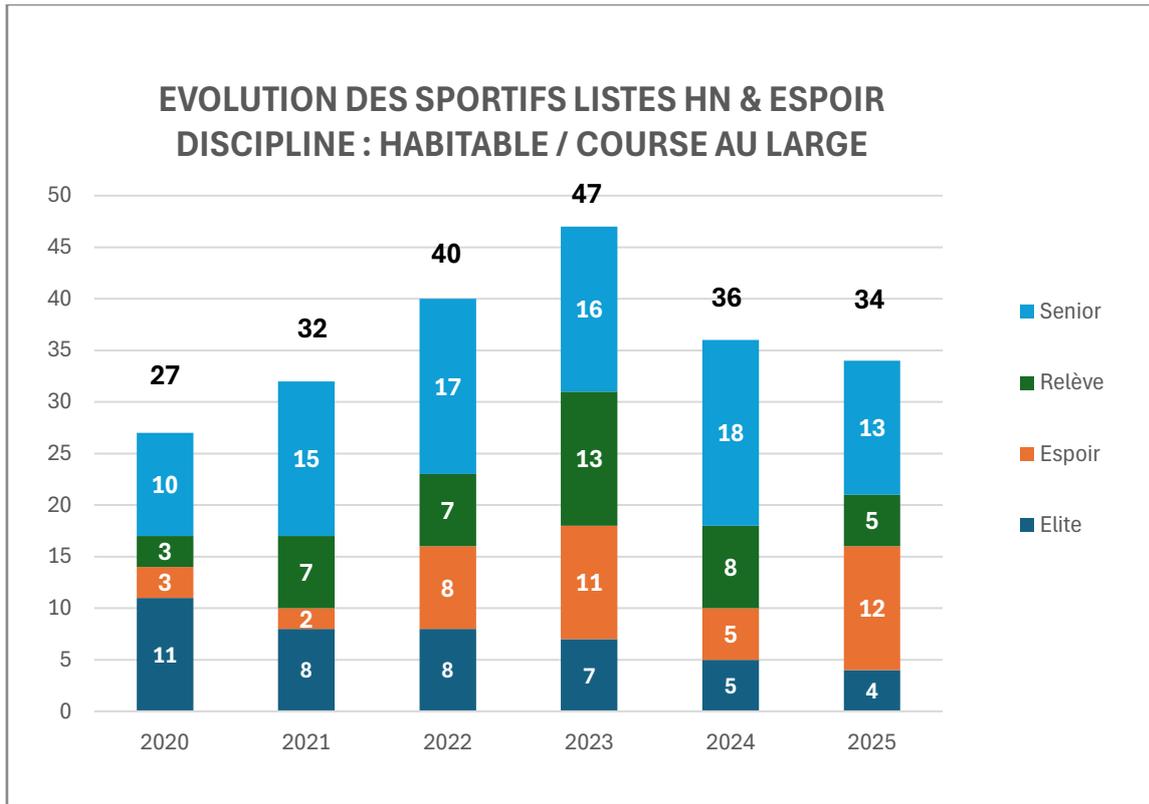
WING :



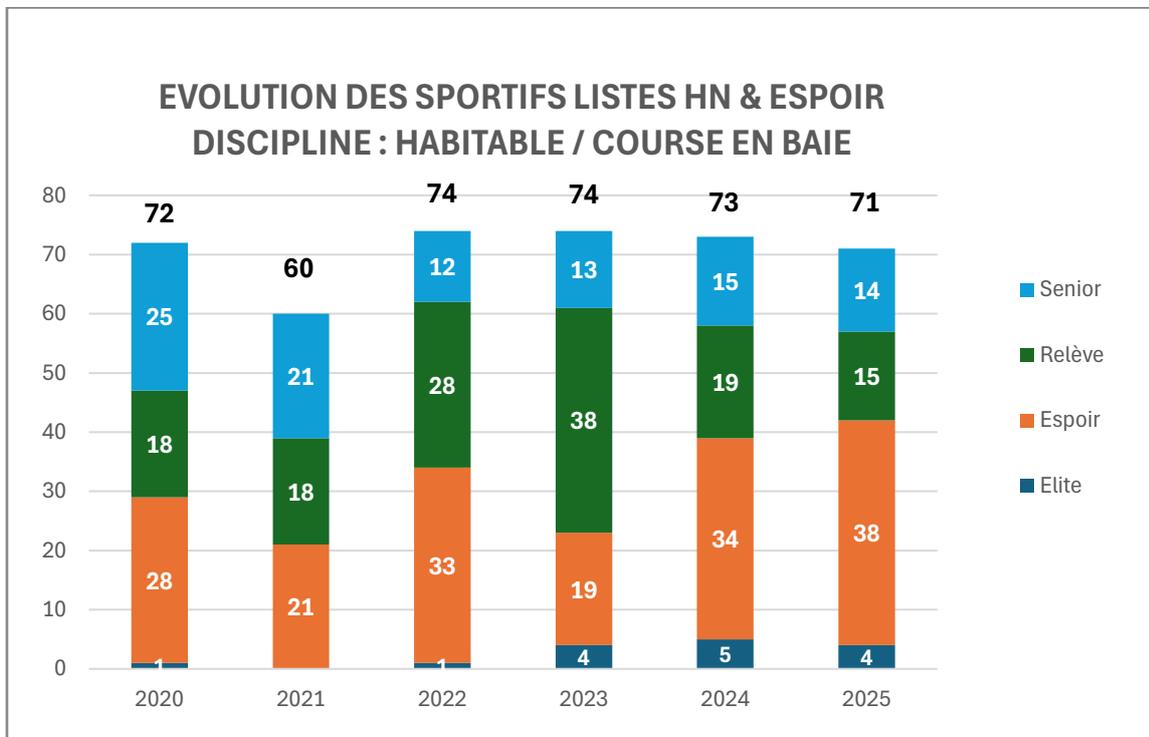
PARAVOILE :



HABITABLE COURSE AU LARGE :



HABITABLE COURSE EN BAIE :



ANNEXE 2 :

<p style="text-align: center;">CONVENTION FFVOILE</p> <p style="text-align: center;">SPORTIFS INSCRITS SUR LES LISTES DE HAUT-NIVEAU</p> <p style="text-align: center;">SAISON 2025</p>
--

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Fédération Française de Voile, association régie par la loi de 1901, dont le siège est situé au 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DENECHAU, dûment habilité aux fins des présentes,

Et en présence de son Directeur Technique National, Monsieur Guillaume CHIELLINO.

Ci-après dénommée la « **FFVoile** ».

D'UNE PART

ET

Madame/Monsieur

Domicilié(e) à

et licencié(e) à la Fédération Française de Voile sous le numéro

Ci-après dénommé(e) « **la sportive/le sportif** ».

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La **Fédération Française de Voile** a reçu délégation du Ministère des Sports afin de promouvoir et de développer en France le sport de voile sous toutes ses formes de pratique, que celles-ci soient à visée de compétition, de loisir, de pratique éducative et sociale ou d'intérêt touristique.

La **FFVoile** œuvre notamment pour optimiser les performances de ses athlètes de haut-niveau en développant un projet de performance fédéral constitué d'un programme d'excellence sportive et d'un programme d'accession au haut-niveau. Elle est également chargée de proposer l'inscription des athlètes de haut-niveau en voile sur la liste ministérielle dédiée et de sélectionner les sportives et les sportifs qui vont représenter la France lors des principales compétitions internationales.

La sportive/le sportif a été retenu(e) pour faire partie de la liste des sportifs de haut-niveau de la FFVoile, compte-tenu de ses performances antérieures et de son projet sportif.

Par son activité, elle/ il concourt au rayonnement de la France, de la FFVoile et de son club ainsi qu'à la promotion des valeurs du sport en général et de la voile en particulier. Son accession au plus haut-niveau sportif est le fruit de son fort investissement personnel mais aussi de l'efficacité du système fédéral.

La **FFVoile** et **la sportive/le sportif** partagent donc des objectifs communs tels que le développement de la performance sportive, l'épanouissement personnel et professionnel des athlètes ou la valorisation de l'image de la voile.

Au-regard des éléments mentionnés ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, **la FFVoile** et **la sportive/le sportif** concluent la présente convention.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations de la **FFVoile** et de **la sportive/du sportif** inscrit(e) sur la liste des athlètes de haut-niveau ainsi que d'encadrer les relations entre les parties.

Il est entendu entre les parties que cette convention s'applique également dans la relation entre **la sportive/le sportif** et son Pôle de rattachement.

Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION - RECONDUCTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025, date officielle de l'entrée en liste de la sportive/du sportif, pour une durée d'un an. Elle a vocation à être conclue annuellement dans l'hypothèse où **la sportive/le sportif** continuerait d'être présent sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau.

Il est entendu entre les parties que la prise d'effet de la convention est suspendue à l'inscription définitive de la sportive/du sportif sur la liste des sportifs de haut-niveau par le ministère chargé des sports. En l'absence de cette inscription sur la liste officielle, la convention sera considérée comme étant nulle et non avenue.

La présente convention prend effet rétroactivement si **la sportive/le sportif** intègre un Pôle de **la FFVoile** avant le 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : ACCES A LA LISTE DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

La FFVoile définit annuellement des critères de candidature pour accéder à la liste des sportifs de haut niveau. Ces critères sont publics et accessibles à tous avant l'ouverture des candidatures.

Pour 2025, le document de référence est accessible au lien suivant : <https://hn.ffvoile.fr/acces-listes-haut-niveau-et-espoirs/>

Article 4 : ENGAGEMENT DE LA SPORTIVE/DU SPORTIF

4.1 Obligations relatives à la licence FFVoile

La sportive/le sportif s'engage à être détenteur(trice) d'une Licence Club FFVoile 2025 mention compétition, conforme à l'article 11.3.3 du règlement technique des pratiques sportives compétitives de la FFVoile, prise dans un club affilié à la fédération. Il est parfaitement entendu que si cette obligation n'est pas respectée, **la sportive/le sportif** ne pourra notamment pas participer aux compétitions organisées sur le territoire français, ni être engagé(e) sur une compétition internationale de référence et elle/il ne bénéficiera pas de la couverture fédérale concernant les assurances en Responsabilité Civile, Assistance Rapatriement et en Individuelle Accident.

La sportive/Le sportif s'engage également à mettre à jour régulièrement les informations la/le concernant dans son Espace Licencié – Suivi Individuel du Sportif.

4.2 Obligations relatives au respect des règlements fédéraux

Conformément à l'article 72 du Règlement Intérieur de la FFVoile, **la sportive/le sportif** s'engage à se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux.

4.3 Obligations relatives à l'éthique et à la déontologie

La sportive/Le sportif s'engage à :

- respecter la charte du sportif de haut niveau édictée par le Ministère chargé des Sports ;
- respecter l'ensemble des règles édictées par le Comité International Olympique, le Comité National Olympique et Sportif Français, la Fédération Internationale de Voile et la FFVoile en particulier sa charte d'Ethique et de Déontologie ;
- respecter les décisions des arbitres et la souveraineté de l'arbitrage sportif ;
- avoir en toute circonstance une conduite loyale envers la FFVoile ;
- s'interdire tout comportement ou déclaration de nature à porter atteinte à l'image de la FFVoile, de ses membres, de ses partenaires et d'une façon générale aux intérêts de la voile.

4.4 Obligations relatives à la lutte antidopage

La sportive/Le sportif s'engage à se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices tel que le dopage. Elle/il contribue à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention organisées et doit se soumettre personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur.

4.5 Obligations relatives à la surveillance médicale réglementaire

La sportive/Le sportif s'engage à répondre strictement aux obligations de la [surveillance médicale réglementaire](#).

4.6 Obligations relatives aux paris sportifs

Conformément à l'annexe 13 du Règlement Sportif de la FFVoile relatif aux paris, **la sportive/le sportif** ne peut engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris reposant sur une compétition ou une manifestation sportive, organisée ou autorisée par la **FFVoile**, dès lors qu'elle/il y est intéressé(e) directement ou indirectement, notamment du fait de sa participation ou d'un lien de quelque nature qu'elle/il soit avec cette compétition.

4.7 Obligations relatives au droit à l'image et au partenariat

Dans la limite des dispositions de l'article 4.3 de la présente convention et en l'absence d'une autre convention signée avec la **FFVoile** (notamment relative à la sélection en Equipe de France de Voile), **la sportive/le sportif** peut librement utiliser son image individuelle ainsi que conclure un partenariat avec toute tierce partie.

4.8 Obligations relatives aux Pôles

La sportive/le sportif qui intègre le Pôle de la **FFVoile** s'engage à respecter le Règlement Intérieur de celui-ci et à payer les frais d'inscription correspondants à cette admission.

4.9 Obligations relatives à l'assurance

En cas de sinistre avec une tierce personne pouvant entraîner l'engagement de la responsabilité **du sportif/de la sportive**, **la sportive/le sportif** doit déclarer ledit sinistre dans les 5 jours suivant l'accident via le lien : <https://sinistreffv.options-assurances.com/SinistresFFV>.

Article 5 : ENGAGEMENT DE LA FFVOILE

5.1. Mise à disposition de moyens par la FFVoile

La **FFVoile** met au service **de la sportive/du sportif**, dans la mesure de ses moyens, ses compétences dans différents domaines, notamment l'entraînement, le recours aux cellules d'optimisation de la performance humaine, la formation aux règles de course à la voile, les ressources de la communication et une assistance juridique et administrative.

La **FFVoile** propose également, à la demande **de la sportive/du sportif**, un suivi socioprofessionnel en matière d'aménagement des études et des emplois.

La **FFVoile** assure la formation sportive et citoyenne **de la sportive/du sportif** prévue à l'article D.221-27 du Code du Sport.

Dans certaines situations, la **FFVoile** peut également proposer à **la sportive/au sportif** la mise à disposition de matériel fédéral. **La sportive/le sportif** s'engage alors à signer la convention transmise par **la FFVoile** pour définir les conditions de cette mise à disposition.

5.2 Suivi médical de la sportive/du sportif

La **FFVoile** s'engage à assurer la [surveillance médicale réglementaire de la sportive/du sportif](#), conformément aux dispositions de l'article L 231-6 du Code du Sport et à l'annexe 4 du Règlement médical de la FFVoile. Dans cette optique, la **FFVoile** a nommé un médecin coordonnateur au sens des dispositions de l'article R. 231-4 du Code du Sport, chargé de veiller au suivi médical **de la sportive/du sportif listé(e)**.

A ce titre, la **FFVoile** prendra en charge l'ensemble des examens médicaux prévus dans le Règlement médical de la FFVoile. **La sportive/le sportif** s'engage à réaliser l'ensemble des examens prévus par la surveillance médicale réglementaire, dans les délais impartis.

5.3 Protection de la sportive/du sportif

La **FFVoile** permet à **la sportive/ au sportif** de bénéficier des garanties d'assurance en responsabilité civile applicables à tous les licenciés et prévues par le contrat de groupe souscrit par la fédération.

La **FFVoile** a également souscrit à un contrat de groupe en individuelle accident au bénéfice de ses licenciés. Ce contrat couvre spécifiquement les dommages corporels auxquels la pratique sportive de haut niveau peut exposer **la sportive/le sportif**.

Les garanties comprises dans le contrat groupe souscrit par la FFVoile s'appliquent sur l'étendue territoriale définie. En cas de doute, il est recommandé de vous rapprocher du service juridique de la FFVoile (reglementation@ffvoile.fr).

La sportive/le sportif bénéficie également d'une couverture « accident du travail et maladie professionnelle » prise en charge par le ministère des sports (décret 2016-608 du 13 mai 2016).

La sportive/Le sportif doit fournir les éléments nécessaires pour mettre en place cette couverture et doit informer l'entraîneur référent ainsi que la Direction Technique Nationale (par mail envoyé à l'adresse : dtm@ffvoile.fr) et le Médecin de l'Equipe de France d'une éventuelle blessure afin de permettre le suivi du dossier. En cas d'accident survenant pendant la pratique sportive de haut niveau (compétitions, stages, entraînements...) ou lors d'un trajet lié à cette pratique, la déclaration auprès de la FFVoile doit être réalisée dans les 24h suivant l'accident (sauf cas de force majeure ou impossibilité de faire la déclaration lorsqu'il y a par exemple une hospitalisation).

En outre, il est entendu par les parties que ces différentes garanties n'excluent pas l'éventuelle nécessité pour **la sportive/le sportif** de souscrire à titre privé des garanties complémentaires en fonction de sa pratique.

Article 6 : RAPPORTS CONTRACTUELS

Il est entendu entre les parties que les rapports contractuels nés du présent contrat entre la **FFVoile** et **la sportive/le sportif** ne sont pas des relations d'employeur à salarié. En conséquence, chacune des parties fera son affaire personnelle de toutes charges sociales et fiscales résultant de sa propre activité.

En complément du présent contrat, la **FFVoile** et **la sportive/le sportif** pourront conclure des conventions spécifiques afin d'encadrer une relation particulière (mise à disposition d'équipements, sélection en Equipe de France de Voile...)

Article 7 : INTUITU PERSONAE

Il est expressément rappelé que le contrat est strictement personnel à **la sportive/au sportif** et que les droits et avantages cédés par la présente ne pourront en aucun cas être transmis à un quelconque tiers.

Article 8 : LES SANCTIONS- RESILIATION

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention par **la sportive/le sportif**, la **FFVoile** se réserve le droit de prendre toutes les sanctions qu'elle jugera nécessaires. Si l'intéressé(e) fait l'objet d'une sanction disciplinaire grave, la **FFVoile** pourra proposer au ministre chargé des sports le retrait de la qualité de sportif de haut-niveau en vertu de l'article R.221-15 du Code du Sport.

En cas de résiliation de la convention, notamment pour des raisons personnelles ou pour rejoindre un projet concurrentiel à l'étranger, les parties s'accordent pour négocier à l'amiable la fin de la relation. Cette négociation concernera en particulier la restitution partielle ou totale de l'éventuelle bourse matérielle, la possible interruption de l'aménagement d'études et/ou d'emploi, l'annulation (ou la révision au prorata) de la promesse de soutien annuel, l'annulation (ou la révision) de l'apport fédéral en termes d'encadrement (coaching, préparation, stages...).

Article 9 : SIGNIFICATION DES TITRES DES ARTICLES

Les titres des articles de ce contrat n'ont été utilisés que dans le seul but d'une lecture plus facile et ne doivent pas être pris en compte pour la structure du contrat.

Article 10 : CLAUSE DE NULLITÉ RELATIVE

Si une ou plusieurs clauses de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres articles de la convention conservent toute leur force et leur portée.

Article 11 : LOI, RECOURS ET TRIBUNAUX

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

En cas de désaccord, la **FFVoile** et **la sportive/le sportif** chercheront un règlement à l'amiable du problème. Les parties s'accordent en outre à recourir à la médiation du CNOSF pour tout litige relatif aux présentes, préalablement à tout recours juridique.

Les tribunaux du lieu du siège de la **FFVoile** sont seuls compétents pour connaître toute contestation résultant de ce contrat et qui n'a pu être réglée à l'amiable.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 31 décembre 2024

Pour la sportive/le sportif

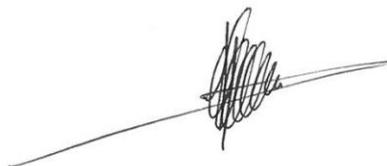
Madame/Monsieur

Athlète de haut-niveau

Pour la FFVoile

Monsieur Jean-Luc DENECHAU

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Guillaume CHIELLINO

Directeur Technique National

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'G' and 'C' followed by a long horizontal stroke.

ANNEXE 3 :

CONVENTION EQUIPE DE FRANCE DE VOILE / EQUIPE DE FRANCE JEUNE / GROUPE FRANCE / SPORTIF DE HAUT-NIVEAU SOUS CONTRAT
--

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Fédération Française de Voile, association régie par la loi de 1901, dont le siège est situé au 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DENECHAU, dûment habilité aux fins des présentes,

En présence du Directeur Technique National de la **FFVoile**, Monsieur Guillaume CHIELLINO.

Ci-après dénommée la « **FFVoile** ».

D'UNE PART

ET

Monsieur/Madame domicilié(e) à et licencié(e) à la Fédération Française de Voile sous le numéro

Ci-après dénommé « **le sportif** », « **la sportive** ».

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Fédération Française de Voile est l'autorité de promotion et de développement de la Voile en France. Délégitaire du Ministère chargé des Sports, elle est notamment chargée de sélectionner les sportives et les sportifs qui vont représenter la France lors des principales compétitions internationales, avec comme échéance majeure les **Jeux Olympiques d'été de Los Angeles en 2028** et comme objectif d'obtenir une place de finaliste dans l'ensemble des séries et le maximum de médailles.

Le sportif, la sportive, a été sélectionné(e) pour faire partie de l'Equipe de France de Voile / Equipe de France Jeune / Groupe France / est un sportif de haut-niveau soutenu par la **FFVoile** pour la **période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**, dans la série compte-tenu de ses performances antérieures, afin de contribuer à l'objectif de performance visé.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations du **sportif, de la sportive** inscrit(e) sur la liste « Haut Niveau » du Ministère chargé des Sports en vue des Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028 et de Brisbane en 2032.

La convention précise en conséquence les engagements réciproques des parties.

Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION - RECONDUCTION

Sans préjudice des dispositions des articles 4 et 8, la présente convention prend effet rétroactivement au **1^{er} janvier 2025** et expirera **le 31 décembre 2025**, sans formalité aucune à la charge de l'une ou l'autre des parties.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA FFVOILE / DROITS DU SPORTIF

3.1 Mise à disposition de moyens par la FFVoile

La **FFVoile** met à disposition du **sportif, de la sportive**, des moyens humains, financiers et matériels dont elle dispose afin d'accompagner **le sportif, la sportive** lors des stages, rassemblements et compétitions faisant notamment partie du programme sportif.

La **FFVoile** met au service **du sportif, de la sportive** et de ses collectifs nationaux, via ses dispositifs nationaux et ses structures labellisées (notamment les Pôles) :

- Un entraîneur / un coordonnateur en charge de la série et du programme sportif annuel ;
- Des compétences dans différents domaines, notamment dans le cadre des cellules d'optimisation de la performance humaine, de la performance des engins, de l'exploitation du plan d'eau et des règles de course à la voile ;
- Les services supports de la **FFVoile**, notamment dans les domaines de la communication et de l'assistance juridique et administrative ;
- Une structure d'entraînement permanente assurant le suivi de la préparation technique, physique/mentale, médicale et socioprofessionnelle ;
- Une unité logistique comprenant un véhicule collectif, une remorque et un semi-rigide (selon les moyens à disposition) ;

L'ensemble de ces moyens repose sur une expertise nationale, via les ressources du Siège de la **FFVoile**, et locale, via les ressources des structures labellisées.

La **FFVoile** fera également ses meilleurs efforts pour mettre à disposition du **sportif, de la sportive** du matériel nautique pour les séries olympiques. En cas de mise à disposition de matériel par la **FFVoile**, le **sportif, la sportive** et la **FFVoile** signeront un contrat de mise à disposition spécifique.

3.2 Aides financières apportées au sportif, à la sportive

Dans le cadre de l'aide générale accordée aux dispositifs de la **FFVoile**, la **FFVoile** apporte au **sportif, à la sportive** intégré(e) dans les collectifs nationaux quatre types d'aides financières ou de valorisation de la performance.

Le sportif, la sportive, peut bénéficier, en fonction de son statut (**FFVoile** et Agence Nationale du Sport), d'**aides financières dont les montants sont fixés par avenant sous la forme :**

- D'une aide journalière dont la modalité d'attribution est précisée dans le guide de remboursement des frais des actions (Equipe de France, si le sportif, la sportive y sont sélectionnés(es) ;
- D'une bourse de fonctionnement annuel (Groupe France et Equipe de France Jeune) ;
- D'une bourse en vue de l'achat de matériel nautique, sur présentation des factures d'achat (pour tous les sportifs, toutes les sportives membres des collectifs nationaux)
- De bourses de fonctionnement à posteriori sur performance réalisée lors de l'épreuve majeure de référence annuelle définie par le DTN
- D'une aide personnalisée en accord avec l'ANS, tenant compte de sa situation personnelle et professionnelle

Il est parfaitement entendu entre les parties que les sommes versées au **sportif, à la sportive** sont basées uniquement sur le critère objectif du résultat sportif et de sa situation personnelle. Ainsi, elles ne sauraient en aucune façon constituer une quelconque forme de salaire, et doivent être analysées comme un simple soutien financier en vue de la pratique sportive **du sportif, de la sportive** et des charges liées au programme sportif.

Dans le cadre de l'exécution du **programme**, et conformément aux modalités de remboursement prévues à l'annexe 3 de la présente convention, la **FFVoile** prendra à sa charge uniquement les frais de transport (*convoi EDF et avion/train/véhicule personnel après accord de l'EN et des Managers de l'EDF*) et d'hébergement du **sportif, de la sportive**. Toutefois, le **sportif, la sportive**, pourra, à titre exceptionnel et sur demande expresse, bénéficier des dispositions mentionnées ci-dessus pour des manifestations non prévues dans le programme, sous réserve de l'autorisation formelle et préalable des Managers de l'Equipe de France de voile. Cette autorisation pourra être refusée par les Managers, notamment si la manifestation ne présente pas un intérêt sportif pour le projet olympique du **sportif, de la sportive**, ou en raison de contraintes budgétaires.

Dans l'hypothèse où **le sportif, la sportive** bénéficierait, pour la participation à une manifestation initialement non prévue au **programme**, du soutien financier de la **FFVoile**, il/elle s'oblige dans ces conditions à respecter les dispositions définies à l'article 6 de la présente convention.

3.3 Suivi médical du sportif, de la sportive

La **FFVoile** s'engage à assurer la surveillance médicale réglementaire du **sportif, de la sportive**, conformément aux dispositions de l'article L 231-6 du Code du Sport. Dans cette optique, la **FFVoile** a nommé un médecin coordonnateur au sens des dispositions de l'article R. 231-4 du Code du Sport, chargé de veiller au suivi médical du **sportif, de la sportive**.

A ce titre, la **FFVoile** prendra en charge l'ensemble des examens médicaux prévus à l'annexe 4 du Règlement Médical de la **FFVoile**. **Le sportif, la sportive**, s'engage à réaliser l'ensemble des examens prévus par la surveillance médicale réglementaire, dans les délais impartis.

En outre, la **FFVoile** a nommé un médecin des Equipes de France, ainsi que du personnel médical/para médical afin d'assister le **sportif, la sportive**, lors de certaines manifestations prévues au **programme**.

Enfin le sportif, la sportive, peut bénéficier du soutien des personnels médicaux et para médicaux de son pôle de rattachement.

3.4 Suivi du Sportif, de la sportive,

La **FFVoile** met à disposition des ressources informatiques, notamment l'application Nolio, afin de :

- Renforcer la qualité d'accompagnement de la Direction Technique Nationale de la **FFVoile** ;
- Permettre au sportif, à la sportive de bénéficier d'outils d'aide à la planification et à la gestion de la charge ;
- Faciliter les relations avec le sportif, la sportive, l'encadrement technique et médical.

Article 4 : OBLIGATIONS GENERALES DU SPORTIF

4.1 Respect du programme

Le sportif, la sportive s'engage à respecter le **programme** sportif (ci-après dénommé le programme), tel que renseigné en ligne dans l'espace personnel du licencié (onglet Suivi Individuel du sportif / sociopro) et validé par le Directeur Technique National (DTN) de la **FFVoile**, comprenant des stages de préparation, des compétitions, des périodes de repos et, selon la situation du sportif, des périodes de formation (scolaire et universitaire) ou des périodes professionnelles.

Dans l'optique de la recherche d'une meilleure performance sportive, **le sportif, la sportive** s'engage à respecter le plan d'entraînement établi par le (les) entraîneur(s) pour la préparation des championnats officiels internationaux figurant au **programme**, en particulier l'épreuve annuelle majeure déterminée par la Direction Technique Nationale (en principe le Championnat du Monde correspondant à la catégorie d'âge).

En sus de l'article 4.6 des présentes, **le sportif, la sportive** s'engage à participer à minima à 3 jours par an et dans la limite de 5 jours à des actions de communication ou de promotion fédérales ou d'encadrement et d'intervention sur des collectifs nationaux à la demande de la Direction Technique Nationale de la **FFVoile**.

Cette participation comprend :

- La présence à la Révélation du Marin de l'Année, le lundi 15 décembre 2025 ;
- La présence à la présentation officielle de l'Equipe de France de Voile Olympique pour les athlètes concernés ;
- En cas de podium aux Championnats du Monde, présence d'une journée à Paris dès le retour de la compétition avec un passage au Siège de la **FFVoile** ;

- La présence à une journée promotionnelle dans une structure de la **FFVoile** ;
- La présence lors des Championnats de France Minimes ou Espoirs ou à un stage national de la **FFVoile**.

Le sportif, la sportive s'engage à informer le DTN et les managers de l'Equipe de France de voile olympique de la **FFVoile** des impératifs inhérents à son activité professionnelle, de cas de force majeure, de problème de santé ou de contrainte budgétaire conduisant à modifier ledit **programme** en cours d'année afin de pouvoir trouver la meilleure solution pour les parties.

4.2 Clause de loyauté

Jusqu'à la fin de l'année des Jeux Olympiques de Los Angeles, soit **jusqu'au 31 décembre 2028**, **le sportif, la sportive** :

- s'interdit d'être partenaire d'entraînement pour des athlètes ou équipages étrangers, sauf cas expressément autorisés par l'entraîneur national de la série et les managers de l'équipe de France de voile,

- s'interdit d'entraîner des athlètes ou équipages étrangers,

- s'engage à donner la meilleure image de la **FFVoile**. A ce titre, **le sportif, la sportive** s'oblige à ne faire aucune déclaration susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation de la **FFVoile** de ses membres et de ses partenaires.

- s'engage à conserver strictement confidentielle et à ne pas divulguer les informations fournies par la **FFVoile** relevant du programme de la préparation pour les Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028, et notamment, sans que cette liste soit limitative : informations sur le développement des bateaux et des voiles, programme de préparation physique, méthodes et ingénieries de tout ordre, modalités de sélection pour les compétitions internationales ...

- s'engage d'une manière générale à ne commettre aucun acte susceptible de nuire, directement ou indirectement aux résultats de la France lors des Jeux Olympiques de Los Angeles.

En cas de non-respect de cette disposition, **le sportif, la sportive** pourra faire l'objet de mesures prévues à l'article 8 incluant, notamment le non-remboursement de tout ou partie des sommes engagées pour lui par la **FFVoile** pour la préparation olympique en cours. Le non-respect de cette clause pourra également entraîner son exclusion définitive de l'ensemble des dispositifs de la **FFVoile**.

Cette clause de loyauté et de confidentialité est limitée aux seules séries olympiques, sauf pour l'interdiction de divulgation d'information et d'actes nuisibles aux résultats français qui demeurent dans tous les cas.

4.3 Respect des règlements et de la déontologie

Le sportif, la sportive représente son pays et la **FFVoile**. A ce titre, **le sportif, la sportive** en sa qualité de licencié(e) **FFVoile**, bénéficiaire d'aides publiques (nationales, régionales et locales) et fédérales, s'engage à :

- respecter [la Charte d'Ethique et de Déontologie de la FFVoile](#),

- respecter l'ensemble des règles édictées par le Comité International Olympique, le Comité National Olympique et Sportif Français, la Fédération Internationale de Voile (World Sailing) et la **FFVoile**,
- se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices tel que le dopage,

A partir du 1er Janvier 2027, **le sportif, la sportive**, s'engage à faire preuve d'une vigilance renforcée en s'interdisant toute pratique, toute activité, tout comportement susceptible de présenter un risque anormalement élevé pour sa santé physique ou mentale. A ce titre, **le sportif, la sportive**, s'interdit de pratiquer certaines disciplines sportives fortement accidentogènes (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : le ski, le parapente, la moto, l'alpinisme...) qui ne revêtent pas un caractère essentiel dans le cadre de la préparation physique et technique de la discipline. **Le sportif, la sportive**, s'engage également à respecter la législation et à utiliser des moyens de sécurité renforcés dans le cadre de ses déplacements (notamment le port du casque pour les déplacements sur des véhicules à deux roues). **Le sportif, la sportive**, veillera par ailleurs à adopter une hygiène de vie (sommeil, diététique, nutrition, respect des gestes barrières...) compatible avec son statut de sportif de haut-niveau représentant la France à des compétitions internationales.

En cas de non-respect de cette disposition, **le sportif, la sportive**, pourra faire l'objet de mesures prévues à l'article 8 incluant, notamment le non-remboursement de tout ou partie des sommes engagées pour lui/elle par la **FFVoile** pour la préparation olympique en cours. Le non-respect de cette clause pourra également entraîner son exclusion définitive de l'ensemble des dispositifs de la **FFVoile**.

4.4 Surveillance médicale

Le **sportif, la sportive**, s'engage à répondre strictement aux obligations de la surveillance médicale règlementaire, étant rappelé que la non mise à jour des examens prévus dans le cadre de cette surveillance entraîne le rejet de l'inscription en tant que sportif, sportive, de haut-niveau ou Espoirs pour l'année à venir.

En cas de blessure, **le sportif, la sportive**, choisira d'informer directement, ou de faire informer par son médecin traitant, le médecin de l'Equipe de France et/ou le médecin du Pôle auquel **le sportif, la sportive**, est rattaché(e) qui pourra coordonner les soins, en accord avec le médecin traitant.

Le sportif, la sportive sera examiné(e), dans la mesure du possible, par le kinésithérapeute et/ou le médecin du Pôle auquel il/elle est rattaché(e) et/ou le staff médical de l'Equipe de France. L'objectif de cet examen sera de déterminer l'absence de blessure infraclinique et, le cas échéant, de prévoir les indications ou contre-indications requises.

4.5 Suivi du Sportif, de la sportive

Afin de renforcer la qualité d'accompagnement de la Direction Technique Nationale de la **FFVoile**, le sportif, **la sportive**, s'engage à partager et à mettre à jour ses données personnelles via son espace licencié(e) (dont le Suivi Individuel du Sportif) ainsi que via l'application Nolio d'aide à la planification et à la gestion de la charge. Chaque athlète s'engage à rejoindre l'équipe **FFVoile/Nolio**.

4.6 Communication

Le sportif, la sportive, s'engage à collaborer pleinement avec le service communication de la **FFVoile** afin d'accroître la notoriété de son sport, des disciplines olympiques, sa notoriété, celle de l'Equipe de France, souligner son appartenance aux collectifs nationaux et le lien qui l'unit à la **FFVoile**, son siège et ses clubs. Cette collaboration comprend notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :

Des collaborations sur les réseaux sociaux. A la demande de la Community Manager de la **FFVoile**, adresser des photos, des vidéos, des sonores...et partager des contenus produits par la **FFVoile** ou ses partenaires.

Tagger et citer la **FFVoile** dans les posts que le sportif publie sur ses réseaux sociaux en qualité de « sportif », afin que notamment la **FFVoile** puisse les réexploiter ou les partager.

Répondre aux sollicitations de l'attachée de presse ou du rédacteur de l'Equipe de France ainsi que des médias et des organisateurs des événements auxquels il participe (presse, radio, télévision, réseaux sociaux...).

Participer aux journées communication, maximum 2 par an, pendant lesquelles la **FFVoile** sollicite des prestataires pour réaliser des contenus originaux tel que des photos, des interviews vidéos, des mises en scène ou des tournages à terre ou en mer.

Le sportif, la sportive, devra porter la tenue officielle fournie par la **FFVoile** lors des actions mentionnées dans ces deux derniers points.

Article 5 : DROIT A L'IMAGE

5.1 Image collective de l'Equipe de France, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France

Le sportif, la sportive, reconnaît expressément que la **FFVoile** est seule autorisée à exploiter l'image collective de l'Equipe de France de Voile, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France.

Par image collective, les parties entendent une image faisant figurer au minimum trois (3) membres de l'Equipe de France de Voile, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France. Il est également entendu que l'image collective inclut le nom, la voix ainsi que la biographie des membres de l'Equipe de France de Voile, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France.

Dans cette optique, la **FFVoile** est libre d'exploiter, de reproduire et de représenter l'image collective de l'Equipe de France de Voile, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication en public, dans le monde entier, et ce pour tout usage y compris à des fins publicitaires et commerciales. La **FFVoile** reste également libre d'accorder à des tiers la possibilité de s'associer à l'image collective de l'Equipe de France de Voile, de l'Equipe de France Jeune et du Groupe France dans le cadre de la promotion de leurs produits et/ou services, étant entendu que la **FFVoile** sera systématiquement associée à ces opérations de promotion.

5.2 Image individuelle du sportif, de la sportive

5.2.1 Exploitation par la FFVoile de l'image individuelle du sportif, de la sportive

Dans le cadre de la promotion de la Voile, **le sportif, la sportive**, autorise gracieusement par la présente, la **FFVoile** et/ou ses Partenaires à exploiter, reproduire et à représenter son nom, sa voix, son image, sa biographie, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication en public sur le territoire français, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

La **FFVoile** et/ou ses Partenaires pourront notamment exploiter le nom, l'image, la voix et/ou la biographie du **sportif, de la sportive**, dans l'optique de la promotion de leurs activités, pour la **FFVoile** également en association avec la marque, la dénomination, le nom commercial et/ou les produits et services de ses Partenaires.

Il est néanmoins parfaitement entendu entre les parties que cette autorisation se fait à titre non exclusif, et que **le sportif, la sportive** conserve l'entière faculté d'exploiter directement son image en association avec des tiers, à la stricte exception d'entités économiques évoluant dans le secteur d'activités banques et assurances, secteur d'activité d'un des Partenaires Majeurs de la **FFVoile**.

5.2.2 Exploitation par un tiers de l'image individuelle du sportif, de la sportive

Dans l'hypothèse où la **FFVoile** aurait connaissance de la volonté d'un tiers d'exploiter l'image individuelle du **sportif, de la sportive**, elle fera ses meilleurs efforts pour mettre les parties en relation.

5.2.3 Garanties

Le **sportif, la sportive**, garantit à la **FFVoile** qu'il/qu'elle a les pleins pouvoirs et qualité pour accorder les droits visés au présent article, et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers.

Il/elle garantit en conséquence la **FFVoile** contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque toute personne physique ou morale qui estimerait avoir à faire valoir des droits quelconques à l'encontre de l'autorisation consentie aux termes du présent article ou de l'une quelconque de ses dispositions.

ARTICLE 6 – PARTENARIATS / VISIBILITE

Les dispositions du présent article ne s'appliquent qu'aux manifestations figurant au **programme du sportif, de la sportive**.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt entre les partenaires de la **FFVoile** et ses propres partenaires, **le sportif, la sportive**, s'interdit d'ores et déjà de conclure toute convention avec des entités économiques évoluant dans les secteurs d'activités Banques et Assurances, produits textiles sportifs (hors produits techniques portés sur l'eau), moteurs de bateaux, qui aurait pour effet d'accorder de la visibilité et/ou de promouvoir ces entités économiques.

Dans l'hypothèse où la **FFVoile** accorderait une autre exclusivité à un tiers de son choix quant à la visibilité sur les tenues vestimentaires ou sur la coque et les voiles des bateaux des membres de l'Equipe de France de Voile, l'Equipe de France Jeune ou du Groupe France elle en informera immédiatement **le sportif, la sportive**, par écrit afin que celui-ci prenne connaissance de l'exclusivité consentie. Une fois informé, **le sportif, la sportive**, s'interdit de conclure un

quelconque contrat de partenariat avec un concurrent évoluant dans le même secteur d'activités que le tiers concerné.

Sans préjudice des précédentes dispositions, **le sportif, la sportive**, reste libre d'accorder de la visibilité à ses propres partenaires sur les voiles et la coque du bateau dans le respect des emplacements définis à l'annexe 1 de la présente convention. Il est parfaitement entendu que les frais de marquage resteront à l'entière charge **du sportif, de la sportive**.

Dès lors que, dans le cadre de ses propres partenariats et de sa propre communication, **le sportif, la sportive**, utilise son appartenance à l'Equipe de France de Voile, à l'Equipe de France Jeune ou au Groupe France, il/elle s'engage à porter les tenues fournies par la **FFVoile** et à respecter les marquages de la **FFVoile** sur ses équipements et éléments de communication.

6.1 Partenariats/Visibilité à terre

6.1.1 Dotations textiles

Le sportif s'engage à porter de manière exclusive l'ensemble des dotations textiles fournies par la **FFVoile** lors de l'intégralité des manifestations figurant au **programme**, en faisant ses meilleurs efforts, compte-tenu des volumes de dotation mis à sa disposition, en privilégiant les podiums, les cérémonies officielles et les événements avec présence des médias. **Le sportif, la sportive**, fera également ses meilleurs efforts pour porter de manière exclusive l'ensemble des dotations sur les photos et vidéos partagées sur les réseaux sociaux.

En cas de non-respect de cette disposition, les sanctions et pénalités éventuelles supportées par la **FFVoile** pourront être portées à la charge de l'Athlète.

Le sportif, la sportive, est parfaitement conscient que toute convention contraire ne pourrait être opposable à la **FFVoile**, et qu'il/qu'elle assumerait seul(e) les conséquences, notamment financières, inhérentes à la conclusion d'un tel contrat.

Il est parfaitement entendu que cette obligation ne s'applique pas aux produits « techniques » portés sur l'eau.

6.1.2 Marquages dotations textiles FFVoile

Le sportif, la sportive, est parfaitement conscient(e) et accepte que les produits textiles objet de l'article 6.1.1. porteront uniquement le marquage de la **FFVoile** et de ses Partenaires Majeurs.

A titre dérogatoire, **le sportif, la sportive**, pourra apposer le logo de son propre partenaire (ou de ses propres partenaires dans la limite de deux partenaires) sur les dotations textiles suivantes : le tee-shirt, le polo et le sweat. Il est entendu que le marquage du logo (ou des deux logos) du partenaire du **sportif, de la sportive**, sera à ses frais et devra respecter les conditions suivantes :

- Le logo sera monochrome
- Le logo ne pourra être apposé que sur la manche gauche du tee-shirt, du polo et du sweat
- La surface maximale du marquage total sera de 6x6cm
- L'apposition du logo devra respecter le design des pièces fournies
- Le Bon à Tirer (BAT) relatif à l'apposition du logo devra être validé par la **FFVoile**

6.1.3 Circonstances exceptionnelles

Il est parfaitement entendu entre les parties que les dispositions du présent article peuvent être remises en cause par les règlements des organisateurs de certaines compétitions. Dans cette optique, les parties s'engagent à respecter lesdits règlements.

6.2 Partenariat/Visibilité sur l'eau

Le sportif, la sportive s'engage à apposer sur les voiles et la coque du bateau les marquages de la **FFVoile** ainsi que ceux de ses partenaires, et ce dans le respect des emplacements tels que définis à l'annexe 1 de la présente convention. Les frais de marquage de la **FFVoile** et de ses partenaires seront à l'entière charge de la **FFVoile**.

Le sportif, la sportive, pourra apposer le marquage de ses propres partenaires sur l'espace de la voile et de la coque qui lui est réservé selon les dispositions de l'annexe 1 des présentes.

Les frais de marquage des partenaires du **sportif, la sportive**, seront à l'entière charge de ce dernier.

Les dispositions du présent article s'appliquent également pour les gilets de sauvetage et les lycras portés par **le sportif, la sportive**, conformément à l'annexe 1.

6.3 Communication d'informations contractuelles

Dans un souci de parfaite cohérence, **le sportif, la sportive**, informera systématiquement la **FFVoile** de certaines informations contenues dans les contrats de partenariat qu'il/elle a conclus ou qu'il/elle conclut en son nom et pour son compte, et notamment la date de signature, la durée de ces contrats et leurs éventuels champs d'exclusivité consentis. Il est parfaitement entendu que ces informations resteront strictement confidentielles entre les parties.

Pour les Jeux Olympiques de Los Angeles de 2028, il sera nécessaire de se conformer scrupuleusement aux obligations de la Charte Olympique, notamment la règle 40, concernant tous les points de cet article.

Article 7 : RAPPORTS CONTRACTUELS

Il est entendu entre les parties que les rapports contractuels nés du présent contrat entre la **FFVoile** et **le sportif, la sportive**, ne sont pas des relations d'employeur à salarié. En conséquence, chacune des parties fera son affaire personnelle de toutes charges sociales et fiscales résultant de sa propre activité.

Article 8 : LES MESURES - RESILIATION

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention par le sportif, par la sportive, la **FFVoile** pourra prendre toutes mesures qu'elle jugera nécessaires, eu égard à la gravité et/ou de la récurrence des manquements constatés. Les mesures susceptibles d'être appliquées incluent, sans s'y limiter :

Un rappel à l'ordre formel ;

La suspension partielle ou totale du versement d'une aide financière mentionnée à l'article 3.2 de la présente Convention, notamment le remboursement des frais engagés par le **sportif, par la sportive**, au titre des déplacements et hébergements prévus ou autorisés

La suspension temporaire de la participation du **sportif**, de **la sportive**, aux compétitions officielles organisées sous l'égide de l'Équipe de France de Voile, l'Equipe de France de Voile Jeune ou du Groupe France ;

La résiliation immédiate de la présente convention, sans que cette résiliation ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation, étant précisé que le Président de la **FFVoile** pourra également engager une procédure disciplinaire à l'encontre du **sportif**, de **la sportive**, en cas de manquement grave

Pour toute mesure supérieure au rappel à l'ordre, le **sportif**, **la sportive** sera invité(e) à produire sa version des faits.

Le sportif, la sportive, reconnaît d'ores et déjà que le fait de ne pas se soumettre à la surveillance médicale règlementaire telle que précisée à l'article 4.4 des présentes entraînera la résiliation immédiate de la convention sans indemnisation d'aucune sorte et le retrait du **sportif**, de **la sportive** du collectif national duquel il/elle est membre.

Dans l'hypothèse où **le sportif, la sportive**, souhaiterait quitter de son propre gré l'Equipe de France de Voile, l'Equipe de France Jeune ou le Groupe France, il en informera la **FFVoile** par un écrit motivé justifiant sa volonté de mettre fin à son projet olympique, entraînant ainsi la résiliation de la présente convention.

Article 9 : SIGNIFICATION DES TITRES DES ARTICLES

Les titres des articles de ce contrat n'ont été utilisés que dans le seul but d'une lecture plus facile et ne doivent pas être pris en compte pour la structure du contrat.

Article 10 : LOI, RECOURS ET TRIBUNAUX

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

Les parties s'accordent à recourir à la médiation du CNOSF pour tout litige relatif aux présentes, préalablement à tout recours juridique.

Les tribunaux du lieu du siège de la **FFVoile** sont seuls compétents pour connaître toute contestation résultant de ce contrat et qui n'a pu être réglée à l'amiable.

Article 11 : CLAUSE DE NULLITÉ RELATIVE

Si une ou plusieurs clauses de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres articles de la convention conservent toute leur force et leur portée.

ANNEXES :

Les annexes sont parties intégrantes indissociables de la présente convention.

Annexe 1 : Espaces visibilité partenaires

Annexe 2 : programme du **sportif**, de **la sportive** en ligne via leur espace licencié

Annexe 3 : Objectifs sportifs

Annexe 4 : Tarif des remboursements de frais

Fait à Paris, le .. **avril 2025**, en deux exemplaires

Pour l’Athlète (*)

Sportif/Sportive de Haut Niveau

Pour la FFVoile (*)

Monsieur Jean-Luc DENECHAU

Président

Monsieur Guillaume CHIELLINO

Directeur Technique National

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE 4 :

CAHIER DES CHARGES pour les Structures du PPF oeuvrant sur les Séries Olympiques et d'accès.									
Critères ANS - PPF 2025-2029	Prog. Excellence Senior		Prog. Excellence Relève		Programme Accession National			Programme Accession Territorial	
	Pôles France	Pôle France Relève	Pôles Espoirs	DRE	Clubs de Perf.	DRE	Clubs de Perf.		
Pilotage National	D*TN		D*TN + Ligues	LIGUES					
Séries/disciplines	Séries Olympiques		Séries YWS			Séries U17/U15	Séries U17/U15		
Catégories d'âges	Seniors	U23	U19/U17	U19/U17/U15	U19/U17/U15	U17/U15	U17/U15		
Sportifs SHN/Espoirs	Elites + Seniors + Relèves	Relèves + Espoirs	Relèves + Espoirs			Non classés	Non classés		
% SHN/Espoirs	100% SHN		50% SHN + Espoirs + Disp. Détection			Espoirs ou Non classés + Disp. Détection			
Jours et volume d'entraînement moy. /an ou heures	200 jours / 1000 h de sport		160 jours / 650 h de sport			110 jours /350 h			
Nbre séance voile sur support principal / sem.	7	4 à 7	4	3	4	3			
Nbre séance Préparation Physique par sem.	7	3 à 7				2			
Nbre mini particip. Épreuves / an						9			
Nbre mini particip. épreuves Régionales	Selon calendrier national					5			
Nbre mini particip. épreuves Nationales et Internales						3			
ENCADREMENT - MISSIONS - QUALIFICATIONS									
% tps missions encadrement sportif	100%		100%	70-100%	70-100%	50-70%	50-70%		
Déléгат* intern. FFVoile Sen. + Jeunes	oui - EN Olymp.	oui - ENJ + choix DTN	oui - choix DTN	oui - choix DTN	oui - choix DTN	oui / U15 - choix DTN	oui / U15 - choix DTN		
Stages Nationaux seniors + jeunes	oui	oui	oui - 20 j/an (10%)	oui - possible	oui - possible	oui - possible	oui - possible		
Stages Régionaux disciplines/autres				3 à 4 stages/an	3 à 4 stages/an	2 à 3 stages/an	2 à 3 stages/an		
Dispositif Régional de Détection	Réfèrent structure		Réfèrent structure	Réfèrent Projet de Performance Régional + Réfèrent Régional de la Détection					
Qualification de l'Encadrement	Entraîneurs nationaux - CTS/contrats PO - "Entraîneur FFVoile"		à minima "Entraîneur FFVoile"			à minima "Entraîneur Régional"			
Formation continue	Obligatoire		Obligatoire			Obligatoire			
Formateur des Entraîneurs FFVoile	oui - UCC6	oui - UCC 4 à 6	oui - UCC 4						
FORMATION CITOYENNE DES SPORTIFS ET DE LEUR ENCADREMENT									
Formation sportive et citoyenne des athlètes du PPF et de leur encadrement (valeurs, éthique, lutte contre les violences, ...)	Obligatoire		Obligatoire			Obligatoire			
SCOLARITE - AMENAGEMENT									
Universités + emplois + CIP	oui	oui							
% d'aménagement (Dist*/Présent*)	100% - Dist*	70-100% - Dist*	70% Présentiel	80% Présentiel	80% Présentiel	100% Présentiel	100% Présentiel		
Lycées		oui	oui	oui	oui	oui / Seconde	oui / Seconde		
Collèges			oui	oui	oui	oui	oui		
OBJECTIFS SPORTIFS									
JO	oui								
CM	oui	oui							
CMJ - YWS		oui	oui	oui	oui				
CF Espoirs/Epreuves Nat.			non	oui	oui	oui	oui		
INSTALLATIONS SPORTIVES									
Salle de sport	oui sur place	oui sur place	oui sur place établis. scolaire CREPS	oui sur place établis. scolaire CREPS	oui dans club salle municipale salle privé	oui établis. scolaire salle municipale salle privé	oui établis. scolaire salle municipale salle privé		
MEDICAL									
Médecin réfèrent	Médecin EQF Pôle France	Pôle France Centre Médico Sportif CREPS	Pôle France Centre Médico Sportif CREPS	Ligue Centre Médico Sportif	Ligue Centre Médico Sportif	Ligue Centre Médico Sportif	Ligue Centre Médico Sportif		
SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR		
INDICATEURS DE PERFORMANCE du PPF / ANS									
Effectifs	moyenne de 25 sportifs pour les Pôles France multiséries, 10 sportifs pour les Pôles spécialisés		au minimum 4 sportifs par séries solitaires labellisées, 6 sportifs pour les doubles (3 bateaux)						
Epreuves annuelles de référence pour évaluation des sportifs	JO, Championnats du Monde et d'Europe	Championnats du Monde et d'Europe Senior + U23/U21	Youth World Sailing, JOJ, championnats du Monde et d'Europe Jeunes U23/U21/U19/U17 de classes			Championnats de France Minimes et Espoirs + Sélection en délégation pour les Championnats du Monde et d'Europe Jeunes U15 / U17 de classes			
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur			moyenne de 1 à 2 sportifs/an						
Répartition des SHN	95% SHN	95% SHN	50% SHN + Espoirs			Espoirs	Espoirs		
Nombre d'Atlètes en "Cible ANS"	X		X	X	X				
% SMR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Formation sportive et citoyenne des athlètes du PPF	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
% de réussite diplôme/concours		80%	90%	90%	90%	90%	90%		
% de passage en classe supérieure		80%	90%	90%	90%	90%	90%		

CAHIER DES CHARGES pour les Structures du PPF oeuvrant sur la Discipline Habitable						
Principes fondateurs PPF 2022-2024	Prog. Excellence Senior	Programme Accession National			Programme Accession Territoriale	
Structures	Pôles France CAL	Pôle Espoirs	DRE	Clubs Perf.	DRE	Clubs Perf.
Pilotage National	DTN	DTN + Ligues	LIGUES			
Séries/disciplines	CAL = Figaro, Class 40, IMOCA, Multi 50pieds, Multi Ultime	CAL = Mini 6.50, Figaro, Class 40, Ocean50 / INSHORE = Match Race, J70, J80, SB20 Monotypes divers				
Catégories d'âges	CAL = Seniors + U26	INSHORE = Senior + U26 (1 à 2 équipages) / CAL = Senior + U26			INSHORE = U26 + U23 (1 à 2 équipages) / CAL = Senior + U26	
Sportifs SHN/Espoirs	Elite + Senior + Relève	Senior + Relève + Espoirs			Espoirs + Non classés	
% SHN/Espoirs	100% SHN	50% SHN + Espoirs + Disp. Détection			Espoirs ou Non classés + Disp. Détection	
Volume de nav./an ou heures	250 j/750 h.	150 j/600 h			100 j/400 h	
Nbre séance voile/sem.	5	3	3	3	2	2
Nbre séance PPG/Sem	programmes individuels supervisés par un préparateur physique du réseau FFVoile					
ENCADREMENT - MISSIONS						
% tps missions encadrement sportif	100%	70-100%	70-100%	70-100%	50-70%	50-70%
Qualification	CTS ou entraîneur FFVoile	CTS ou entraîneur FFVoile	CTS ou entraîneur FFVoile	Entraîneur FFVoile	Entraîneur Régional ou FFVoile	Entraîneur Régional ou FFVoile
Délegat* intern. FFVoile		oui - choix DTN	oui - choix DTN	oui - choix DTN		
Stages Nationaux seniors + jeunes		oui - possible	oui - possible	oui - possible	oui - possible	oui - possible
Dispos. Régional de Détection		oui	oui	oui	oui	oui
Formateur des Entraîneurs FFVoile		Public U23et U26	Public U23et U26	Public U23et U26	Public U23et U26	Public U23et U26
		oui - UCC 4	oui - UCC 4	oui - UCC 4		
FORMATION CITOYENNE DES SPORTIFS ET DE LEUR ENCADREMENT						
Formation sportive et citoyenne des athlètes du PPF et de leur encadrement (valeurs, éthique, lutte contre les violences, ...)	Obligatoire	Obligatoire			Obligatoire	
SOCIO-PRO - AMENAGEMENT						
Universités + emplois	CAL = Professionnel	CAL = Professionnel, INSHORE = oui				
% d'aménagement (Dist*/Présent*)	100%	80% Présentiel	80% Présentiel	80% Présentiel	100% Présentiel	100% Présentiel
COURSE AU LARGE						
Vendée Globe	Oui	Non	Non	Non		
Ocean Race	Oui	Non	Non	Non		
Grandes Classiques de Course au Large	Oui	Oui	Oui	Oui		
Solitaire du Figaro/Mini Transat /CFCL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
INSHORE						
CE/CM Match Racing Open / Féminin / Youth Americas Cup / Youth Foiling Gold Cup		Oui	Oui	Oui		
CE / CM Match Racing Jeunes		Oui	Oui	Oui		
CE/CM Course en Flotte (J70; SB20; J80)		Oui	Oui	Oui		
CF Jeunes Match Racing; Course en flotte (Open 570 et Flotte Co.)		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
INSTALLATIONS SPORTIVES						
Salle de sport	installations sur structure (PF, PE), club, ou salle privée					
MEDICAL						
Médecin référent	Médecin Pôle France	Médecin Pôle Espoir ou Centre Médico Sportif ou CREPS	Médecin PE ou Ligue ou Centre Médico Sportif ou CREPS	Médecin PE ou Ligue ou Centre Médico Sportif ou CREPS	Médecin du Sport	Médecin du Sport
SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR	100% SMR
INDICATEURS DE PERFORMANCE du PPF / ANS						
Effectifs	moyenne de 4 sportifs par série (solitaire) ou 3 équipages pour la course en flotte ou le Match Racing					
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur	moyenne de 1 à 2 sportifs/an					
Répartition des SHN	75% SHN	50% SHN + Espoirs	50% SHN + Espoirs	50% SHN + Espoirs		
% SMR	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Formation sportive et citoyenne des athlètes du PPF	100%	100%	100%	100%	100%	100%
% de réussite diplôme/concours	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant
% de passage en classe supérieure	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant	90% si étudiant

ANNEXE 5 : Export PSQS Cartographie structures PPF lorsque validées par MRP/ANS/DS.